

9 PER 8

République Française

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Bilan-Programme

1944 - 1949 - 1954

IMPRIMERIE FORTIN

NEVERS

1950

9 PER 8

République Française

DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE

Bilan-Programme

1944 - 1949 - 1954

Imprimerie FORTIN

NEVERS

—
1950

Monsieur le Président,

Messieurs les Conseillers généraux,

Lors de votre session de janvier 1949, je vous ai proposé la publication d'un tableau des réalisations obtenues dans la Nièvre depuis la Libération, et du programme des travaux à entreprendre pour améliorer et moderniser l'équipement du Département dans tous les domaines et spécialement dans ceux où s'exerce la compétence du Conseil général.

Vous avez adopté le principe de ce projet en décidant de remplacer, pour la présente session, les rapports annuels des Chefs de Service par cette étude dont l'impression serait assurée sur les fonds affectés à celle du Recueil des Rapports des Chefs de Service.

J'ai l'honneur de vous présenter aujourd'hui, sous la dénomination de « Bilan-Programme », qui me paraît bien le caractériser, un inventaire qui vous permettra de juger de l'œuvre accomplie par le Conseil général et les divers services, dans tous les secteurs de l'activité administrative, économique, sociale, culturelle, touristique du Département. Vous trouverez également une documentation détaillée sur les réalisations pour lesquelles, dans l'avenir, vous serez amenés à prendre position, lorsque, au moment de voter le budget du Département, vous devrez y inscrire les crédits nécessaires.

J'ose espérer que cette documentation sera pour vous un guide utile, qui vous permettra de prendre conscience avec exactitude des grands problèmes qui se posent pour le Département, d'en suivre leur évolution et leurs répercussions et qu'elle facilitera, ainsi, votre prise de position dans les débats de cette Assemblée.

La documentation que je vous présente a été recueillie grâce à la collaboration de tous les Chefs des Services administratifs et techniques du Département à qui j'ai adressé, en temps opportun, la circulaire reproduite ci-après.

Cette étude est complétée par un bref aperçu de l'activité de divers établissements publics et organismes ou groupements notables qui participent également, chacun dans sa sphère, à la vie économique et sociale du Département et qui ont bien voulu nous fournir les renseignements nécessaires.

Limité par les crédits mis à ma disposition et contraint par un délai assez court à la mise au point de la documentation fort complète recueillie, j'ai dû me borner à l'essentiel dans l'établissement de ce « Bilan-Programme ».

Le travail présenté est peut-être imparfait. Il répondra cependant, je l'espère, au but que je me suis proposé, de vous fournir un aperçu très large et non un inventaire trop détaillé.

Je suis convaincu que l'Assemblée départementale ne manquera pas d'apprécier la valeur et l'importance du travail documentaire fourni par MM. les Chefs de Service, en vue de la réalisation de cet ouvrage.

Le Préfet,

Maurice ROLLAND.

Nevers, février 1950.

Nevers, le 5 décembre 1949.

Le Préfet de la Nièvre
à Messieurs les Chefs de Service.

BILAN-PROGRAMME

Certains Conseils généraux et certains Préfets, frappés par l'efficacité du plan de modernisation et d'équipement dit « Plan Monnet », pour des problèmes considérés à l'échelon national, ont pensé que, dans le cadre du Département, un plan de réalisations intéressant plusieurs années, s'imposait également, si l'on voulait pratiquer en matière de travaux et d'administration en général, une politique cohérente.

Ces plans départementaux, il faut le souligner dès l'abord, sont absolument indépendants du « Plan Monnet ».

Ils ne concernent que des questions dont la solution dépend des administrations locales et surtout, de la décision du Conseil général, qui, pratiquement, décide du sort de tel ou tel projet, en votant ou en refusant les crédits nécessaires à sa réalisation.

Un programme établi pour quatre ou cinq ans concernant les réalisations projetées (constructions et travaux d'entretien, aménagement de services, organisation, création d'œuvres sociales, amélioration de l'équipement touristique, etc...) présente sans doute de grands avantages et permet un travail fructueux. Il permet surtout au Conseil général, aux Conseils municipaux et à toutes les collectivités ou administrations intéressées, d'avoir des vues sur l'avenir, plus nettes, plus sûres qu'ils ne peuvent l'avoir en l'absence de plan.

Mais la conjoncture actuelle permet-elle d'établir des plans avec la certitude de les voir réaliser ? N'est-il pas aventuré de dresser un programme très précis, alors que des événements imprévus, des difficultés d'approvisionnement en matériaux ou en deniers ou simplement des modifications intervenant dans les règlements administratifs peuvent changer l'aspect de certaines questions ?

C'est parce que ces objections se sont présentées à mon esprit que j'ai hésité à proposer au Conseil général d'examiner si, pour la Nièvre, un plan d'action portant sur plusieurs années présenterait quelque intérêt et que je me suis décidé pour une formule qui me semble plus souple.

De tout ce qui précède, il me paraît en effet qu'on doit retenir une idée dominante qui peut se traduire ainsi : « *Il est délicat pour un administrateur ou un élu, d'apprécier un projet, même apparemment très intéressant, sans connaître l'ensemble dans lequel il s'intégrera, dans le présent et dans l'avenir.* »

Les Conseillers généraux, au moment de voter le budget, regrettent sans doute de ne pas avoir, sur l'avenir, une vue plus précise.

Lorsqu'ils doivent se prononcer sur une demande de crédits importante, ils peuvent se demander s'il s'agit d'une demande exceptionnelle, ou si un précédent ne va pas être créé, qui les entraînera, par la suite, plus loin qu'ils ne le soupçonnaient.

D'autre part, ils sont partagés entre la crainte d'empêcher une réalisation intéressante en refusant de voter les crédits, celle d'accroître inutilement les charges fiscales des administrés en les accordant et aussi celle d'accabler ultérieurement les contribuables, en ajournant un projet qui s'imposera plus tard, et qui sera peut-être alors plus onéreux qu'il ne l'est présentement.

Aussi, pour faciliter le rôle des conseillers, ai-je l'intention de leur présenter un tableau de l'activité de chacun des services administratifs et techniques du Département, tableau qui se traduira pratiquement par l'établissement d'un bilan d'activité et d'un programme de réalisations projetées.

Je demande donc à tous les Chefs de Service destinataires de la présente circulaire, d'établir, d'une manière aussi complète, pour le fond, aussi concise que possible, pour la forme, un rapport indiquant, en ce qui concerne les questions relevant de leur compétence ⁽¹⁾ :

1° L'état de l'équipement du Département au 31 décembre 1944;

2° Les réalisations obtenues du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1949;

3° L'état de tous les travaux et investissements en matériel, etc... à envisager pour restaurer, entretenir, moderniser et parfaire

(1) NOTA. — Les renseignements que je désire réunir devront porter sur toutes les branches d'activité de chaque service : technique, culturelle, sociale, sportive, etc...

cet équipement, cela sans considération d'une date limite de réalisation;

4° L'état de ceux de ces travaux ou investissements dont la réalisation est à prévoir dans un délai d'un, deux, trois, quatre et cinq ans (c'est-à-dire 1950, 1951, 1952, 1953 et 1954), en précisant ceux d'entre eux pour lesquels les formalités administratives diverses (constitution de dossiers, autorisations, subventions, emprunts, etc...) sont terminées ou en cours. Préciser pour chacun, dans la mesure du possible, l'année de leur mise à exécution et le délai probable d'exécution.

Pour tous ces projets, préciser (ou à défaut indiquer approximativement) le montant des dépenses et les sources normales de crédit (centimes, subventions, emprunt, etc...).

Il y aura lieu de joindre à cet état « Bilan-Programme » le rapport annuel destiné au Conseil général, relatif au fonctionnement du service en 1949. Mais ce rapport, qui représente en quelque sorte un « épisode » du rapport plus général que je demande, pourra être rédigé plus sommairement qu'à l'ordinaire.

L'ensemble de tous les rapports concernant les différents services sera, par mes soins, présenté au Conseil général à sa prochaine session. Je vous demande donc de me les faire parvenir pour le 20 décembre.

Le Préfet,

Maurice ROLLAND.

PLAN DE L'OUVRAGE

Vicinalité.

Télécommunications.

Agriculture.

Santé publique.

Assistance.

Hôpital psychiatrique de La Charité.

Sanatorium de Pignelin.

Education.

Reconstruction et Urbanisme.

Habitations à bon marché.

Chambre de Métiers.

Archives.

Bâtiments.

VICINALITÉ

1° ETAT DE L'ÉQUIPEMENT DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE AU 31 DÉCEMBRE 1944

A) *Chaussées*

Le réseau départemental comprenait, au 31 décembre 1944, 3.441 km. de chemins départementaux, se décomposant comme suit :

a) *Chaussées goudronnées.*

En bon état : 247 km. Etat passable : 256 km. Mauvais état : 668 km. Total : 1.171 km.

b) *Chaussées empierrées.*

En bon état : 296 km. Etat passable : 1.094 km. Mauvais état : 880 km. Total : 2.270 km.

Du fait de l'état de guerre et de l'occupation, les chemins départementaux ont supporté une très forte circulation ayant entraîné de grosses dégradations et une usure anormale des chaussées.

Par suite de l'impossibilité de se procurer les liants nécessaires, les tapis goudronnés qui existaient en 1939 présentaient, en 1944, un vieillissement accentué et certains, même, avaient entièrement disparu.

Pour les chaussées empierrées, le manque de matériaux, consécutif au défaut de main-d'œuvre, de matériel et de moyens de transport, n'a pas permis d'en assurer l'entretien courant, on a dû se borner à mettre en place de petits matériaux dans les nids de poule et les frayés.

L'effort entrepris, de 1930 à 1939, par l'Assemblée départementale pour améliorer son réseau a donc été gravement compromis, et au début de 1945 on devait envisager, qu'en dehors des goudronnages à effectuer pour sauver ce qui pou-

vait encore l'être des tapis goudronnés, les 2/3 de ce réseau était à aménager par cylindrage et goudronnage.

B) Matériel

Le matériel mis à la disposition du Service vicinal en 1945 consistait en :

3 camions Pierce-Arrow provenant des stocks américains de 1919, 6 camionnettes et 2 cylindres compresseurs.

A part les 2 cylindres compresseurs, ces véhicules, en service depuis plus de 20 années, étaient pratiquement inutilisables, soit par la consommation exagérée d'essence qu'exigeait leur utilisation, soit par leur entretien coûteux.

C) Ouvrages d'art

En dehors de ceux détruits par faits de guerre (pont de Fourchambault sur la Loire, pont de Pouilly sur la Loire, pont du Montal sur la Cure, pont de Laroche et Larochemilly, etc.), les ouvrages d'art étaient en général en bon état. Toutefois, un certain nombre d'entre eux, en raison de *leur mode de construction*, ne pouvaient supporter les charges que nécessite la circulation.

2° RÉALISATIONS OBTENUES DU 31 DÉCEMBRE 1944 AU 31 DÉCEMBRE 1949

A) Chemins départementaux

Au 31 décembre 1949, l'état du réseau départemental (3.441 km.) se présentait comme suit :

a) *Chaussées goudronnées* : 1.355 km.

Bon état : 839 km. Etat passable : 392 km. Mauvais état : 108 km. Très mauvais état : 16 km.

b) *Chaussées empierrées* : 2.086 km.

Bon état : 124 km. Etat passable : 904 km. Mauvais état : 815 km. Très mauvais état : 243 km.

De la comparaison des 2 tableaux, il ressort que, par les travaux exécutés de 1945 à 1949 inclus, la longueur de chaussées goudronnées a été augmentée de 184 km.

Les chaussées en bon état ont passé de 247 km. à 839 km, soit une augmentation de 592 km.

Celles en état passable ont passé de 256 km. à 392 km., soit une augmentation de 136 km.

Celles en mauvais et très mauvais état ont été ramenées de 668 km. à 124 km., soit une diminution de 544 km.

Ces voies de communication constituent les itinéraires les plus importants et les plus fréquentés, c'est sur elles que l'effort principal a été porté.

Au contraire, les chemins ne possédant qu'une chaussée empierrée, en raison de la modicité des crédits d'entretien mis à la disposition du Service vicinal, jusqu'en 1947 inclus, n'ont pu recevoir qu'un très faible entretien, et leur état en général, loin de s'améliorer, s'est sensiblement aggravé.

Ces chemins sont, pour la plupart, d'anciens chemins vicinaux ordinaires, incorporés au réseau départemental et ne supportent qu'une circulation assez réduite. Si les crédits demandés au budget de 1950 pour entretien, sont accordés, une amélioration sensible dans leur état de viabilité s'en suivra.

Travaux exécutés

De 1945 à 1949 inclus, les travaux suivants ont été exécutés :

Rechargements généraux	283 km. 300
Elargissements de chaussées	152 km. 300
Modernisation et goudronnages	1.123 km. 300
Réparations partielles de chaussées	2.231 km.

Ces différents travaux ont nécessité l'emploi de :

Pierre de blocage	77.439 m ³
Macadam	178.474 m ³
Gravillon	152.300 m ³
Tarmacadam	5.008 t.
Goudron	7.470 t. 2
Bitume	125 t. 6
Emulsion de bitume	6.667 t. 8
Cut-back	11 t.

Les dépenses effectuées se sont élevées à :

EXERCICE	ENTRETIEN COURANT Chap. V	MODERNISATION ET GOUDRONNAGE Chap. XXVI	TOTAL
1945	11.993.000 »	1.747.000 »	13.740.000 »
1946	29.962.000 »	46.870.000 »	76.832.000 »
1947	48.190.000 »	80.127.000 »	128.317.000 »
1948	65.363.000 »	113.776.000 »	179.139.000 »
1949	95.000.000 »	67.000.000 »	162.000.000 »
Totaux	250.508.000 »	309.520.000 »	560.028.000 »

Matériel

Le matériel existant au 1^{er} janvier 1944, pour la plupart hors d'usage, sauf les 2 cylindres compresseurs, a été remplacé et le service dispose actuellement de :

4 camions-bennes Diamond, 1 camion-benne Fordson, 3 camions-bennes G.M.C., 1 tonne à goudron Willème, 2 camionnettes Citroën, 1 fourgonnette Simca V, 1 micro-tracteur Poignard-Lorraine et 4 cylindres compresseurs.

Ce matériel est encore nettement insuffisant et il faut prévoir, si le Conseil général alloue les crédits nécessaires, son augmentation, jugée indispensable pour une exécution économique et rationnelle des travaux à envisager dans les années à venir.

c) Ouvrages d'art

Les réparations jugées strictement indispensables à leur conservation et à la sécurité de la circulation ont été effectuées.

Les ouvrages suivants, détruits par faits de guerre, ont été reconstruits ou remis en état :

C.D. 28	Pont de Pouilly sur la Loire.	} La dépense de ces travaux a été prise en charge par l'Etat.
C.D. 6	Pont du Montal sur la Cure.	
C.D. 124	Pont de Laroche à Larochemillay.	
C.D. 148	} Pont d'Urzy sur la Nièvre.	
	} Pont de Varennes sur la Nièvre.	
C.D. 227	Pont d'Avrée sur l'Alène.	

La reconstruction du pont de Fourchambault sur la Loire est commencée.

Les portiques de l'ancien pont suspendu ont été démolis pour permettre la pose du tablier métallique du nouveau pont, dont l'ossature métallique a été adjugée le 15 décembre 1948 aux établissements Baudet, Donon et Roussel, de Paris.

L'usinage des pièces la constituant est en cours.

3° TRAVAUX A ENVISAGER

Le département compte 3.441 km. de chemins départementaux, dont 1.355 km. goudronnés et 2.086 km. empierrés.

Chemins empierrés

D'une manière générale, tous les chemins simplement empierrés sont en mauvais état et ne résistent pas à une circulation automobile, même légère. La réparation des « nids de poule » constitue un travail coûteux et inefficace.

Il convient d'envisager, à plus ou moins longue échéance, le revêtement de ces chemins en utilisant des liants hydrocarbonés. Auparavant, le chemin devra être remis en état avec apport de matériaux neufs, l'élargir si besoin est et relever les virages dangereux. Des essais en vue de faire ces différentes opérations, le plus économiquement possible, seront tentés dès 1950. D'après l'expérience actuelle, on envisage, pour une simple évaluation, une dépense de 1 million de francs au km. en moyenne. L'ordre de grandeur des travaux à envisager pour moderniser les 2.086 km. de chaussées départementales actuellement empierrées serait donc de l'ordre de 2 *milliards*.

Chemins goudronnés

Sur les 1.355 km. de chemins goudronnés, environ la moitié aura besoin, à plus ou moins longue échéance, d'être modernisés, car ils ne répondent plus aux besoins d'une circulation automobile moderne, notamment au moment de la saison touristique (largeur trop faible, virages dangereux).

La dépense à prévoir, lors du renouvellement du revêtement hydrocarboné, sera d'environ 700 millions pour moderniser ces chemins.

516 km. de chemins goudronnés sont en mauvais état ou en très mauvais état. Pour les « sauver », il est indispensable de refaire les tapis au plus tôt, d'où une dépense à prévoir de :

516 × 200.000 francs, soit 110 *millions* environ.

Matériel

Pour mener à bien ces travaux, il faut continuer à équiper le Service vicinal en matériel. Une douzaine de camions et une pelleteuse seraient encore nécessaires. Dépense : 15 *millions* environ.

Stations de stockage et de réchauffage de liants hydrocarbonés.

La station de Corbigny nécessite, pour son achèvement complet, environ 10 *millions*.

Pour le sud-est du département, la construction à Cercy-la-Tour d'une station de faible capacité (500 t.) a été prévue à l'équipement en stations de stockage et de réchauffage des liants hydrocarbonés. La dépense qui en résulterait serait de 10 *millions* environ.

Ouvrages d'art

Certains ouvrages d'art des chemins départementaux sont devenus insuffisants pour les charges actuelles. Ils seront à

renforcer au fur et à mesure que les tabliers seront à remplacer. La dépense à prévoir pour ce travail est d'environ 50 millions, dépense à laquelle il convient d'ajouter la part du département dans la reconstruction du pont d'Imphy, du fait de son élargissement, soit 24.200.000 francs.

Récapitulation

Modernisation des chemins empierrés	2.000.000.000	»
Modernisation des chemins goudronnés ..	700.000.000	»
Revêtement des chemins goudronnés en mauvais ou très mauvais état	110.000.000	»
Matériel	15.000.000	»
Stations de stockage	20.000.000	»
Ouvrages d'art	75.000.000	»
	<hr/>	
Total	2.920.000.000	»

4° RÉPARTITION DE CES DÉPENSES

Projet de budget de 1950

Pour « sauver » les chaussées goudronnées en mauvais état et en très mauvais état et couvrir les dépenses d'entretien courant évaluées, d'après l'expérience de 1949, à 38.000 francs le km. pour les chaussées goudronnées et à 30.000 francs le km. pour les chaussées empierrées, la dépense prévue est de :

Chaussées.

Goudronnage : 516 km. à 220.000 fr. le km.	113.520.000	»
Entretien chaussées goudronnées : 1.355 km. à 38.000 fr. le km.	51.490.000	»
Entretien chaussées empierrées : 2.086 km. à 30.000 fr. le km.	62.580.000	»
Entretien des ouvrages d'art, signalisation, etc.	2.410.000	»
	<hr/>	
Total.....	230.000.000	»

Cette dépense est à couvrir au moyen de centimes.

Réfection d'ouvrages d'art.

Pont d'Imphy	24.200.000	»
Pont de Saint-Thibault. (2 ^e tranche)	6.800.000	»
C.D. 18, pont sur la Sardolles	2.000.000	»
C.D. 10, pont sur le ruisseau de la Comman- derie	325.000	»
C.D. 132, Elargissement du pont sur la Canne	280.000	»
C.D. 135, Pont sur l'Aron	420.000	»
	<hr/>	
	34.025.000	»
Continuation des travaux de la station de Corbigny	3.641.666	»
	<hr/>	
Total.....	37.666.666	»

Pour ces travaux, des subventions de l'Etat pourront s'élever à..... 19.350.000 »

Ces travaux peuvent être exécutés en 1950, sauf en ce qui concerne le pont d'Imphy, dont les travaux ne pourront commencer qu'après accord de la Direction des routes du Ministère des Travaux publics.

Matériel.

L'acquisition d'une pelleteuse, de 3 camions Diamond et d'un camion G.M.C. est envisagée, soit au total une dépense de 6.200.000 francs, à couvrir au moyen de centimes.

Travaux à exécuter après 1950.

Une subvention de 45 % pour la réfection des ouvrages d'art, soit 22.500.000 francs, pourrait être obtenue.

En ce qui concerne les travaux, ils seront, en principe, à la charge du Département.

Pour la modernisation des chaussées empierrées, la première étape concernerait à peu près la moitié de ces chemins, soit 650 km., correspondant aux plus importants.

Pour les 4 années suivantes, on envisagerait de réaliser :

— la modernisation de 650 km. environ de chaussées empierrées départementales	650.000.000	»
— l'achèvement de l'équipement en matériel, soit	8.800.000	»
— l'achèvement des stations de stockage...	16.350.000	»
— ouvrages d'art	41.000.000	»

Total..... 716.150.000 »

L'effort à faire, par le Département, pendant les années 1951, 1952, 1953 et 1954, *en dehors de l'entretien courant*, serait alors annuellement de 180 millions environ en investissements.

OUVRAGES D'ART

Les ouvrages d'art détruits ou endommagés par faits de guerre sont les suivants :

I. — OUVRAGES D'ART DÉJÀ RECONSTRUITS ET A RECONSTRUIRE AUX FRAIS EXCLUSIFS DE L'ÉTAT

- C.D. 6. — Pont du Montal, sur la Cure, commune de Dun-les-Places.
- C.D. 28. — Pont sur la Loire à Pouilly.
- C.D. 124. — Pont sur le ruisseau de la Roche à Larochemillay.
- C.D. 148. — Pont sur la Nièvre, commune d'Urzy.
- C.D. 148. — Pont sur la Nièvre, commune de Varennes-les-Nevers.
- C.D. 227. — Pont sur l'Alène, commune d'Avrée.
- R.N. 478. — Pont de Decize,
- R.N. 151. — Pont de La Charité, } sur la Loire.
- R.N. 455. — Pont de Cosne, }

II. — OUVRAGES EN RECONSTRUCTION OU RESTANT A RECONSTRUIRE AVEC PARTICIPATION DE L'ÉTAT ET DES DÉPARTEMENTS

- C.D. 4. — Pont de Saint-Thibault, sur la Loire.
- C.D. 40. — Pont de Fourchambault, sur la Loire.
- C.D. 200. — Pont d'Imphy, sur la Loire.

III. — OUVRAGES DÉJÀ RECONSTRUITS OU A RECONSTRUIRE AUX FRAIS EXCLUSIFS DE L'ÉTAT

C.D. 6.

Pont du Montal. — En maçonnerie de 10 m. d'ouverture. Rétablissement suivant les anciennes caractéristiques. Rendu à la circulation en octobre 1946.

C.D. 28.

Pont de Pouilly. — Rétablissement, suivant les anciennes caractéristiques des deux travées métalliques détruites. Rendu à la circulation le 25 mars 1946.

C.D. 124.

Pont de Laroche à Larochemillay. — Pont voûté de 5 m. d'ouverture, reconstruit en béton de ciment, suivant ses caractéristiques anciennes. Rendu à la circulation le 15 décembre 1944.

C.D. 148.

Pont d'Urzy. — Voûte remplacée par un tablier à poutre droite constitué par des poutrelles métalliques enrobées. Chaussée 4 m. 50. Force portante : 25 tonnes. Rendu à la circulation le 1^{er} août 1945.

C.D. 148.

Pont de Varennes-les-Nevers. — Le pont voûté de 3 m. d'ouverture a été reconstruit en béton de ciment suivant ses caractéristiques anciennes. Rendu à la circulation le 30 novembre 1944.

C.D. 227.

Pont d'Avrée. — Les trois voûtes ont été remplacées par un tablier à poutre droite constitué par des poutrelles métalliques enrobées. Chaussée : 3 m. Force portante : 16 tonnes. Rendu à la circulation le 25 décembre 1944.

R.N. 478.

Pont de Decize. — Projet définitif sera prochainement adressé à l'Administration supérieure, il prévoit un pont en arc à tablier suspendu intermédiaire. Chaussée de 6 m. et 2 trottoirs de 1 m. 88. Montant des travaux, estimé : 85.000.000 de francs.

R.N. 451.

Pont de La Charité. — Projet approuvé par l'Administration supérieure. L'adjudication ne pourra être faite qu'après inscription de l'opération au programme de reconstruction établi par la Direction des Routes du Ministère des Travaux Publics. Montant des travaux : 67.600.000 francs.

R.N. 455.

Pont de Cosne. — Le projet est en cours d'exécution au service central d'Etudes techniques; il est prévu un pont suspendu de 6 m. de chaussée et de 2 trottoirs de 1 m.

IV. — OUVRAGES D'ART EN RECONSTRUCTION OU RESTANT A RECONSTRUIRE

Pont de Saint-Thibault sur la Loire

En juin 1940, la 2^e arche du pont de Saint-Thibault fut détruite par le Génie français; cette destruction a entraîné,

dans la 1^{re} arche, un affaissement à la clé de 12 centimètres et des fissurations aux retombées des arcs.

De 1942 à 1944 s'est poursuivie la reconstruction de l'arche détruite qui fut terminée en avril 1944, aux frais de l'Etat.

Les opérations militaires précédant la Libération ont entraîné, au début de septembre 1944, les Forces Françaises de l'Intérieur à faire sauter la 5^e arche qui a été entièrement détruite.

Au cours des travaux de reconstruction des arches détruites et de la consolidation des arches contiguës, il a été constaté une altération du ciment fondu, employé dans les œuvres vives des fondations sur piles ou culées du pont construit de 1931 à 1934, en remplacement du pont suspendu préexistant.

L'Etat a pris à sa charge la reconstruction des parties détruites ou endommagées par faits de guerre, savoir :

a) Reconstruction, en 1942-1944, de la 2^e arche entièrement détruite.

b) Reconstruction, en 1946-1947, de la 5^e arche entièrement détruite.

c) Démolition et reconstruction de la 1^{re} arche affaissée.

Ces différents travaux ont été exécutés sous la direction du Service des Ponts et Chaussées du Cher.

En raison de l'altération du béton de ciment fondu les constituant, les 3^e et 4^e arches n'ont pu être conservées.

Les dépenses résultant de l'exécution de ces derniers travaux sont évaluées à 52 millions se répartissant ainsi :

— Part à la charge de l'Etat	9.000.000	»
— Part à la charge du département du Cher	25.800.000	»
— Part à la charge du département de la Nièvre	17.200.000	»
	<hr/>	
Total.....	52.000.000	»

Le Ministère de l'Intérieur ayant accordé, au titre du plan d'équipement national, une subvention de 5.460.000 francs, la part effective du département de la Nièvre sera de :

$$17.200.000 \text{ fr.} - 5.460.000 \text{ fr.} = 11.740.000 \text{ fr.}$$

Les travaux de reconstruction, exécutés sous la direction du Service des Ponts et Chaussées du Cher, sont en cours d'exécution et leur achèvement est prévu pour 1950.

Pont de Fourchambault, sur la Loire

Les travaux de reconstruction du pont de Fourchambault donnant passage au C.D. 40, sur la Loire, sont actuellement en cours d'exécution.

En 1947, la démolition des portiques de l'ancien pont suspendu a été effectuée et la vente des fers en provenant s'est élevée à 830.384 francs, dont moitié a été versée au département du Cher.

Les travaux restant à exécuter sont prévus en deux lots :

Le premier lot, comprenant l'aménagement des rampes d'accès et les travaux de maçonnerie nécessaires à l'aménagement des piles et culées et à la couverture du pont proprement dit, font l'objet d'une adjudication qui sera ouverte le 1^{er} mars 1950 à la Préfecture. Montant des travaux prévus: 24 millions.

Le deuxième lot, comprenant la fourniture et la construction, en usine, des divers éléments de l'ossature métallique du pont et de ses appuis, le montage, le lancement et le réglage de ces éléments, ainsi que la confection et mise en place du garde-corps métallique, ont été entrepris, le 15 décembre 1948, aux Etablissements Baudet, Donon et Roussel, à Paris, au prix de 95.609.000 francs. (L'estimation prévue s'élevait à 108 millions).

L'usinage des pièces constituant cette ossature métallique est actuellement en cours et le montage commencera le 1^{er} juin 1950.

Le montant total de la dépense de reconstruction du pont est évalué à 142 millions, se répartissant ainsi :

— Part à la charge du Ministère des Travaux publics	15.000.000	»
— Subvention du Ministère de l'Intérieur ..	50.800.000	»
— Part à la charge du département du Cher	38.100.000	»
— Part à la charge du département de la Nièvre	38.100.000	»
	142.000.000	»
Total.....	142.000.000	»

L'achèvement complet du pont peut être prévu pour le début de 1951.

Pont d'Imphy, sur la Loire

Le pont d'Imphy donnant passage du C.D. 200, sur la Loire, a été partiellement détruit au cours des opérations de guerre 1939-1945, et ce qui est resté du tablier n'est pas réutilisable.

La construction d'un ouvrage métallique, en remplacement de l'ancien pont, est envisagée, en conservant, de l'ancien ouvrage, par mesure d'économie, les parties en bon état des piles et des culées.

La dépense de reconstruction est estimée au 1^{er} janvier 1949 à 121 millions, se répartissant ainsi :

— Part à la charge de l'Etat (80 %)	96.800.000 »
— Part à la charge du Département (20 %).	24.200.000 »
	Total 121.000.000 »

Le Département est en mesure d'attendre de l'Etat (Ministère de l'Intérieur) une subvention de 45 %, soit :

$$\frac{24.200.00 \times 45}{100} = 10.890.000 \text{ francs;}$$

la part effective du Département serait donc de :

$$24.200.000 \text{ fr.} - 10.890.000 \text{ fr.} = 13.310.000 \text{ fr.}$$

Le projet a été approuvé. La mise en adjudication ne pourra avoir lieu que lors de l'inscription par la Direction des Routes du Ministère des Travaux Publics à un programme de reconstruction des ponts.

OUVRAGES D'ART EXISTANTS SUR CHEMINS DÉPARTEMENTAUX

Les crédits jusqu'à présent alloués pour l'entretien et les réparations des chemins départementaux, n'ont permis d'effectuer aux ouvrages d'art que les réparations strictement indispensables à leur conservation et à la sécurité de la circulation.

Certains ouvrages d'art sont devenus insuffisants pour la circulation actuelle, soit par leur étroitesse, soit par la limite de charge qui a dû être imposée. Ils seront à renforcer ou à élargir au fur et à mesure que les tabliers seront à remplacer.

Dépense à prévoir pour ces travaux : 50 millions.

Pour 1950, une première tranche a été prévue et inscrite au programme de 1949 du Plan d'Équipement National, subventionné par le Ministère de l'Intérieur.

Ces travaux sont les suivants :

C.D. 10.

Réfection totale du ponceau sur le ruisseau de la Commanderie, sur le territoire de la commune de Biches. Ce ponceau de 3 m. d'ouverture est en très mauvais état et la réfection totale de cet ouvrage est urgente. Sa reconstruction est évaluée à 325.000 francs.

C.D. 18.

Reconstruction du pont sur la Sardolles, commune de La Fermeté. Ce pont est constitué par deux voûtes très surbaissées, construites en pierres gélives, qui sont très profondément attaquées. Les piédroits ne semblent plus en mesure de supporter la pression de la voûte, laquelle a dû être étayée.

La reconstruction de cet ouvrage est urgente et évaluée à 2.000.000 de francs.

C.D. 132.

Elargissement du ponceau sur la Canne, à la limite des communes de Rouy et Tintury. Le ponceau de 3 m. 90 d'ouverture, donnant passage à ce chemin sur la Canne, est en mauvais état et d'une largeur insuffisante. La voûte est, dans son ensemble, en bon état, à l'exception des régions amont et aval qui, sur 0 m. 50 environ du parement extérieur, présentent des traces de désagrégation causée par la gelée. Par contre, les murs de tête, supportant le remblai du pont, sont en très mauvais état (côté aval). Pour assurer la sécurité de la circulation, le passage de cet ouvrage a été interdit aux véhicules d'un tonnage supérieur à 5 tonnes.

Les travaux prévus pour élargissement et grosses réparations à effectuer sont évalués à 280.000 francs.

C.D. 135.

Elargissement et réfection du ponceau sur l'Aron, commune de Montapas.

Le ponceau de 3 m. d'ouverture donnant passage au chemin sur l'Aron est en mauvais état et d'une largeur insuffisante, ne permettant pas le passage du gros matériel agricole dont sont équipées les fermes importantes situées de part et d'autre de la rivière. La réfection et l'élargissement de cet ouvrage s'imposent et nécessiteront une dépense de 420.000 fr.

La totalité de la dépense prévue pour les travaux à effectuer à ces quatre ouvrages s'élève à 3.025.000 francs, pour lesquels la subvention de l'Etat (Ministère de l'Intérieur) sera de 1.361.250 francs.

La charge du Département sera donc de 1.663.750 francs.

CANAL DU NIVERNAIS ET HAUTE-YONNE

Le Canal du Nivernais est un des éléments de l'équipement économique du département de la Nièvre. Le trafic qui l'emprunte n'est nullement négligeable puisqu'il correspond à un train quotidien de 350 tonnes de marchandises, tonnage maximum admis sur la ligne de Cercy-la-Tour à Clamecy.

De multiples activités ont leur sort lié à cette voie d'eau : entreprises de carrières, entreprises forestières, commerces de matériaux et commerce de détail ravitaillant les marinières.

En juin et juillet 1949, de nombreuses interventions des élus du département ont marqué l'importance que les électeurs du Bazois attachaient au maintien en eau du canal.

Avec les étangs du bief de partage, le réservoir des Settons et le réservoir de Pannecièrre destiné à l'alimenter, le canal du Nivernais tient une place importante dans l'équipement piscicole et touristique du département de la Nièvre.

1° Etat au 31 décembre 1944

Entre Decize et Cercy-la-Tour sur 16 km., ainsi qu'entre Villiers-sur-Yonne et Auxerre sur 70 km., dont 18 km. dans la Nièvre, le canal du Nivernais a des écluses de 38 m. 50 de longueur utile et est accessible, à l'enfoncement limite de 1 m. 40, aux péniches de 38 m. chargées à 190 tonnes.

Entre Cercy-la-Tour et Sardy sur 58 km., le canal a des écluses de 30 m. 50 de longueur utile, sauf une écluse qui a 38 m. 50, et il est accessible seulement, avec le même enfoncement limite de 1 m. 40, aux bâtards de 30 m. chargés à 150 tonnes.

Entre Sardy et Villiers-sur-Yonne sur 30 km., la situation était la même qu'entre Cercy-la-Tour et Sardy, avec 24 écluses de 30 m. 50 et 2 écluses de 38 m. 50.

*2° Réalisations obtenues du 31 décembre 1944
au 31 décembre 1949*

Les portes démolies en juin 1944 des quatre premières écluses du versant Seine ont été remplacées par des portes neuves.

Sur le versement Loire le bief de Châtillon et le bief de la Saigne, l'un et l'autre très envasés, ont été dragués en 1948 et 1949.

Les 24 écluses de 30 m. 50 comprises entre Sardy et Villiers-sur-Yonne ont été allongées à 38 m. 50 en 1947 et 1948.

Au cours des mêmes années et en 1949, diverses améliorations accessoires ont été réalisées, notamment entre Clamecy et Auxerre :

- Construction de trois portes de garde,
- Surélévation de cinq ponts.

Depuis le 14 novembre 1948 les péniches normales de 38 m. peuvent remonter jusqu'aux carrières de Corbigny et de Sardy et en descendre avec une charge de 190 tonnes correspondant à l'enfoncement de 1 m. 40.

En 1949 ont été entrepris, en remontant le canal à partir d'Auxerre, des travaux de dragages et de déroctages de façon à porter le tirant d'eau à 2 m. ce qui permet le passage de la péniche normale à l'enfoncement de 1 m. 80 avec une charge de 270 tonnes.

A l'exception d'un seuil à faire disparaître en 1950 l'enfoncement de 2 m. était réalisé au 31 décembre 1949 jusqu'à Mailly-le-Château.

3° *Travaux à réaliser au cours des trois années 1950, 1951 et 1952*

Les travaux de dragages et déroctages se poursuivent pour la réalisation du tirant d'eau de 2 m.; l'insuffisance des crédits ne permettra pas d'atteindre Clamecy en 1950 comme il était envisagé primitivement. Fin 1950 les travaux atteindront Châtel-Censoir.

Suivant l'importance des crédits qui pourront être ouverts par l'Etat en 1951 et 1952, la mise au tirant d'eau de 2 m. sera réalisée jusqu'aux carrières de Corbigny fin 1952 ou courant 1953.

4° *Prévisions générales d'aménagement du canal du Nivernais et de ses annexes.*

Le réservoir de Pannecièrre-Chaumard étant en service, l'alimentation en eau du canal du Nivernais va se trouver parfaitement assurée. Il serait désirable, dans ces conditions, d'en faire une voie de secours sur l'itinéraire Paris-Lyon, ce qui implique d'abord l'allongement des écluses entre Cercy-la-Tour et Sardy. Une pareille opération ne pourra être entreprise que si, sous une forme ou sous une autre, des participations financières peuvent être obtenues localement, ainsi qu'il a été fait pour l'allongement des écluses entre Sardy et Villiers-sur-Yonne.

L'allongement des écluses entre Cercy et Sardy pourrait être effectué en trois étapes : Cercy-Châtillon, puis Châtillon-Baye et enfin Port-Brûlé-Sardy.

Par ailleurs, les étangs du bief de partage d'une part et le réservoir des Settons d'autre part, sont dès maintenant des centres actifs de tourisme : leur intérêt à cet égard va se trouver renforcé par la mise en eau du réservoir de Pannecièrre-Chaumard puisque désormais il sera sans doute possible de ménager les réserves d'eau des Settons et des étangs de Vaux et de Baye et ainsi de maintenir dans ces différents réservoirs jusqu'à la fin de l'été une quantité d'eau importante. Il y aurait intérêt à établir et à réaliser en accord avec les Municipalités et avec l'appui du Conseil général de la Nièvre, divers aménagements qui contribueraient à développer le tourisme, par exemple achèvement du chemin de ronde des Settons.

GARE ROUTIERE DE NEVERS

La création d'une gare routière de voyageurs est envisagée à Nevers. Son emplacement est prévu, rue du Chemin de Fer, sur les terrains de la S.N.C.F., situés entre l'aile droite du bâtiment des voyageurs, et le nouveau quai à marchandises. Cette installation permettra de régulariser le trafic des autobus, et offrira aux usagers de nombreux avantages (attente des voitures, transit des bagages et messageries avec le chemin de fer, groupement des têtes de lignes, centralisation des horaires et des renseignements, etc.).

L'Etat a renoncé au bénéfice du Département à l'exercice du pouvoir concédant. Plusieurs régimes administratifs peuvent être envisagés : concession, affermage, régie ou société d'économie mixte. Le Conseil général, dans sa session de septembre 1949, a décidé d'attendre la mise en application de la nouvelle coordination, avant de se prononcer sur le régime administratif qu'il entend voir appliquer.

Une estimation sommaire des dépenses d'établissement et d'exploitation permet de chiffrer celles-ci à 35 millions de francs pour la construction, et à 1.600.000 francs par an pour l'exploitation. Ces chiffres n'ont qu'une valeur purement indicative.

L'amortissement des dépenses d'établissement pourra être récupéré sur les usagers par une surtaxe spéciale dont le taux moyen serait de 5 francs.

TÉLÉ-COMMUNICATIONS - P.T.T.

Les travaux importants prévus ou en cours intéressant le département de la Nièvre et dépendant de l'Administration des P.T.T. sont les suivants :

a) Extension du réseau téléphonique souterrain de Nevers, actuellement en cours et dont l'achèvement est prévu pour le premier semestre de 1950.

b) Achèvement de l'équipement du département en téléphone automatique rural (secteur de Montsauche), dont la réalisation est prévue pour 1950.

Ces travaux et investissements sont financés par le budget annexe des P.T.T. L'Administration centrale des P.T.T. en assure l'exécution et la surveillance.

L'exécution de certains autres travaux est subordonnée à la participation financière des Municipalités et il semble que le programme de ces travaux est susceptible d'intéresser le Conseil général, au cas où les communes déposeraient des demandes de subventions.

Ce programme comprend :

1° La construction d'un nouvel hôtel des postes à Nevers (à laquelle la ville de Nevers participera pour 20 % déduction faite du produit de la vente de l'actuel hôtel des postes et de ses annexes). Les travaux doivent commencer prochainement et paraissent devoir être achevés en 1951 ou 1952.

2° L'installation de postes publics d'abonnement dans les hameaux isolés. Ces postes sont installés à la demande des communes.

Lorsqu'elle concède de tels postes, l'Administration des P.T.T. consent une réduction de 50 % sur le tarif d'abonnement, mais elle exige le paiement par la commune, au même tarif que pour les particuliers, de la taxe de raccordement et de parts contributives parfois élevées et variant avec la longueur de la ligne à construire.

Actuellement, les demandes suivantes sont en instance :

COMMUNES	HAMEAUX	MONTANT approximatif de la part contri- butive actuelle- ment exigée de la commune
Alligny-en-Morvan	Beaumont	145.000 »
	Champcommeau	80.000 »
Arleuf-du-Morvan	Montignon	67.200 »
	Pasquelin	Etudes non effectuées, le nom du gérant n'ayant pas été fourni.
	Les Brenots	
	Le Chatz	
Château-Chinon	La Chaume-au-Chien	
	Vallée-de-Cours	132.000 »
	La Croix-de-Pré	69.000 »
	Champcheur	147.000 »
Chaumard	Les Quatre-Vents	20.400 »
	Ardoux	26.000 »
	Vauminot	67.200 »
	L'Arringette	700.000 »
	Vissingy	494.000 »
Gouloux	Petits-Jean	155.000 »
	Grand-Montbé	131.000 »
Limanton	Panneçot	180.000 »
Marigny-l'Eglise	Lauret	72.000 »
	Courotte	580.000 »
Poil	La Vendée	51.000 »
	Les Châteigners	46.000 »
St-Léger-de-Fougeret	Michots	147.000 »
	Poiseux	198.000 »
St-Père	Villemoisson	40.000 »
Suilly-la-Tour	La Guillauminerie	196.000 »

COMMUNES	HAMEAUX	MONTANT approximatif de la part contri- butive actuelle- ment exigée de la commune
Cervon	Donssas	131.000 »
	Précy	37.000 »
	Certaines	51.000 »
	Montliffé	75.000 »
	Maré-les-Bois	126.000 »
	Valentines	240.000 »
Langeron	Dhéré	57.000 »
Montsauche	Montélesme	195.000 »
	Nataloup	50.000 »
	Mallerin	250.000 »
	Lafaye	380.000 »
Côlméry	La Birette	110.000 »
Varzy	Chantemerle	59.000 »
	Charloy	55.000 »
	Migny	64.000 »
Billy-sur-Oisy	Charmoy	62.000 »
	La Vignelle	276.000 »
Villapourçon	Petiton	450.000 »
Corancy	Vouas	71.000 »
St-Ouen	Les Essarts	42.000 »
Champlemy	Neuville	33.000 »
	Bourras-la-Grande	Etude en cours
	Thouez	Etude en cours
Brassy	Polqueugnon	332.000 »
	Montour	} Etudes non effectuées, le nom du gérant n'ayant pas été fourni.
	Razon	
	Brizon	
	Chambuis	
	Meulois	
Tracy-sur-Loire	Boisfleury	66.000 »

Cette liste n'est pas limitative; au cas où le Conseil général, créant un précédent, accorderait des subventions à certaines communes, d'autres demandes ne manqueraient pas de se manifester.

AGRICULTURE

DIRECTION DES SERVICES AGRICOLES DE LA NIEVRE

I. — PERSONNEL

Effectif en fonction à la date du 1^{er} décembre 1949

Grades :

Ingénieur en chef, directeur des Services agricoles.....	1
Ingénieur principal, directeur adjoint	1
Ingénieurs des Services agricoles	3
Chef de Section administrative	1
Rédacteur	néant
Commis d'ordre et de comptabilité	1
Chef de Section statistique	néant
Auxiliaires, Sténo-dactylographes	2

II. — ATTRIBUTIONS

D'une manière générale, les attributions des directions des Services agricoles ont été spécialement définies par la loi du 21 août 1912. Elles comportent :

- la vulgarisation des connaissances agricoles;
- l'enseignement agricole;
- Le Service des intérêts économiques et sociaux de l'agriculture;
- la statistique et le ravitaillement en matière agricole;

— les recherches et missions techniques;

— d'une manière générale, tous les services intéressant l'agriculture, à l'exclusion des Services vétérinaires, forestiers et des Stations agronomiques (auxquels s'est ajouté, depuis, le Génie rural).

Les Directions départementales doivent, en outre, fournir tous renseignements, faire toutes enquêtes demandées par les Services centraux.

III. — ACTIVITÉS DU SERVICE

L'activité des Services s'étend à un domaine fort vaste. Elle a été, toutefois, limitée par les possibilités en personnel et moyens d'action.

A titre sommaire, l'activité de la Direction des Services agricoles a notamment comporté, cette année :

a) *Propagande et vulgarisation*

Dans cette section, les moyens techniques mis en œuvre ont été : des conférences, des démonstrations (lutte contre les mauvaises herbes des céréales), des visites de champs de démonstration et de comportement et de fermes-pilotes.

Des articles techniques ont été publiés et un tract de vulgarisation a été diffusé.

b) *Enseignement*

- Session d'« Ecole ambulante d'agriculture d'hiver ».
- Session d'Ecole ménagère agricole ambulante (organisation, direction générale, enseignement spécialisé).
- Enseignement par correspondance post-scolaire agricole et ménager agricole : 476 élèves.
- Recrutement aux Ecoles d'agriculture, organisation d'applications pratiques pour leurs élèves.
- Centres d'enseignement post-scolaire agricole : 17 fixes et 7 itinérants (formation spécialisée des maîtres — contrôle du fonctionnement).

c) *Intérêts professionnels et économiques de l'agriculture*

- Conseils techniques, interventions diverses auprès des organisations professionnelles agricoles.

- Conseil technique, contrôle-liquidation des dépenses du Conseil agricole départemental.
- Contrôle sur pied des céréales de semence produites dans le département, des cultures de sélection de plan de pommes de terre du Morvan.
- Lutte contre les mauvaises herbes, les ennemis des cultures.
- Fonctionnement des syndicats d'élevage bovin, ovin et porcin.
- Fonctionnement des livres généalogiques et, plus spécialement, du Herd-Book charollais.
- Contrôle individuel d'environ 1.200 animaux destinés à l'exportation, notamment sur la Belgique.
- Organisation et tenue des concours agricoles et comices.

La Direction des Services agricoles participe, enfin, à l'activité de très nombreux Comités et de Commissions. Parmi ceux-ci :

- le 12^e Comité agricole régional;
- le Comité des prêts spéciaux aux agriculteurs;
- la Commission paritaire départementale du Travail en agriculture (présidence);
- la Commission consultative des baux ruraux;
- le Comité départemental d'agrément des Coopératives;
- le Comité départemental des Céréales, etc...

PROPAGANDE ET VULGARISATION

La réalisation du plan « Agriculture » exige un immense effort de propagande et de vulgarisation des connaissances agricoles et oblige à prévoir la généralisation d'un enseignement agricole et ménager très poussé.

La tâche de la Direction des Services agricoles, en matière de vulgarisation des connaissances agricoles, est rendue difficile par suite du manque de personnel et de l'insuffisance de ses moyens d'action; au surplus, les exploitations agricoles sont très disséminées dans le Département.

I. — MOYENS TECHNIQUES A LA DISPOSITION DES SERVICES AGRICOLES

Tous les procédés habituels de propagande et de vulgarisation doivent pouvoir être mis en œuvre :

- *La presse quotidienne*, qui insère volontiers communiqués ou informations documentaires.
- *La presse agricole* est, dans le département, bi-mensuelle; elle permet des publications plus techniques que la précédente.

Si des moyens financiers suffisants peuvent être obtenus, la Direction des Services agricoles envisage de publier un *Bulletin de liaison*, permettant de toucher rapidement les agriculteurs, pour les communiqués urgents et des études plus complètes. Ce Bulletin serait ouvert aux autres services du Ministère de l'Agriculture (Services vétérinaires, Génie rural, etc...).

- *Le tract, l'affiche, la brochure* constituent des moyens de propagande et de vulgarisation précieux pour les agriculteurs.

— *Les conférences* :

La conférence a l'avantage de toucher l'agriculture dans sa localité. Elle constitue un puissant moyen d'action. La Direction des Services agricoles s'efforcera d'en multiplier le nombre dans les localités isolées.

— *Les démonstrations* :

Elles sont d'une utilité incontestable. L'exploitant constate par lui-même les résultats obtenus par l'emploi de techniques nouvelles (culture, bétail).

Les expériences faites dans ce domaine sont concluantes. Il serait souhaitable que des crédits suffisants permettent d'en accroître le nombre.

— *Les champs de démonstration et de comportement* :

Ce moyen de propagande, très efficace, permet :

- aux agriculteurs de comparer les variétés préconisées avec celles qu'ils cultivent habituellement, l'effet des fumures appliquées par rapport à celles qu'ils emploient;
- aux agents chargés de la vulgarisation de faire d'utiles observations et d'illustrer leurs exposés, conférences ou leçons avec des exemples locaux, facilement contrôlables.

— *Les fermes-pilotes* :

Elles procèdent des mêmes principes et fournissent, en outre, de précieuses indications sur les seuils de rentabilité. Les visites qui y sont organisées ont les plus heureux effets.

— *Les concours :*

Les concours, tant cultureux qu'intéressant le bétail, sont une source d'émulation entre exploitants.

Leur nombre mérite d'être sensiblement accru.

M. le Ministre de l'Agriculture vient, par un texte récent, de rétablir les compétitions dites de la « prime d'honneur » (destinée à récompenser l'exploitant qui, dans un milieu déterminé, obtient les résultats les plus satisfaisants) et de décider que ce concours aura lieu, dans le département de la Nièvre, en 1951.

Le bétail tient une place prépondérante dans la production agricole nivernaise. La Société d'Agriculture de la Nièvre organise, chaque année, deux concours de reproducteurs, de même que la Fédération des « Syndicats d'Elevage de Chevaux Nivernais ».

La Société d'Aviculture de la Nièvre tient, chaque année, une exposition internationale très suivie.

Les Comices Agricoles constituent également d'intéressantes compétitions.

Pour la première fois, en 1949, la Direction des Services agricoles a pu, sous l'égide du Syndicat Ovin de la Nièvre, organiser un concours itinérant de bergeries et, à Cosne, un concours de production de laine et d'agneaux gras.

Grâce au crédit accordé, cette année, par le Ministère de l'Agriculture, les Syndicats d'Elevage Bovin pourront, en 1950, tenir de petits concours qui permettront de guider utilement les éleveurs locaux dans le choix de leurs reproductrices.

Il serait souhaitable de pouvoir compléter le concours de reproducteurs charollais organisé chaque année, en janvier, par la Société d'Agriculture de la Nièvre, par un concours de carcasses.

Pour avoir toute la valeur désirable, cette compétition, qui compléterait l'actuelle section d'animaux gras, ne devrait intéresser que des animaux inscrits au Herd-Book, de façon à en connaître l'âge et à pouvoir noter les mérites propres à chaque souche.

II. — MOYENS FINANCIERS

Pour mener à bien une action aussi vaste et aussi complexe, la Direction des Services agricoles doit pouvoir se déplacer facilement, disposer de matériel convenable et de ressources suffisantes.

Les investissements à réaliser de ce fait conditionnent étroitement la réalisation des programmes établis et sont, en outre, parfaitement rentables.

Le budget de l'Etat assume normalement la majeure partie de ces charges. Il apparaît que le Fonds de Progrès Agricole alimenté par les taxes spécialisées, ainsi que les collectivités publiques ou professionnelles, doivent également venir compléter son action.

Les dispositions législatives et réglementaires ont mis à la charge de l'Etat les frais administratifs des Directions des Services agricoles.

Le Fonds de Progrès Agricole assure les ressources correspondant à l'organisation d'un grand nombre de champs de démonstration et de comportement.

Le concours des collectivités est sinon indispensable, au moins souhaitable, et cela dans leur propre intérêt, chaque fois qu'il s'agit de l'organisation de concours ou d'études localisées.

Le département de la Nièvre assure les frais de fonctionnement du Laboratoire agricole départemental, sous réserve de la contribution financière des particuliers pour leurs analyses. Il serait opportun d'assurer l'entière gratuité des analyses de terre qui peuvent être, à juste titre, sollicitées par les exploitants.

L'organisation des concours et comices étant assez onéreuse, les organisateurs se voient contraints, faute de disponibilités suffisantes, d'espacer les compétitions et d'en limiter l'importance.

Il serait souhaitable que le département de la Nièvre puisse s'intéresser aux concours des Syndicats d'élevage locaux, aux concours intéressant l'élevage ovin et aussi à l'organisation du concours de carcasses dont l'institution est projetée en annexe au concours organisé à Nevers par la Société d'Agriculture de la Nièvre.

S'il faut chiffrer les dépenses, on pourrait envisager les taux ci-après :

— Concours des Syndicats d'Elevage	50.000	»
— Concours ovin	75.000	»
— Concours de carcasses	50 à 100.000	»

selon l'importance que l'on souhaiterait lui donner.

On ne peut clore cet exposé sans évoquer les efforts et les besoins des divers groupements professionnels spécialisés qui aident précisément à la réalisation des améliorations préconisées.

Si les questions commerciales sont réglées en complète autonomie par les diverses coopératives agricoles, il convient d'attirer l'attention sur l'action persévérante des Syndicats d'élevage.

Ceux-ci ont essentiellement pour objet de mettre à la disposition des petits agriculteurs des reproducteurs sélectionnés qui, par leur intervention, améliorent l'ensemble des troupeaux des adhérents.

Le Département de la Nièvre compte ainsi :

- 65 Syndicats d'élevage bovin;
- 1 Syndicat départemental d'élevage ovin;
- 6 Syndicats d'élevage porcin.

Il serait souhaitable que ces organisations, extrêmement utiles, soient largement aidées dans leur action, quitte, d'ailleurs, à les grouper, comme c'est le cas pour les bovins, en une Fédération départementale qui, avec des frais généraux relativement modestes, contrôlerait et dirigerait l'activité des Syndicats adhérents.

Le Département et l'Etat ont, au cours de ces années dernières, attribué de très modestes subventions aux Syndicats d'élevage. Actuellement, le fléchissement des prix de la viande accroît l'écart qui existe normalement entre le prix d'achat d'un jeune reproducteur et son prix de revente après réforme. Il serait donc extrêmement utile qu'indépendamment de ce que l'on peut espérer de l'intervention de l'Etat, le Département puisse s'intéresser davantage à ces organisations qui regroupent de petits cultivateurs aux prises avec de sérieuses difficultés, et leur permettre de suivre, sans handicap, l'évolution souhaitée de notre production animale.

A ce titre, il serait opportun de prévoir que la subvention annuelle qui leur est allouée soit portée d'environ 20.000 francs à un minimum de 100.000 francs.

LA PRODUCTION AGRICOLE DU DEPARTEMENT

A) RÉPARTITION DU TERRITOIRE

a) *Territoire cultivé*

La mécanisation n'a que fort incomplètement compensé les effets de la désertion des campagnes qui aboutissent à un grave abandon des terres mal placées à rentabilité insuffisante.

Compte tenu de la vocation naturelle des sols de la Nièvre, il a été prévu, par rapport à 1944, une réduction des terres labourées et une extension des surfaces en herbe.

Les cultures maraîchères, qui avaient dû être développées pendant l'occupation, vont revenir à leur niveau d'avant-guerre. Les vignes ont paru devoir se stabiliser à leur niveau de 1944.

Les jachères qui occupaient 24.800 hectares avant-guerre seront réduites, puisqu'elles ne devraient pas dépasser 7 à 8.000 hectares en 1951 et 1952. On a espéré ainsi compenser dans une certaine mesure la régression des terres labourées par un aménagement de l'assolement au détriment de la jachère. Ce projet paraît logique puisque l'on se sera efforcé de concentrer la culture sur les terres fournissant le meilleur rendement.

b) *Territoire non cultivé*

L'étude de cette portion des sols du Département a permis de conclure qu'une notable partie des friches, landes et terres incultes pourrait utilement être mise en valeur par le boisement. L'importance de ce territoire d'environ 17.000 hectares en 1944 sera ramenée à 12.000 hectares en 1952.

Les bois et forêts s'étendaient ainsi selon un programme qui les porterait d'environ 204.000 hectares en 1944 à 209.000 en 1952, tandis que les plantations de peupliers seraient réalisées dans les fonds de vallées humides, sans grand intérêt agricole.

B) PRODUCTION VÉGÉTALE

On a cherché dans la réduction des jachères à compenser les inconvénients d'une diminution des surfaces labourées. Cette modification, si elle autorise l'extension des cultures de plantes sarclées ou d'oléagineux, ne peut guère intéresser l'étendue en céréales. Tout au plus peut-on prévoir qu'à l'intérieur des surfaces qui leur sont réservées, l'avoine par exemple cédera une certaine place à l'orge.

Les surfaces consacrées aux céréales sont non seulement limitées par l'assolement, mais encore par les possibilités en main-d'œuvre, par celles de la mécanisation en petite culture et terrains accidentés, enfin par la rentabilité culturale des sols.

La main-d'œuvre familiale s'amenuise, le recours au machinisme et aux salariés conduit de plus en plus l'exploitant, même en moyenne et petite culture, à étudier ses prix de revient. Les terres pauvres ou médiocres, surtout lorsque leur exploitation est incommode, comme c'est le cas dans le Morvan, sont progressivement délaissées.

Economiquement il est souhaitable que ces surfaces soient consacrées au bois ou à l'herbe pour les îlots les plus aptes à l'élevage du bétail. Cette façon de faire devrait assurément conduire à la

concentration des cultures sur les terres les plus capables de fournir des rendements élevés et par suite des prix de revient plus faibles.

1° Céréales

a) Blé :

En 1944 le blé ne couvrait plus que 43.000 hectares, contre environ 55.000 avant-guerre.

Le plan arrêté par le 12^e Comité régional agricole a prévu la stabilisation des emblavures à ce chiffre. Il prévoit par contre que le rendement, qui était tombé à 9 quintaux 1/2 à l'hectare en 1944, s'élèvera en moyenne à 16 quintaux à l'hectare en 1952, ce qui porterait la production départementale de blé de 408.000 à 688.000 quintaux.

On peut penser que si cette production est réalisable elle sera probablement acquise avec des surfaces moindres et un rendement plus élevé. La culture du blé doit notamment reculer dans les terres d'exploitation difficile du Morvan qui, d'ailleurs, interviennent comme un important facteur d'abaissement du rendement moyen départemental.

b) Seigle :

Le seigle avait, ces années dernières, permis d'améliorer la récolte de céréales panifiables en assurant aux terres pauvres un rendement qu'il n'aurait pas été possible de connaître avec le blé. La remise en état des sols étant assurée, son élimination pratique de l'alimentation humaine doit le ramener sensiblement à ses surfaces d'avant-guerre, soit environ 4.000 hectares.

c) Orge et avoine :

Le cheval, ayant à peu près disparu du camionnage urbain, recule devant le tracteur agricole. Il est logique de prévoir qu'une partie des surfaces ensemencées en avoine devront dorénavant être emblavées en orge.

L'orge est très largement utilisée par l'industrie; c'est, d'autre part, un grain très apprécié pour l'alimentation du bétail.

En orge comme en avoine, l'augmentation des rendements apparaît devoir être très sensible, puisque ceux-ci étaient tombés en 1944 à 6 quintaux à l'hectare pour l'avoine, 5 quintaux 2 à l'hectare pour l'orge. Ils ont atteint cette année environ 11 quintaux pour l'orge et 9 pour l'avoine. Les variétés actuellement disponibles permettent d'escompter les porter à 15 quintaux pour l'orge et 13 pour l'avoine en 1952.

En résumé, la surface en céréales qui était d'environ 95.000 hectares en 1944 sera ramenée à 91.000 hectares en 1952, tandis que la production totale des graines passera dans le même temps d'environ 720.000 quintaux à 1.320.000 quintaux.

2° *Plantes sarclées*

La Nièvre ne dispose d'aucune industrie permettant de valoriser de telles récoltes.

Ce sont d'autre part des cultures exigeantes en main-d'œuvre. Il a paru logique de ramener la surface de 28.500 hectares avant-guerre à environ 23.000 hectares, niveau voisin de celui de 1944.

Les récoltes en seront généralement réservées à l'alimentation animale, seule une petite quantité de pommes de terre paraît devoir être commercialisée pour l'alimentation humaine ou le plant.

a) *Pommes de terre :*

L'exode rural qui a spécialement sévi dans les régions pauvres où on la cultive le plus en a progressivement ramené les plantations de quelques 16.000 hectares en 1934-1938 à 10.000 hectares en 1944.

Le plan national de production prévoit de maintenir une telle emblavure, essentiellement pour la production animale et les besoins alimentaires locaux.

Un effort particulier est fait dans le Morvan pour diriger les producteurs vers l'obtention de plants officiellement contrôlés.

b) *Topinambours, betteraves et autres racines fourragères :*

Il a été prévu de maintenir autant que possible ces cultures fourragères, de façon à permettre l'hivernage d'un important cheptel.

3° *Plantes industrielles*

La Nièvre ne possède guère de terres et n'a pas la main-d'œuvre nécessaire à de telles productions. On y peut prévoir que de faibles surfaces en oléagineux et accidentellement en lin.

4° *Cultures fourragères*

Les objectifs correspondant au cheptel vif étant relativement ambitieux, il importe de prévoir un accroissement sensible de la production fourragère qui lui est indispensable.

C'est essentiellement sur l'accroissement des rendements que doit porter l'effort.

La reprise des chaulages et des fumures complémentaires devrait permettre d'atteindre les objectifs fixés.

5° *Herbages*

Les avantages du plein air ont conduit les exploitants à s'assurer coûte que coûte un maximum d'herbages. Ce mouvement doit être aidé. L'accroissement des disponibilités en engrais permettant de fertiliser les fonds les moins riches doit concourir à la réalisation des 80.000 hectares d'herbages prévus en 1952.

6° *Prairies naturelles de fauche*

Les meilleures d'entre elles ont été transformées en herbages et ce mouvement est appelé à se poursuivre.

D'autre part les réquisitions de fourrage et leurs conséquences, le défaut d'entretien et de fertilisation, les ont durement éprouvées; de notables surfaces, jadis fauchées, ont dû être délaissées.

Le plan prévoit de les reconstituer à partir des meilleurs pâturages pour assurer convenablement l'alimentation hivernale du bétail.

7° *Pâturages et pacages*

Ces surfaces en herbe les moins intéressantes au point de vue économique se sont tout naturellement accrues avec les difficultés inhérentes à l'occupation et à la raréfaction de la main-d'œuvre.

On s'efforcera de les ramener d'environ 90.000 hectares à 77.000 et d'élever leur rendement.

Pour cela une partie des pâturages sera convertie en prés naturels de fauche et les plus cultivables seront labourés et réincorporés dans l'assolement régulier avec, tous les 10 ou 12 ans, ensemencement en prairie temporaire.

8° *Vigne*

Le vignoble fera surtout l'objet de soins d'entretien et d'un gros effort de rajeunissement, spécialement dans le périmètre d'appellation contrôlée de Pouilly.

C) PRODUCTION ANIMALE

Le développement des livraisons de tracteurs, la place prise par le camion et la camionnette ont très sensiblement diminué les besoins en animaux de trait.

On a donc pensé que :

— Le bœuf de trait continuera à disparaître peu à peu.

- Les effectifs chevalins déclineront progressivement à partir de 1950.
- Les aliments rendus disponibles par la substitution de l'énergie mécanique aux animaux de trait permettront de développer l'élevage et les productions animales.

Le développement des cultures fourragères, prévu au titre de la production végétale, assurera le complément des ressources alimentaires nécessaires à la réalisation des accroissements de production envisagés.

Il faut cependant remarquer que :

- L'exploitation d'un cheptel de rente oblige à des interventions humaines, importantes et qualifiées.
- L'accroissement des effectifs au-delà des niveaux d'avant-guerre pose un délicat problème de logement.

1° Cheptel

a) Bovins :

On se propose d'avoir en 1952 un troupeau bovin de 240.000 têtes contre 212.000 avant-guerre et 206.000 en 1944.

On souhaiterait surtout faire passer l'effectif des vaches d'environ 85.000 en 1944, à 100.000 en 1952, car la disparition des bœufs de trait doit aboutir à une exploitation plus rapide des animaux.

Cette entreprise est toujours freinée par le fait que l'hivernage du bétail blanc dans les étables des zones d'élevage reste un « goulet d'étranglement » peu réductible au moins dans les délais envisagés. Par surcroît, l'engraissement à l'auge, autrefois largement pratiqué dans les fermes de culture, n'a pas encore repris. Enfin les disettes fourragères de l'été et de l'hiver 1947-1948, aggravées par la sécheresse de 1949, ont quelque peu éprouvé les souches.

b) Ovins :

Le troupeau ovin qui comptait quelque 70.000 têtes environ avant-guerre était tombé à près de 53.000 têtes en 1944.

Depuis cette date il s'est relevé légèrement; on ne peut toutefois espérer l'amener à plus de 56.000 à 58.000 têtes en 1952.

Pour modeste que soit cet objectif, il ne pourra être atteint que grâce à une lutte plus efficace contre les affections parasitaires et à la reprise du métier de berger.

c) *Porcins* :

Cet élevage important, d'environ 63.000 têtes avant-guerre, en comportait moins de 40.000 en 1944; on espère le porter à 68.000 têtes en 1952.

Le porc permet d'obtenir très rapidement de la viande et des matières grasses, toutefois cette production est extrêmement sensible aux variations économiques.

2° *Viande*

La production de la viande correspond à la vocation naturelle d'une grande partie du Département. L'accroissement des effectifs, surtout en bovins et en porcins, doit assurer une production notablement supérieure à celle d'avant-guerre. On peut légitimement espérer la faire passer de 13.000 tonnes en 1944 à environ 21.000 tonnes en 1952; les plus gros accroissements de production n'interviendront qu'en 1950, c'est-à-dire une fois que l'importance numérique des différents âges du troupeau bovin aura pu être régularisée.

La production bovine nivernaise n'est pas uniquement tournée vers la commercialisation d'animaux prêts à la boucherie. Le département exporte, en effet, chaque année :

- des reproducteurs expédiés soit vers les départements voisins, soit surtout vers les zones d'extension de la race, notamment en Vendée;
- des sujets d'élevage, dont beaucoup sont vendus aux engraisseurs d'autres départements, notamment dans les régions de culture où l'on fait de la viande d'hiver;
- des bœufs de trait dont, toutefois, le nombre diminue chaque année.

3° *Produits laitiers*

La Nièvre n'a jamais eu dans le passé une production laitière vraiment importante. L'exploitation de la race charollaise en est sans doute la cause; seules les régions nord du Département et quelques exploitations autour des centres urbains commercialisent une certaine quantité de lait.

OBSERVATIONS SUR L'ANNEE 1949

L'année 1949 a été caractérisée par une sécheresse exceptionnelle qui a commencé à se manifester dès l'hiver 1948-1949.

De ce fait, les cultures de plantes sarclées et fourragères ont été extrêmement éprouvées.

Elles n'ont pas payé l'exploitant de ses efforts, ni de ses investissements en façons, fumures, etc...

Une exception doit toutefois être faite en faveur de la récolte de blé qui a largement dépassé les espérances de tous.

Le département se trouve donc, au point de vue production végétale, en avance sur les prévisions de récoltes de blé et seigle, en retard pour l'ensemble des autres récoltes, notamment en fourrage.

La production animale se ressent directement de cette situation, les éleveurs se sont toutefois efforcés d'y pallier dans une large mesure par d'importants achats d'aliments complémentaires.

L'arrière-saison a, d'autre part, été très clémente, en sorte que le déficit en production animale sera finalement moindre qu'on avait pu le craindre.

D'ores et déjà, les emblavures d'automne ont été satisfaisantes en surfaces. Les exploitants agricoles, soucieux d'élever leurs rendements, ont poursuivi leurs efforts tendant à reconstituer la fertilité de leurs terres.

MOYENS FINANCIERS

a) *Reconstitution du cheptel :*

Il est prévu que les effectifs, qui se sont accrus de 1944 à 1949, devront continuer à suivre une progression analogue jusqu'en 1952. De 1944 à 1949, le cheptel bovin s'est augmenté d'environ 12.000 unités, le troupeau ovin de 3.000, les porcins de 12.000 et nous avons environ 4.000 chevaux de plus.

De 1949 à 1952, il faudra encore gagner environ 21.000 bovins et 18.000 porcs.

Tout cela suppose des investissements énormes.

En prenant des taux unitaires très bas on peut chiffrer à un minimum de 800 millions l'investissement réalisé à ce titre dans le département de 1944 à 1949 inclus.

Ce qui reste à faire, en supposant les cours à peu près stables, approche le milliard.

La culture qui a supporté à peu près seule cette charge financière doit maintenant être aidée pour poursuivre cette action. On peut estimer qu'il lui faudra recourir au crédit pour 50 à 80 millions chaque année.

Devront être aidés ceux qui ne peuvent augmenter leurs effectifs à partir de leurs souches ou ceux dont les charges d'installation, les jeunes ménages par exemple, sont trop lourdes.

Des prêts pourront être consentis par le Crédit Agricole pour une durée de 2 à 5 ans au maximum. Les Syndicats d'élevage dont l'action permet de mettre de bons géniteurs à la disposition des petits éleveurs devront, dans les circonstances présentes, user également du crédit.

b) *Défense sanitaire des animaux :*

Cette question, du ressort des Services vétérinaires, n'en suppose pas moins d'importants investissements notamment pour la vaccination anti-aphteuse et la lutte contre les affections parasitaires.

c) *Semences et plants :*

1° *Céréales*

Pour que les agriculteurs disposent facilement et sans trop de charges de semences convenables, il a été jugé souhaitable d'en assurer la production sur place. C'est ainsi que dans la Nièvre l'organisation de la multiplication des semences de qualité connaît un début de réalisation à la Coopérative de La Charité et de la Vallée de la Loire.

Déjà, en 1949, cet organisme a pu fournir des semences de blé de bonne qualité, triées et traitées contre la carie.

L'investissement s'élève à environ 2 millions; une nouvelle dépense de cet ordre est à prévoir cette année de façon à assurer le roulement de trésorerie inhérent à cette production et à entamer la multiplication des semences d'avoine.

Sauf aléas cultureux et notamment gelées, comme en 1946-1947, cet investissement n'aura pas à être accru à partir de 1950.

2° Pommes de terre

La qualité du plant de pommes de terre conditionne étroitement la récolte.

Le plant de qualité était jusqu'à présent fourni par l'étranger, la Hollande notamment et la Bretagne.

Un très gros effort est fait dans le Morvan pour y obtenir des plants sélectionnés. De sérieux résultats sont déjà acquis.

Il resterait encore à améliorer la collecte et la commercialisation de ces plants. Il serait souhaitable qu'une coopérative de producteurs y organise un centre de triage, de conditionnement et de conservation des pommes de terre récoltées dans cette région.

Une telle réalisation demanderait un investissement de l'ordre de 4 à 5 millions qui devrait, pour une large part, être avancé par le crédit.

d) Défense des végétaux :

1° Matériel de lutte

La lutte contre les ennemis des cultures est un des principaux facteurs d'accroissement rapide de la production nivernaise.

Cette œuvre ne peut être menée à bien que si l'exploitant est convenablement équipé en pulvérisateurs et poudreuseuses. Ce matériel est notoirement insuffisant, la plupart des communes ne possédant que du matériel à dos. Des pulvérisateurs à traction animale seraient indispensables.

La rentabilité d'un tel équipement est certaine et importante. Les agriculteurs, s'ils peuvent se procurer sur leurs ressources propres le petit matériel, doivent généralement emprunter pour acquérir l'outillage à grand travail, aujourd'hui nécessaire.

L'investissement à prévoir peut se chiffrer pour la Nièvre à environ 40 millions, sur lesquels 5 millions seront vraisemblablement demandés au Crédit Agricole.

2° Lutte contre le « Pou de San José »

Le Pou de San José a fait son apparition dans la Nièvre, autour de Nevers, dans le sud du Département et dans la région de Cosne. La lutte contre ce fléau suppose, outre un matériel de pulvérisation, la construction de chambres de désinfection (des arbres et des fruits) au gaz cyanhydrique.

Une telle chambre doit être installée à Nevers.

Sa construction est difficilement rentable, mais indispensable pour assurer la protection de la production fruitière nationale.

Des avances de l'Etat pour couvrir la dépense seront nécessaires.

e) *Production fourragère :*

L'année 1949 aura démontré à quel point l'accroissement et le rendement du cheptel sont conditionnés par les ressources fourragères.

Le chiffre des investissements déjà réalisés à ce titre est de l'ordre de 150 millions dans le Département. Cet effort doit être poursuivi au même rythme d'ici 1952.

Jusqu'ici aucune participation du crédit n'a été nommément prévue en faveur de la production fourragère. Il convient toutefois de signaler l'opportunité qu'il y aura d'aider certains exploitants à créer les clôtures nécessaires à la subdivision des herbages pour en permettre l'exploitation intensive, selon les données de la technique moderne. De même la construction de silos à fourrages méritera vraisemblablement de semblables interventions.

f) *Viticulture :*

Le vignoble demande à être rajeuni et amélioré, notamment dans la région de Pouilly-sur-Loire. Le coût de telles plantations est extrêmement élevé et l'on peut prévoir des investissements de l'ordre de 10 millions, dont 8 pourraient vraisemblablement être supportés par les intéressés.

g) *Achat, par les agriculteurs, de tracteurs et machines :*

Les progrès de la mécanisation, lents au lendemain de la Libération, se sont accrus chaque année un peu plus. Ils se poursuivront dans la limite où ils ne seront pas freinés par la trésorerie des exploitants.

Compte tenu des prix de l'époque, les sommes ainsi immobilisées par les agriculteurs de la Nièvre, peuvent se chiffrer à près d'un milliard.

D'ici 1952, le développement de cet équipement devrait mettre en œuvre près d'un milliard par an, soit approximativement d'ici 1952, 4 à 5 milliards.

On peut chiffrer le recours au crédit à environ 300 millions par an, soit près d'un milliard d'ici juin 1952.

Divers :

L'état de déficience en chaux dans lequel se trouve une très grande partie des sols du Département fait souhaiter une reprise importante de la pratique des chaulages et marnages.

Les agriculteurs, s'ils se déclarent en principe soucieux de faire de tels amendements, reculent devant l'importance des investissements qu'une telle pratique entraîne. Il n'est pas prévu de recours individuels au crédit pour cette amélioration des sols, seul le prêt à court terme du crédit agricole peut intervenir en pareil cas.

Il convient par conséquent de prévoir plus largement l'aide à apporter à l'exploitant sur les autres facteurs de sa production. Il pourra ainsi financer plus facilement par lui-même les dépenses correspondantes à cette amélioration foncière.

L'exploitant agricole doit, en outre, couvrir des dépenses considérables pour :

- sa main-d'œuvre;
- les produits de lutte contre les ennemis des cultures;
- les achats de semences et plants sélectionnés;
- les achats d'engrais;
- les carburants et la force motrice qu'il met en œuvre.

Pour donner un ordre de grandeur, il suffit de signaler que ces derniers postes pouvaient être, ces années dernières sur la base des contingents alloués, chiffrés annuellement à :

- fumures 300 millions;
- carburants 500 millions.

MOYENS TECHNIQUES A METTRE EN ŒUVRE

PRODUCTION VÉGÉTALE

a) *Céréales :*

1° Généralisation de la lutte contre les causes de diminution de rendement que représentent les mauvaises herbes, les atteintes de la carie et du charbon.

A cette fin, il conviendra d'assurer l'équipement en pulvérisateurs et la mise au point de procédés efficaces, rentables, de réalisation facile.

2° Amélioration des fumures et reprise de la pratique des amendements où ils sont nécessaires.

3° Amélioration de la valeur des semences mises en œuvre.

4° Mécanisation plus poussée pour améliorer le travail du sol, abaisser les prix de revient et parer au manque de main-d'œuvre.

b) *Plantes sarclées* :

1° Mécanisation encore plus poussée avec, corrélativement, mise à la disposition des agriculteurs, de l'énergie qui conditionne étroitement l'utilisation du matériel moderne.

2° Amélioration de la qualité des semences employées.

3° Amélioration des fumures.

c) *Productions fourragères* :

Elles tiennent une très grande place dans toute la région en raison de l'importance du cheptel.

1° Reprise sur une large échelle de l'amendement et de la fumure (spécialement en acide phosphorique) des prairies.

2° Extension des surfaces les plus rentables par :

- développement des cultures de prairies artificielles;
- création de prairies temporaires au détriment des friches et pacages;
- transformation des pâturages en véritables prairies naturelles;
- développement des cultures de fourrages annuels au détriment de la jachère.

3° Extension de la pratique de l'ensilage et mécanisation de la fenaison de façon à permettre de la mener rapidement, et dans tous les cas avec un minimum d'aléas.

4° Assainissement, drainage et irrigation.

4° *bis* Institution du système de fumure intensive avec rotation du bétail sur les herbages.

5° Amélioration par sélection des espèces et variétés de plantes fourragères; mise au point d'associations simples pour prairies temporaires.

d) *Viticulture* :

1° Rajeunissement du vignoble épuisé et à cet effet :

- création de centres de production de pieds mères exempts de courts-noué;

- sélection de cépages-greffons, notamment pour la région d'appellation d'origine contrôlée de Pouilly;
 - développement du centre d'études des Hybrides producteurs directs déjà installé à Cours, près Cosne, et dirigé par la Recherche agronomique.
- 2° Accroissement de la protection contre les causes de diminution de rendement, savoir :
- mise au point des traitements à effectuer;
 - resserrement du réseau d'avertissements agricoles;
 - mise au point d'une protection contre la grêle et éventuellement les gelées qui affectent très fréquemment les vignobles d'appellation d'origine contrôlée de Pouilly.
- 3° Reprise de la fumure négligée pendant toute l'occupation.
-

MOYENS TECHNIQUES A METTRE EN ŒUVRE

PRODUCTION ANIMALE

a) *Accroissement des effectifs :*

1° Amélioration de l'alimentation en quantité, en qualité; meilleure répartition des disponibilités au long de l'année.

Ces résultats seront recherchés par :

- l'amélioration de la production fourragère;
- l'accroissement de la production de betteraves fourragères, de topinambours, d'orge;
- l'aménagement des moyens de stockage;
- développement de l'ensilage;
- coupe plus précoce des prairies.

2° Réduction des pertes (programme services vétérinaires — défense sanitaire des animaux).

3° Adoption de techniques ou matériels permettant une réduction des besoins en main-d'œuvre.

- Elevage en plein air, spécialement pour les moutons et les porcs.
- Mécanisation de la préparation, de la distribution des aliments et aussi de la sortie des fumiers.

b) *Amélioration des rendements :*

1° Sélection des reproducteurs basée sur le contrôle de la fécondité et des rendements, et menée avec le concours des livres généalogiques.

2° Généralisation de l'emploi de reproducteurs améliorateurs en les mettant à un prix aussi réduit que possible à la disposition des éleveurs, notamment par :

— la multiplication des Syndicats d'élevage;

— l'institution de concours locaux destinés à orienter les éleveurs dans leur sélection propre, plus spécialement dans le choix des génisses destinées à rajeunir leurs souches.

c) *Cas particulier de la production laitière :*

1° Amélioration de la qualité des vaches laitières très généralement achetées en Normandie ou dans le nord de la France.

2° Accroissement du nombre des installations de traite mécanique.

ENSEIGNEMENT AGRICOLE

1° *Situation actuelle*

L'enseignement agricole et ménager agricole est normalement organisé. Mais les maîtres et maîtresses spécialisés font défaut.

Le Département ne dispose pas d'école pratique d'agriculture depuis la suppression de celle qui existait à Corbigny, qui a contribué, dans le passé, à former d'excellents praticiens et même des techniciens dont la réputation a très largement dépassé le cadre de la Nièvre.

L'enseignement agricole est assuré dans le Département, soit par la fréquentation d'établissements situés hors du Département, soit par des établissements ambulants, soit par correspondance.

a) *Ecoles d'agriculture.*

Les familles nivernaises peuvent envoyer leur fils dans les écoles pratiques des départements voisins, comme :

— « La Brosse », près d'Auxerre (Yonne);

— Beaune (Côte-d'Or).

Ou encore dans les écoles régionales d'agriculture, notamment celle de Chesnois, près de Montargis (Loiret).

Ceux dont le niveau d'instruction est notablement plus élevé peuvent se présenter aux concours d'admission dans les Ecoles Nationales d'Agriculture ou à l'Institut National Agronomique.

Durant l'année 1949, la Nièvre comptait :

- 10 élèves dans les établissements agricoles d'enseignement supérieur;
- 3 dans les écoles régionales d'agriculture;
- 16 dans les écoles pratiques d'agriculture des départements voisins.

Le Conseil général a, d'ailleurs, bien voulu, par la création de bourses, dont le total s'élève à 50.000 francs environ, prévoir une aide aux familles qui ne reculent pas devant les sacrifices qu'exige une telle formation professionnelle de leurs enfants.

b) *Ecole saisonnière d'agriculture.*

L'Ecole saisonnière d'agriculture groupe les fils d'agriculteurs d'un canton, un jour par semaine, pendant trois ou quatre mois d'hiver. L'Ecole est ambulante et, chaque année, s'installe dans un nouveau centre.

Elle distribue un enseignement nécessairement sommaire, vu la brièveté et l'équipement rudimentaire exigés par la forme ambulante.

Le programme, très limité, vise à donner aux jeunes des connaissances aussi pratiques que possible.

Des spécialistes des Services vétérinaires, du Génie rural, des Eaux et Forêts et l'instituteur local, pour l'enseignement général, viennent compléter l'enseignement donné par les Ingénieurs des Services agricoles.

La Nièvre ne dispose que d'une seule école de ce type; créée en 1945, elle a siégé successivement à Pouilly-sur-Loire, Entrains-sur-Nohain, Saint-Saulge et Luzy. Elle groupait, en 1948-1949, 33 élèves assidus; elle vient de s'installer à Cosne, où elle compte 40 élèves.

c) *Ecole ménagère agricole :*

Former de vraies maîtresses de maison qui puissent concourir utilement à la production agricole, tel est l'objectif essentiel des écoles ménagères agricoles.

Le Département de la Nièvre dispose d'une telle école depuis 1921. Jusqu'à présent, cet établissement était ambulante.

L'enseignement comprend deux parties :

- des cours ménagers proprement dits : cuisine, couture, hygiène, etc...;
- des cours agricoles : horticulture, basse-cour, laiterie, production agricole en général.

L'« ambulance », si elle permet de trouver au prix, du reste, de sérieuses difficultés, les locaux indispensables, ne se prête que très rarement à la réalisation de l'enseignement agricole pratique.

Le Ministère de l'Agriculture, suivant en cela l'expérience acquise par le Ministère de l'Education nationale, a décidé de « fixer » les Ecoles ménagères agricoles.

A cet effet, le Conseil général a bien voulu procéder à l'acquisition du Domaine de Plagny et souscrire avec le Ministère de l'Agriculture la convention permettant l'installation fixe de l'Ecole.

La session ambulante s'est tenue, en 1949, à Luthenay-Uxeloup, où 27 élèves ont reçu, à la fin de leurs études, le diplôme du Ministère de l'Agriculture. En attendant l'aménagement des locaux, l'Ecole tient sa dernière session ambulante à Prémery.

d) *Cours post-scolaires agricoles et ménagers agricoles.*

Pour toucher la masse des jeunes agriculteurs ou agricultrices, on a pensé former des instituteurs et leur demander de tenir, en dehors de leurs heures d'enseignement normal, des cours post-scolaires agricoles ou ménagers agricoles.

La formation des instituteurs et institutrices spécialisés est assurée par un enseignement facultatif à l'école normale, puis par des cours de révision donnés par les Directions des Services agricoles.

Cet enseignement a connu de multiples vicissitudes. En 1949, neuf centres post-scolaires agricoles, un centre post-scolaire ménager agricole ont fonctionné dans le Département, tandis que deux instituteurs spécialisés, déchargés de classe à cet effet par l'Inspection académique, assurent le fonctionnement de sept autres centres post-scolaires agricoles, ce qui porte le total général à dix-sept.

La fréquentation de ces centres est extrêmement variable et trop souvent irrégulière.

La formule de l'instituteur « itinérant » spécialisé tenant plusieurs centres a donné quelques satisfactions.

La Direction des Services agricoles s'est employée à illustrer les cours par des projections cinématographiques et quelques conférences. Les instituteurs et institutrices souhaiteraient que la rémunération qui leur est accordée pour ces cours supplémentaires soit plus substantielle et que l'obligation prévue par la loi soit effectivement poursuivie.

e) *Cours agricoles et ménagers agricoles par correspondance.*

La Direction des Services agricoles a organisé un enseignement agricole et ménager agricole par correspondance, dont la gestion matérielle est assurée par la Fédération des Syndicats d'exploitants agricoles.

Au cours de l'année 1948-1949, 476 élèves, dont 219 filles, ont suivi ces cours, dont le programme porte sur trois hivers consécutifs.

Durant le printemps, les ingénieurs des Services agricoles ont rassemblé, dans quelques centres, les élèves des cours par correspondance et des cours post-scolaires tenus par les instituteurs. Ils ont pris contact avec eux, leur ont fait divers exposés sur les chapitres les plus importants et leur ont fait visiter les champs de démonstration voisins. Des projections cinématographiques illustraient les causeries. Un voyage d'études leur a permis de voir d'autres régions.

f) *Foyers ruraux.*

Ces institutions ont, dans leur but, la formation professionnelle des jeunes qui les fréquentent.

La Direction des Services agricoles se tient à la disposition de leurs dirigeants et, en dehors de son intervention administrative, elle réalise les conférences techniques jugées souhaitables.

2° *Les programmes d'avenir*

L'organisation actuelle couvre tout le Département et intéresse à la fois jeunes gens et jeunes filles. Elle ne permet, toutefois, pas de former correctement les futurs exploitants ou exploitantes agricoles. Cet enseignement est sommaire, son action en profondeur est très insuffisante.

Il conviendrait de multiplier le nombre des spécialistes qui le distribuent et de lui donner une forme moins précaire.

L'enseignement est assuré par les techniciens de la Direction des Services agricoles, savoir :

- 1 Ingénieur en chef;
- 3 Ingénieurs des Services agricoles;
- 2 Spécialistes de l'Enseignement ménager agricole;
- 11 Instituteurs et une institutrice (deux seulement sont nettement spécialisés).

Les établissements d'enseignement du Ministère de l'Agriculture et les cours tenus par les instituteurs ou institutrices n'ont pratiquement pas de matériel.

L'obligation prévue par la loi est très loin d'être respectée.

Pour mieux faire, il faudrait donc des hommes, des installations, d'importants crédits; l'idéal serait, en effet, de pouvoir disposer, sinon d'une école saisonnière d'hiver et d'une école ménagère agricole par canton, au moins d'une pour quatre ou cinq cantons.

Une école pour tout le Département ne peut parcourir celui-ci en admettant qu'elle en ait les moyens, que dans un cycle de vingt-cinq ans; cinq écoles permettraient de toucher les jeunes dans un délai de cinq ans, soit, par exemple, lorsqu'ils ont entre quinze et vingt ans.

Si le rayon d'action de chaque école était restreint, au lieu de comporter l'ensemble du Département, une installation fixe pourrait être fréquentée avec un minimum de dépenses, et même des sessions ambulantes pourraient être réalisées avec un minimum de frais de déplacements et de déménagements, etc... Les applications pratiques exigeant un matériel peu mobile pourraient, en outre, être réalisées au siège fixe.

Le personnel de l'établissement pourrait, outre son enseignement, organiser et suivre des champs de vulgarisation ou de comportement et faire les conférences rendues opportunes par l'introduction de tel ou tel moyen de production, de telle technique ou même simplement de tel ennemi des cultures.

La réalisation des programmes esquissés a l'inconvénient, pour le présent, d'exiger de très importants investissements intellectuels et financiers.

Diverses études relevaient, ces temps derniers, que l'effectif des « techniciens agricoles polyvalents », fonctionnaires ou non, se situait autour de 1.500, pour un total de 2.500.000 exploitants, soit 0,6 pour 1.000.

Au point de vue financier, les dépenses à envisager dans le cadre du Département seraient de l'ordre d'une douzaine de millions.

D'ores et déjà, des études sont faites à ce sujet. C'est ainsi que, selon certaines publications, dans la Sarthe, la Mutualité agricole,

« s'inspirant du principe qui veut que, dans l'industrie, les Caisses d'Allocations familiales prélèvent 5 % des sommes reçues et les appliquent à une œuvre du Département, a pris 1 % des sommes affectées à l'organisation familiale ».

On envisage également l'institution d'une taxe d'apprentissage dans l'agriculture comme elle existe dans l'industrie, ce qui assurerait un financement au programme projeté.

Momentanément, la crise agricole qui s'amorce n'autorise guère à escompter qu'il sera possible d'accroître les charges de la production agricole.

Au cours de l'année 1950, la Direction des Services agricoles continuera d'assurer, avec les moyens plus ou moins précaires dont elle dispose, le fonctionnement de l'organisation d'enseignement qu'elle a contribué à mettre sur pied.

Par rapport aux années précédentes, elle envisage de multiplier, durant le printemps, les réunions d'élèves des cours par correspondance et des cours post-scolaires agricoles. Elle prévoit d'organiser, pour les jeunes filles, des réunions analogues.

Elle élabore un programme de séances de perfectionnement qui se tiendraient au domaine de Plagny, au profit des jeunes rurales. Au cours de ces sessions de quelques jours, l'enseignement serait essentiellement démonstratif et porterait sur l'aviculture (incubation), la laiterie, l'horticulture, les conserves.

Il est envisagé de créer, à Plagny, un centre de diffusion avicole, en 1951.

L'Ecole de Plagny sera bien placée pour créer des parquets, faire contrôler, avec le concours des Services vétérinaires de la Nièvre, l'état sanitaire de ses reproducteurs, réaliser des incubations artificielles en temps voulu et diffuser à prix modique les souches avicoles dont nos fermières ont le plus grand besoin.

Les moyens financiers à mettre en œuvre pour développer et améliorer l'enseignement agricole nivernais sont assurément élevés, mais l'avenir de la production agricole est étroitement lié aux connaissances professionnelles que pourront acquérir les jeunes agriculteurs ou agricultrices qui auront la lourde tâche de gérer notre production agricole, de lui permettre d'abaisser ses prix de revient et de réaliser les exportations indispensables à la balance commerciale du pays.

ÉQUIPEMENT RURAL

ABATTOIRS

PLAN D'IMPLANTATION DES ABATTOIRS

Ressources. — Production animale

Statistique des animaux de ferme dans le Département
(fin 1946)

Espèce chevaline :		
animaux de 3 ans et au-dessous	6.532	
animaux de plus de 3 ans	18.946	
	25.478	
Espèce mulassière		99
Espèce asine		4.971
Espèce bovine :		
taureaux	4.787	
bœufs	8.101	
vaches	86.799	
élèves d'un an et au-dessus	65.739	
élèves de moins d'un an	52.037	
	217.463	
Espèce ovine :		
béliers au-dessus d'un an	1.287	
brebis au-dessus d'un an	41.982	
moutons au-dessus d'un an	3.022	
agneaux de moins d'un an	23.912	
	70.203	
Espèce porcine (animaux reproducteurs) :		
verrats	367	
truies conservées pour la reproduction	7.453	
animaux de plus de 6 mois	7.237	
porcs jeunes de moins de 6 mois	21.293	
	36.351	
Espèce caprine (adultes et jeunes)		1.569

Équipement existant

Abattoirs et tueries existants :

- 25 abattoirs communaux;
- 1 abattoir industriel;
- 79 tueries particulières dans 50 communes.

Programme des réalisations

Principes :

- 1) suppression des tueries particulières;
- 2) édification, dans les régions de production, d'abattoirs permettant l'expédition de viandes foraines vers les grands centres de consommation; transport à grande distance de viande abattue, réfrigérée, permettant un meilleur rendement que le transport de la viande sur pied;
- 3) création d'abattoirs publics communaux ou intercommunaux pour satisfaire aux besoins de la consommation locale.

A. — ABATTOIRS EXISTANTS

a) *Abattoirs à reconstruire*

1) *Saint-Pierre-le-Moutier :*

Habitants desservis	6.000
Besoins	156.000 kg.

Abatages :

1938	101 t. 5
1947	69 t. 6

Situé au centre d'une région très riche en bétail. Pourrait non seulement approvisionner la boucherie locale, mais aussi abattre pour des centres consommateurs importants.

L'abattoir actuel, ancien, situé au centre de la ville, est insuffisant et devrait être reconstruit sur un autre emplacement.

Périmètre d'action : Saint-Pierre-le-Moutier, Livry, Langeon, Azy-le-Vif, Chantenay-Saint-Imbert.

2) *Châtillon-en-Bazois :*

Habitants desservis	5.000
Besoins	130.000 kg.

Abatages :

1938	70 tonnes
1947	45 t. 7

Peut procéder à la préparation de viandes foraines, en plus de l'approvisionnement local.

Etat actuel déplorable. Devrait être reconstruit d'urgence sur le même emplacement.

Périmètre d'action : Châtillon, Alluy, Biches, Brinay, Tamnay, Ougny, Mont-et-Marré, Montapas, Aunay-en-Bazois.

3) *Saint-Saulge* :

Habitants desservis	5.900
Besoins	153.400 kg.

Abatages :

1938	80 tonnes
1947	70 tonnes

D'un type ancien et assez mal entretenu. A reconstruire d'une façon moderne.

Périmètre d'action : Saint-Saulge, Crux-la-Ville, Sainte-Marie, Saint-Franchy, Jailly, Bona, Saxi-Bourdon, Rouy, Saint-Maurice, Bazolles, Saint-Benin-des-Bois.

4) *Moulins-Engilbert* :

Habitants desservis	4.000
Besoins	104.000 kg.

Abatages :

1938	142 tonnes
1947	54 tonnes

Pourrait approvisionner la boucherie locale et les grands centres si l'abattoir actuel, en très mauvais état, était reconstruit, bien équipé et muni d'un frigorifique.

Périmètre d'action : Moulins-Engilbert, Limanton, Sermages, Onlay.

5) *Varzy* :

Habitants desservis	7.000
Besoins	182.000 kg.

Abatages :

1938	133 tonnes
1947	57 tonnes

En très mauvais état, à reconstruire.

Périmètre d'action : Varzy, Oudan, Champlemy, Marcy, Corvol-d'Embernard, Chazeuil, Parigny-la-Rose, Cuncy-les-Varzy, Villiers-le-Sec, Saint-Pierre-du-Mont, Corvol-l'Orgueilleux, Courcelles, La Chapelle-Saint-André, Menou.

6) *Corbigny* :

Habitants desservis	6.000
Besoins	156.000 kg.

Abatages :

1938	196 tonnes
1947	147 tonnes

Pourrait, en plus de l'approvisionnement local, procéder à la préparation des bêtes destinées aux grands centres.

D'un type ancien, serait à reconstruire.

Périmètre d'action : Corbigny, Cervon, Chitry-les-Mines, Marigny-sur-Yonne, Guipy, Germenay, Héry, Pazy.

b) *Abattoirs à agrandir et à moderniser*

1) *Decize* :

Habitants desservis	9.500
Besoins	247.000 kg.

Abatages :

1938	298 tonnes
1947	238 tonnes

Decize étant appelée à devenir un centre industriel important, il y aurait lieu d'agrandir et de moderniser l'abattoir existant, dont les installations sont insuffisantes pour la consommation locale.

Un projet a été envisagé par la Municipalité comportant, entre autres, la construction d'un hall d'abatage avec équipement de rails aériens.

Périmètre d'action : Decize, Saint-Léger-des-Vignes, Champvert, Verneuil, Sougy, Druy-Parigny, Avril-sur-Loire, Devay.

2) *Prémery* :

Habitants desservis	5.900
Besoins	153.400 kg.

Abatages :

1938	126 tonnes
1947	89 tonnes

A moderniser; installation de rails aériens,

Périmètre d'action : Prémery, Sichamps, Poiseux, Giry, Arzembouy, Oulon, Lurcy-le-Bourg, Nolay, Beaumont-la-Ferrière, La Celle-sur-Nièvre.

3) *La Charité-sur-Loire* :

Habitants desservis	10.500
Besoins	273.000 kg.

Abatages :

1938	343 tonnes
1947	230 tonnes

Abattoir à moderniser; installation de rails aériens.

Périmètre d'action : La Charité, La Marche, Tronsanges, Chaulgnes, Champvoux, Raveau, Varennes-les-Narcy, Narcy.

4) *Lormes* :

Habitants desservis	5.000
Besoins	130.000 kg.

Abatages :

1938	230 tonnes
1947	99 tonnes

Améliorer les installations de l'abattoir et, en particulier, construire une salle d'abatage avec rails aériens.

Périmètre d'action : Lormes, Saint-Martin-du-Puy, Empury, Pouques-Lormes, Anthien, Magny-Lormes, Vauclaix, Mhère.

5) *Château-Chinon* :

Habitants desservis	8.000
Besoins	208.000 kg.

Abatages :

1938	204 tonnes
1947	127 tonnes

Moderniser et aménager les locaux de l'abattoir; transformer les salles pour gros ou petit bétail en un hall d'abatage avec rails aériens.

Périmètre d'action : Château-Chinon-Ville, Château-Chinon-Campagne, Dommartin, Arleuf, Saint-Hilaire-en-Morvan, Châtin, Corancy, Fâchin, Saint-Léger-de-Fougeret, Saint-Péreuse.

6) *Luzy* :

Habitants desservis	7.800
Besoins	202.800 kg.

Abatages :

1938	114 tonnes
1947	83 tonnes

Travaux de modernisation à effectuer.

Périmètre d'action : Luzy, Millay, Poil, Larochemillay, Chiddes, Avrée, Fléty, Ternant, Tazilly, Savigny-Poil-Fol.

7) *Donzy* :

Habitants desservis	5.000
Besoins	130.000 kg.

Abatages :

1938	122 tonnes
1947	39 tonnes

Améliorations à prévoir.

Périmètre d'action : Donzy, Perroy, Cussy-les-Bois, Sainte-Colombe, Suilly-la-Tour, Saint-Quentin, Colméry.

8) *Cosne* :

Habitants desservis	13.000
Besoins	338.000 kg.

Abatages :

1938	332 tonnes
1947	232 tonnes

D'un type ancien, l'abattoir serait à transformer. En particulier, supprimer les échaudoirs particuliers et les remplacer par un hall d'abatage avec rails aériens.

Périmètre d'action : Cosne, Myennes, La Celle-sur-Loire, Saint-Loup, Cours, Alligny-Cosne, Saint-Père, Pougny, Saint-Martin-sur-Nohain.

9) *Lucenay-les-Aix* :

Habitants desservis 3.600
 Besoins 93.600 kg.

Abatages :

1938 59 tonnes
 1947 40 tonnes

Agrandir le hall d'abatage; y installer des rails aériens; déplacer des locaux annexes.

Périmètre d'action : Lucenay-les-Aix, Cossaye, Toury-Lurcy, et extension possible sur quelques communes de l'Allier.

En dernier lieu, des travaux de modernisation pourraient être prévus pour les abattoirs suivants :

SITUATION	HABI- TANTS DES- SERVIS	BE- SOINS	ABATAGES EN		OBSERVATIONS
			1938	1947	
		Ton- nes	Ton- nes	Ton- nes	
Saint - Honoré-les - Bains	4.500	117	66	29	
Imphy	6.200	161,2	117	103	
La Machine	7.600	197,6	165	133	Construire hall d'abatage avec rails aériens.
Fourchambault ..	12.000	312	254	144	Agrandir l'abattoir dont les salles d'abatage ont été modernisées et pourvues de rails aériens.
Pougues	2.800	72,8	65	63	
Pouilly-sur-Loire .	4.900	127,4	98	91	Equipement aérien à réaliser.
Clamecy	9.000	234	238	116	Construire salle d'abatage en rem- placement des échaudoirs parti- culiers.

B. — ABATTOIRS A CRÉER EN REMPLACEMENT
DE TUERIES PARTICULIÈRES

1) *Cercy-la-Tour* :

Habitants desservis	4.000
Besoins	104.000 kg.

Abatages en 1947 : 35 tonnes

Il existe actuellement cinq tueries particulières à Cercy-la-Tour.

La Municipalité a envisagé la construction d'un abattoir public. La Commune est appelée à devenir un centre important de consommation et d'expédition.

En outre, la construction d'un entrepôt frigorifique a été envisagée pour Cercy, cette commune étant située au centre d'une région particulièrement riche en bétail de boucherie, à proximité du Morvan, région productrice de pores, et étant desservie par voie de fer et voie d'eau (canal du Nivernais).

Périmètre d'action : Cercy-la-Tour, Charrin, Saint-Gratien-Savigny, Diennes-Aubigny, Thaix.

2) *Neuvy-sur-Loire* (Commune sinistrée) :

Habitants desservis	2.000
Besoins	52.000 kg.

Abatages en 1947 : 21 tonnes

Trois tueries particulières existent. Abattoir à construire pour l'approvisionnement local et l'expédition de viandes sur Paris (surtout viande de veau).

Périmètre d'action : Neuvy-sur-Loire, Annay-Cosne.

3) *Montsauche* (Commune sinistrée) :

Habitants desservis	1.500
Besoins	39.000 kg.

Abatages en 1947 : 9 tonnes

Deux tueries existent. Petit abattoir à construire.

Périmètre d'action : Montsauche, Gouloux.

4) *Planches* (Commune sinistrée) :

Habitants desservis	1.200
Besoins	31.200 kg.

Abatages en 1947 : 8 tonnes

Deux tueries particulières existent. Petit abattoir à construire.

Périmètre d'action : Planchez, Gien-sur-Cure, Lavault-de-Frétoy.

5) *Entrains-sur-Nohain* :

Habitants desservis	4.150
Besoins	107.900 kg.

Abatages en 1947 : 31 tonnes

Il existe quatre tueries particulières. Construire un abattoir public. Entrains se trouve dans une région de production de veaux de boucherie.

Périmètre d'action : Entrains, Bouhy, Ciez, Ménestreau, Couloutre.

6) *Magny-Cours* :

Habitants desservis	4.000
Besoins	104.000 kg.

Abatages en 1947 : 31 tonnes

La construction d'un abattoir entraînerait la suppression de trois tueries à Magny-Cours, une à Luthenay-Uxeloup et deux à Saint-Parize-le-Châtel.

Périmètre d'action : Magny-Cours, Saint-Parize-le-Châtel, Luthenay-Uxeloup, Mars-sur-Allier, Saincaize.

7) *Tannay* :

Habitants desservis	4.000
Besoins	104.000 kg.

Abatages en 1947 : 36 tonnes

Construire un abattoir de faible importance : un à Amazy, un à Nuars, deux à Monceaux-le-Comte.

Périmètre d'action : Tannay, Amazy, Nuars, Teigny, Metz-le-Comte, Asnois, Talon, Lys, Saint-Didier, Flez-Cuzy, Vignol, Saizy, Monceaux-le-Comte.

8) *Dornecy* :

Habitants desservis	1.500
Besoins	39.000 kg.

Abatages en 1947 : 21 tonnes

Construire un petit abattoir, sinon rattacher les bouchers à l'abattoir de Clamecy.

Périmètre d'action : Dornecy, Brèves, Villiers-sur-Yonne, la Maison-Dieu.

9) *Châteauneuf-Val-de-Bargis* :

Habitants desservis	2.200
Besoins	57.200 kg.

Abatages en 1947 : 21 tonnes

Construire un petit abattoir pour les trois bouchers de Châteauneuf et le boucher de Dompierre-sur-Nièvre.

Périmètre d'action : Châteauneuf, Saint-Malo, Nannay, Chasnay, Arbourse, Dompierre, Cessy-les-Bois.

10) *Saint-Benin-d'Azy* :

Habitants desservis	3.400
Besoins	74.800 kg.

Abatages en 1947 : 17 tonnes

Petit abattoir à construire.

Périmètre d'action : Saint-Benin-d'Azy, Saint-Firmin, Saint-Sulpice, Ourouër, Montigny-aux-Amognes, Saint-Jean-aux-Amognes, Limon, Billy-Chevannes.

11) *Brinon-sur-Beuvron* :

Habitants desservis	4.000
Besoins	104.000 kg.

Abatages en 1947 : 18 tonnes

Construire un petit abattoir pour supprimer les trois tueries particulières de Brinon et celle de Saint-Révérien.

Périmètre d'action : Brinon-sur-Beuvron, Neuilly, Champallement, Champlin, Bussy-la-Pesle, Chevannes-Changy, Taconnay, Asnan, Moraches, Michaugues, Dompierre-sur-Héry, Beaulieu, Saint-Révérien.

12) *Dornes* :

Habitants desservis	2.600
Besoins	67.600 kg.

Abatages en 1947 : 34 tonnes

Abattoir de faible importance à construire pour remplacer les trois tueries particulières existantes.

Périmètre d'action : Dornes, Saint-Parize-en-Viry, Neuville-les-Decize, Toury-sur-Jour.

13) *Fours* :

Habitants desservis	3.000
Besoins	78.000 kg.

Abatages en 1947 : 27 tonnes

Construire un petit abattoir pour remplacer quatre tueries particulières.

Périmètre d'action : Fours, La Noe-Maulaix, Montambert-Tannay, Rémilly.

14) *Ouroux* :

Habitants desservis	2.200
Besoins	57.200 kg.

Abatages en 1947 : 17 tonnes

Trois tueries particulières à remplacer par un petit abattoir.

Périmètre d'action : Ouroux, Chaumard, Gâcogne.

15) *Alligny-en-Morvan* :

Habitants desservis	2.200
Besoins	57.200 kg.

Abatages en 1947 : 5 tonnes

Construire un petit abattoir.

Périmètre d'action : Alligny-en-Morvan, Moux.

RÉALISATIONS

Actuellement, les réalisations envisagées sont fort modestes.

Le programme de Varzy est en instance d'exécution, au moins en ce qui concerne la première tranche des reconstructions.

Le Conseil général de la Nièvre peut être amené à formuler le vœu que les taxes d'abatage soient relevées à un niveau correspondant au cours de la viande, lequel s'est modifié sensiblement dans la même proportion que le coût des investissements pour construction des abattoirs.

ÉQUIPEMENT FRIGORIFIQUE

Il n'a pas été dressé de plan d'équipement frigorifique du Département. L'équipement actuel est très insuffisant et fragmentaire. Il n'a bénéficié que de l'initiative privée, sauf une installation importante qui avait été encouragée et aidée par la Défense nationale.

Plan

Comme pour tout plan, il faut un inventaire de base :

- a) des ressources en divers produits à traiter;
- b) des besoins, fonction des ressources et des débouchés;
- c) de l'équipement existant.

Le plan frigorifique, qui porte le nom de « Chaîne du froid », ne peut pas être fragmentaire et doit, en principe, posséder tous ses éléments dans un rameau déterminé pour fonctionner correctement. Les maillons de la Chaîne sont : la production, les transports, la consommation.

1° Produits justiciables du froid :

Viande, abats, charcuterie; lait, fromages, beurre, crème; fruits et légumes; volailles; gibier; œufs; fleurs; semences; poissons; industries de fermentation (brasserie, vinification).

2° Les intéressés :

Producteurs agricoles : producteurs, coopératives de production, transformation, conservation, conditionnement, vente.

Consommateurs : particuliers, industriels, collectivités.

Intermédiaires :

à la production : transporteurs;

à la répartition : entreposeurs;

à la vente : coopératifs, commerçants,

donc représentants des principaux groupes :

Producteurs, C.G.A. et sections spécialisées, Coopératives et Fédérations; Consommateurs; Intermédiaires : Chambre de Commerce, éventuellement Conseil général pour représenter tous intérêts.

3° Contexture du plan :

Obligatoirement axée et appuyée sur les productions de base justiciables du froid, soit, dans le département de la Nièvre, sur la viande et la viande foraine. Un courant, amorcé

par quelques abattoirs régionaux, tels Villefranche-d'Allier et Rix, sera appelé à se développer.

Les productions accessoires se grefferont autour de la production principale.

4° *Aperçu de l'équipement et des projets de réalisation :*

VIANDE

Au point de vue cheptel, le département de la Nièvre est essentiellement exportateur, surtout en bovins. Ceux-ci, en dehors de la consommation locale, sont expédiés généralement sur pied.

Frigorifiques existants pour les viandes :

a) *Frigorifique de l'Abattoir municipal de Nevers*, destiné uniquement à la conservation des viandes. Puissance installée : 42.000 frigories-heure; surface utilisable à -5° et au-dessus : 300 m²; volume utilisable : 1.000 m³.

b) *Frigorifique de la Société des Abattoirs Industriels du Centre, à Rix, près Clamecy :*

— Puissance installée : 526.000 F.H.; surface des chambres :

— surface à bande supérieure à -9° : 1.305 m²;

— surface à bande supérieure de -20° à -24° : 240 m² frigorifique particulièrement axé sur la congélation et conservation des viandes.

c) *Frigorifique des Etablissements « Les Enfants d'André Robinet », rue de la Jonction, à Nevers :*

— Puissance installée : 15.000 F.H.; surface utilisable entre -6° et -11° : 100 m²; volume utilisable : 200 m³.

d) *Frigorifique des Etablissements Paul Roupnet, à Cosne :*

— Puissance installée : 40.000 F.H.; surface utilisable à -5° et au-dessus : 20 m²; volume utilisable : 60 m³.

Ce frigorifique est utilisé pour la conservation de la viande et la production de la glace.

PROGRAMME DE RÉALISATIONS

La construction d'un abattoir régional est prévue à Cercy-la-Tour; il y sera adjoint un établissement frigorifique important.

LAIT

Le département de la Nièvre n'est pas gros producteur de lait et doit demander le complément aux départements voisins (Cher et Yonne).

Il y aurait lieu de prévoir l'installation d'une *gare laitière* à Nevers (qui consomme 10.000 litres de lait par jour) et un centre de réception à Clamecy.

Une seule laiterie-coopérative existe, dans le Département, à Donzy. Cette laiterie expédie principalement sur la région parisienne les seuls fromages qui sortent du Département.

BEURRE

Le Département ne produit pas beaucoup de beurre et il doit en recevoir des autres départements pour les besoins de sa population.

Le stockage du beurre refroidi, en particulier en vue de la régularisation du marché, pourra être entrevu.

Frigorifiques existants : Coopérative de Donzy; M. Idoux, à Nevers.

VOLAILLES

Les marchés les plus importants pour le commerce de la volaille sont situés dans la vallée de la Loire : Cosne, La Charité, Nevers, Dornes et Decize.

Le plus gros collecteur de volailles du Département est à Villiers-sur-Yonne.

Il y aurait lieu de prévoir l'installation de tueries de volailles avec récupération du sang, à Nevers, et peut-être à La Charité et à Cosne.

ŒUFS

Production assez considérable : une partie est exportée vers Paris et quelquefois vers Lyon et Saint-Etienne. Les œufs sont surtout stockés et conservés dans deux établissements :

Etablissements Gien, à Decize; Etablissements Hennequin, à Villiers-sur-Yonne.

FRUITS

Le Département n'est pas gros producteur de fruits, mais les vallées de la Loire et de l'Yonne sont favorables à la production fruitière et si la plantation des arbres fruitiers s'y développait, il y aurait lieu de prévoir l'établissement de stations de triage, calibrage, conditionnement et conservation nécessitant un frigorifique et éventuellement d'une conserverie de pulpes ou d'une confiterie.

POISSON

Le Département reçoit normalement d'assez grosses quantités de poisson en provenance des côtes de l'Océan et de la Manche.

Des cases spéciales pourraient être installées dans les frigorifiques urbains, pour un séjour de vingt-quatre à quarante-huit heures au plus.

L'intérêt du Conseil général pourra se manifester soit par une action de propagande, soit par des vœux relatifs à l'équipement, soit par une participation financière dans certaines conditions où il serait jugé que ses répercussions se traduisent par une augmentation de l'activité économique de nature à accroître les rentrées budgétaires.

STOCKAGE DES CEREALES

A. — CONSIDÉRATIONS GÉNÉRALES

La construction des silos et magasins à céréales se poursuit conformément aux dispositions d'un programme arrêté par l'Office national interprofessionnel des céréales avec le concours du Service du Génie rural et des Services agricoles.

B. — EQUIPEMENT ACTUEL

En ce qui concerne le département de la Nièvre, le tableau n° 1 indique pour chacune des zones d'action des huit coopératives du Département, les superficies emblavées (référence 1938-1939), la commercialisation possible et la capacité de stockage existant actuellement.

Les possibilités de stockage existant actuellement sont déjà importantes, mais les bâtiments sont mal répartis géographiquement.

Les conditions d'emmagasinage sont très médiocres dans de nombreux bâtiments mal adaptés à leur fonction actuelle.

Certains de ceux-ci ne sont pas la propriété des coopératives ce qui entraîne des inconvénients. En particulier, les coopératives peuvent être privées de la jouissance de ces bâtiments (fait qui se réalise actuellement dans plusieurs cas). Cette situation constitue souvent, en outre, un obstacle à la réalisation d'améliorations qui permettraient d'effectuer le stockage d'une manière plus rationnelle et plus économique.

Tableau I

CENTRE D'ATTRACTION	SUPERFICIES EMBLAYÉES	COMMER- CIALISATION POSSIBLE	CAPACITÉ DE STOCKAGE		LIVRAISONS 1938/39	OBSER- VATIONS
			EN PRO- PRIÉTÉ	EN LOCA- TION		
<i>1° Coopérative de La Charité</i>						
St-Pierre-le-Moutier.	1.050	8.500		800		
Nevers	1.950	19.000		2.000		
Saint-Benin-d'Azy .	600	5.600		900		
La Charité-Pouilly .	3.500	42.000	5.447	3.550	180.000	
Cosne	2.500	44.000	16.190	1.565		
Donzy et région d'Alligny	3.200	45.000	7.860	3.400	12.000	
Saint-Amand	800	9.000	8.000	1.000		
	13.600	173.100	37.497	13.215	192.000	
<i>2° Coopérative de Decize</i>						
Decize	1.800	15.000	9.200		40.000	
Lucenay-les-Aix ...	2.300	20.000		1.500		
	4.100	35.000	9.200	1.500	40.000	
<i>3° Coopérative de Cercy-la-Tour</i>						
Cercy-la-Tour	2.300	17.000	11.900	550	72.000	
Châtillon-en-Bazois .	2.500	25.000	4.830	1.200		
Moulins-Engilbert .	800	5.000		250		
	5.600	47.000	16.730	2.000	72.000	
<i>4° Coopérative de Luzy</i>						
Luzy (Bas-Morvan) .	6.000	35.000	42.000	—	37.200	
<i>5° Coopérative de Lormes</i>						
Haut-Morvan	3.000	15.000		2.000	55.600	
Corbigny	2.200	25.000	3.800			
	5.200	40.000				

CENTRE D'ATTRACTION	SUPERFICIES EMBLAVÉES	COMMER- CIALISATION POSSIBLE	CAPACITÉ DE STOCKAGE		LIVRAISONS 1938/39	OBSER- VATIONS
			EN PRO- PRIÉTÉ	EN LOCA- TION		
<i>6° Coopérative de Clamecy</i>						
Clamecy	1.500	25.000	18.185		46.482	
Tannay	1.500	20.000	4.500			
	3.000	45.000	24.685			
<i>7° Coopérative de Varzy</i>						
Varzy	1.300	18.000			56.600	
Entrains	2.000	35.000	10.000	9.000		
	3.300	53.000				
<i>8° Coopérative de Prémery</i>						
Prémery	1.700	24.000	12.295		27.800	
Saint-Saulge	1.400	5.000		1.000		
	3.100	29.000				
Total général....	43.900	457.100	155.807	28.715	537.682	

C. — RÉALISATION DU 31 DÉCEMBRE 1944 AU 31 DÉCEMBRE 1949

Le tableau II indique sommairement la nature et l'importance des travaux qui ont été réalisés du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1949 en matière de stockage de céréales.

Tableau II

COOPÉRATIVES	LOCALISATION DES TRAVAUX	NATURE DES TRAVAUX	MONTANT APPROXI- MATIF DES TRAVAUX	AN- NÉES
Arzembou- Prémery	Prémery	Augmentation de la capacité : 3.000 qx..	2.200.000	1948
Cercy-la-Tour	Châtillon	Augmentation de la capacité : 1.000 qx..	1.300.000	1949
Decize	Decize	Augmentation de la capacité : 1.400 qx.. Garage, logement du préposé	5.000.000	1949
Clamecy- Tannay	Cuzy	Bâtiment pour trieur, logement du préposé.	1.300.000	1949

D. — TRAVAUX A RÉALISER

Le développement des moyens de stockage est intimement lié à celui de la production céréalière. L'importance de la production est dans le département de la Nièvre susceptible d'être influencée principalement par le facteur « rendement ».

En effet, on doit noter la tendance nette à une amélioration due :

a) à la sélection des semences;

b) à l'emploi de désherbants et d'engrais adaptés;

c) à de meilleures façons culturales réalisées grâce au développement de la traction mécanique;

d) à l'influence du remembrement qui se fera sentir au fur et à mesure de l'accroissement des travaux effectués en cette matière.

Indépendamment de la construction de bâtiments réservés spécialement à la conservation des céréales, il est indispensable de prévoir la construction d'ouvrages à usage mixte : stockage et approvisionnement.

D'autre part, lorsque les conditions économiques le permettront, il sera nécessaire de prévoir des bâtiments pouvant également permettre le stockage et le traitement des pommes de terre.

Des considérations générales précédemment exposées, il résulte que *les travaux à exécuter comprennent* :

D'une part, *la construction de nouveaux silos* ou magasins devant permettre de faire face à l'importance des besoins (production, consommation, exportation) et cela dans des conditions techniques et économiques satisfaisantes. D'autre part, *l'aménagement ou l'adaptation* des installations existantes pour leur permettre de remplir rationnellement le rôle qui leur est dévolu.

Etat des travaux dont la réalisation est à prévoir

	MONTANT DES TRAVAUX EN MILLIONS		
	1950	1951	1952
I. — CONSERVATION DES CÉRÉALES			
A. — <i>Silos-Magasins</i>			
a) Silo-Magasin de 25.000 qx.	75		
b) Magasin de 3.000 qx. à Saint-Benin-d'Azy.	5		
c) Magasin de 5.000 qx. à Nevers		15	
d) Magasin de 5.000 qx. à Saint-Pierre		15	
B. — <i>Coopérative de Lormes</i>			
Lormes, construction et aménagement magasin		3	
Ouroux, aménagements	3		
Corbigny, construction d'un magasin, raccordé à la voie ferrée		10	
C. — <i>Coopérative Arzembouy, Prémery</i>			
Prémery. — Installation d'un dispositif de séchage, raccordement voie ferrée	2		
D. — <i>Coopérative Clamecy, Tannay</i>			
Raccordement S.N.C.F.	0,5		
E. — <i>Coopérative de Varzy</i>			
Silo-Magasin de 10.000 qx.		25	
F. — <i>Coopérative de Decize</i>			
Magasin Lucenay-les-Aix (12.000 qx.)			30
II. — MAGASINS MIXTES			
Approvisionnement, stockage céréales, conservation des pommes de terre :			
Montsauche		2	3
Corbigny		2	3
Château-Chinon		2	3
MONTANT TOTAL DES INVESTISSEMENTS...	85,5	74	39

L'intérêt particulier que le Conseil général de la Nièvre porte aux coopératives de stockage de céréales peut se manifester d'une façon tangible par la mise à leur disposition, à des conditions raisonnables, d'immeubles départementaux dont l'aliénation est envisagée.

VOIRIE RURALE

La voirie rurale comprend :

1° les chemins ruraux à circulation assez forte;

2° les chemins d'exploitations à circulation faible, de largeur moindre ne desservant qu'une petite étendue de terre. Ces derniers constituent les ramifications des réseaux plus importants permettant le transport des appareils de culture et des récoltes et engrais.

I. — ETAT ACTUEL

Les chemins ruraux principaux ne sont généralement pas en très bon état. Un très petit nombre sont reconnus, c'est-à-dire classés dans le domaine public communal et par conséquent imprescriptibles.

Ces chemins sont assez rarement empierrés. Ils offrent de ce fait et à cause de l'irrégularité du profil, que de mauvaises conditions à la circulation.

Les chemins secondaires sont souvent devenus impraticables à la circulation d'engins plus larges que les engins traditionnels. Ce ne sont parfois que de simples pistes.

II. — EVOLUTION SOUHAITABLE

Cette évolution est liée à celle des moyens de transport. Avec le développement de l'industrie du pneumatique, il est à prévoir une utilisation de plus en plus poussée des véhicules à traction mécanique sur pneumatiques qui procurent de grandes économies de force motrice, et permettent de plus grandes vitesses.

Tant que les transports lourds sur bandages rigides n'auront pas disparu, il faudra soit se contenter de la situation actuelle, soit utiliser des chaussées suffisamment résistantes, dont le prix de revient de construction et d'entretien est relativement onéreux. Le remplacement de nombreux attelages par des tracteurs justifie l'évolution de la chaussée vers une surface moins dure et plus régulière.

III. — POSSIBILITÉS DE RÉALISATIONS

Ces possibilités sont conditionnées par :

1° les moyens *matériels* d'exécution par la méthode traditionnelle : empierrés, ou les méthodes modernes : sols stabilisés;

2° les moyens *financiers*. La subvention de l'Etat variable de 25 à 45 % est encore faible. Elle était avant la guerre de 30 à 50 % du montant des travaux.

La subvention départementale n'existe pas dans le département de la Nièvre, mais dans certains départements, en particulier ceux du Centre; des subventions de 15 à 30 % ont permis des réalisations substantielles.

IV. — RENTABILITÉ

Les travaux de voirie agricole sont rentables grâce à un accroissement de la production agricole et à la diminution du prix de revient des transports. Ce prix de revient par tonne kilométrique transportée est actuellement trop onéreux pour les collectivités qui ne peuvent assurer la rentabilité des investissements à entreprendre.

V. — RÉALISATION DU 31 DÉCEMBRE 1944 AU 31 DÉCEMBRE 1949

Les seuls travaux entrepris dans cette période ont pu être réalisés parce que la subvention de l'Etat a été accordée entièrement en capital (taux 40 % en moyenne).

1° *Travaux terminés*

Commune de Dun-les-Places :

Chemin rural du Pars (654 mètres) 850.000 »

2° *Travaux en cours*

Commune de Gouloux :

5 chemins ruraux (2.000 mètres) 3.500.000 »

Commune d'Ouroux :

2 chemins ruraux (700 mètres) 1.750.000 »

VI. — PROGRAMME

La longueur des chemins de première catégorie qui seraient empierrés peut être évaluée de 500 à 1.000 km.

La longueur des chemins de deuxième catégorie qui seraient en sols stabilisés peut être évaluée de 3.000 à 10.000 km.

Les investissements correspondants seraient de :

Première catégorie : 1 à 2 milliards;

Deuxième catégorie : 3 à 10 milliards.

Un certain nombre de projets sont actuellement étudiés représentant un montant d'environ 54.000.000 de francs pour 30 km. de chemin (1.800.000 francs par km.).

Volume des réalisations prévues. — Avec le système actuel de subvention, les réalisations seraient très modestes et presque négligeables.

Avec des subventions de l'Etat uniquement en capital et des prêts à taux réduit de la Caisse Nationale de Crédit Agricole, il peut être envisagé la construction de 20 à 40 km. par an de chemins ruraux.

Avec une subvention départementale supplémentaire, il peut être envisagé 40 à 80 km. par an de construction, suivant le taux de cette subvention départementale.

Aperçu des répercussions budgétaires par l'octroi d'une subvention départementale. — 10 % de subvention départementale donneraient pour 1 km. de chemin : 180.000 francs en première catégorie, 100.000 francs en deuxième catégorie.

La moyenne envisagée de 10 à 20 % pour 50 km. de chemin, 10 km. en première catégorie et 40 km. en deuxième catégorie, représenterait les dépenses et les montants de subvention indiqués dans le tableau ci-dessous :

	1 ^{re} CATÉGORIE 10 km.	2 ^e CATÉGORIE 40 km.	MONTANT TOTAL DE LA SUBVENTION DÉPARTE- MENTALE
Avec 10 % de subvention .	1.800.000	4.000.000	5.800.000
Avec 20 % de subvention .	3.600.000	8.000.000	11.600.000

La réalisation d'un programme substantiel et à longue échéance sera fonction de l'impulsion qui pourrait être donnée par le Conseil général. L'exemple du département de la Creuse pourrait donner d'utiles enseignements. Des chantiers très importants y ont été réalisés tant avant la guerre que pendant la première phase de l'occupation et surtout dans les années qui ont suivi la Libération. Cette réussite est due au système de subvention de l'Etat et du Département et aux prestations qui ont permis de grosses réalisations dans des conditions intéressantes qui se sont traduites par une amélioration de la production agricole.

Les départements de la Creuse et de la Nièvre présentent certaines similitudes.

Si le Département envisageait de faire un effort en faveur de la voirie rurale, il y aurait une politique systématique à suivre et les répercussions seraient fonction de l'aide départementale selon une loi dont nous ne pouvons donner la formule, mais seulement la forme.

Si le Conseil général décidait, en principe, d'accorder une aide efficace aux travaux de construction de chemins ruraux, les services du Génie rural lui apporteraient leur entière collaboration.

De nombreuses variables entrent en ligne de compte pour les travaux de construction de chemins ruraux :

— Données mathématiques : système de subvention de l'Etat en capital ou en annuités, barème et taux de subvention de l'Etat, taux de subvention départementale.

— Données psychologiques : évolution de l'état d'esprit en matière de voirie rurale.

— Rentabilité financière : importance du taux d'amortissement des emprunts contractés, évolution de la technique et du prix de revient de l'entretien des chaussées. Dans ce dernier domaine, des abaissements de prix de revient sont nécessaires.

Enfin, prospérité économique permettant des investissements de dépenses qui ne peuvent être rentables que si l'on travaille avec de l'argent à bon compte.

Le volume des travaux nécessaires est important (plus de 10 milliards de francs).

CONCLUSION

La cadence de la réalisation des travaux de construction de la voirie rurale (modernisation pour les chemins de deuxième catégorie) est fonction :

1° de la proportion d'aide en capital susceptible d'être accordée par l'Etat;

2° de l'aide que le Département peut apporter;

3° du loyer de l'argent immobilisé par les collectivités;

4° de la diminution du prix de revient des travaux d'entretien.

Le système de subvention actuel n'est pas favorable.

ELECTRIFICATION RURALE

A. — SITUATION ACTUELLE DE LA DISTRIBUTION D'ÉNERGIE ÉLECTRIQUE RURALE

Les réseaux de distribution d'énergie électrique rurale ont été souvent établis en fonction des possibilités de financement et de l'état d'esprit des distributeurs et de leurs exigences. Certains réseaux sont étoffés, d'autres insuffisants. Les uns sont bons, les autres de qualité moyenne.

B. — PLAN DES TRAVAUX RESTANT A RÉALISER

Le Service du Génie rural s'attache pour que le plan soit réalisé sur des bases logiques et constantes et permette de donner satisfaction à l'ensemble des besoins prévisibles. Etant donné le nombre des collectivités intéressées, la variété des besoins et de l'équipement existant, l'élaboration du plan est assez complexe.

Le concessionnaire unique Electricité de France a la charge des réseaux de transport selon des concessions d'Etat et organise ses transports d'après les besoins à desservir.

Le Service du Génie rural recherche la formule la plus souple à utiliser pour, à l'occasion des programmes annuels, obtenir le rendement maximum, pour la satisfaction des besoins, des quantités d'ouvrages pouvant être mises à exécution, compte tenu des capitaux susceptibles d'être collectés et des désirs des collectivités dans le cadre du programme général.

C. — PROGRAMMES ANNUELS

Ces programmes interministériels sont établis par M. le Ministre de l'Agriculture et le Ministre de l'Industrie et du Commerce, le Ministre de l'Agriculture étant le chef de file (Services publics ruraux).

D'abord limités par des moyens matériels à mettre en œuvre, les programmes annuels sont actuellement fonction des moyens financiers qui limitent le volume des réalisations. Actuellement, les prévisions semblent permettre de concevoir des réalisations de l'ordre de 100 à 200 millions par an pour le Département, plus importantes si la situation financière le permet, mais l'épargne, base des réalisations nécessitant des investissements est modeste.

D. — ELÉMENTS DE STATISTIQUES

— Le nombre de communes électrifiées est de	311
— Nombre de communes totalement dépourvues de réseau	2
— Nombre de collectivités concédantes	64
— Population du Département	250.000
Population urbaine	70.000
Population rurale	180.000
dont Population agricole rurale ..	120.000

Collectivités concédantes :

- Communes isolées : 40;
- Syndicats intercommunaux : 24, groupant 271 communes.

Le Syndicat intercommunal d'Electricité de la Nièvre (S.I.E.N.), autorité non concédante, groupe 275 communes (20 syndicats et 29 communes isolées).

Ouvrages existants :

La longueur totale des lignes électriques sous le régime de la concession communale ou syndicale est de :

- Lignes haute tension : 2.048 km.;
- Lignes basse tension : 3.827 km.;
- Nombre de postes de transformation : 1.516;
- Puissance totale : 25.000 KvA environ.

La longueur totale des lignes de distribution d'énergie concession d'Etat est de :

- à 60.000 v
 46 km. |
- à 45.000 v
 22 km. |
- à 30.000, 20.000, 15.000, 10.000 et 5.500 v
 800 km. |

Population desservie :

- le nombre d'abonnés actuels est de 92.133 haute tension et basse tension;
- le nombre de foyers desservis ou pouvant l'être par les lignes actuelles est de 80.000;
- la population desservie est de 230.000 habitants, soit 92 % du total et 89 % de la population rurale.

La population non desservie est de 20.000 habitants, soit 8 % du total, 11 % de la population rurale et 16 % de la population agricole.

La desserte de cette population agricole entraîne les travaux les plus coûteux et la dépense de l'ordre de 50.000 francs par habitant fait ressortir une dépense totale de :

$$50.000 \text{ fr.} \times 20.000 \text{ hab.} = 1.000.000.000 \text{ de francs}$$

pour desservir les écarts non encore alimentés.

Le renforcement des réseaux nécessite, pour leur permettre de desservir les besoins envisagés (en tenant compte du développement normal et automatique de la consommation dû en particulier à l'usage de la force motrice agricole et des appareils ménagers) une dépense qui peut, en ordre de grandeur, être évaluée à environ 200.000 francs le kilomètre de ligne existante, soit :

$$3,800 \times 200.000 = 760 \text{ millions de francs.}$$

D'après les possibilités de réalisation financière, il semble qu'il faille compter sur une dizaine d'années pour obtenir ce résultat.

E. — RÉALISATIONS DU 31 DÉCEMBRE 1944 AU 31 DÉCEMBRE 1949

	MONTANT DES TRAVAUX
— Syndicat intercommunal de Dornes	4.900.000
— Syndicat intercommunal de Saint-Amand ...	4.930.000
— Syndicat intercommunal de Tannay	6.063.000
— Syndicat intercommunal de La Charité	2.940.000
— Commune de Mesves-sur-Loire	214.000
Les travaux en cours comprennent :	
— Commune de Pouques-Lormes (1 ^{re} tranche).	6.232.000
— Commune de Saint-Parize-le-Châtel	24.000.000

F. — RÉALISATIONS ENVISAGÉES DE 1950 A 1954

1° Adjudication prochaine, représentant 107.000.000 de travaux, à laquelle il convient d'ajouter : Commune de Saint-Agnan : 20.000.000 ;

2° Autres tranches : environ 100.000.000 annuellement.

Il convient de prévoir la réalisation dans la période envisagée de 1950 à 1954, d'un volume de travaux de l'ordre de 700.000.000 de francs.

G. — RÉPERCUSSIONS FINANCIÈRES

Capitaux. — Il est tout d'abord nécessaire, pour assurer le financement des travaux envisagés dans les programmes annuels, de trouver des capitaux importants.

L'Etat accorde actuellement une subvention à fonds perdus qui est en moyenne de 40 % du montant des travaux pour les travaux d'extension et les renforcements nécessités par ces extensions. Cette subvention n'est versée en capital que pour moitié, le reste est versé en annuités amortissant l'emprunt local qu'il y a lieu de réaliser, soit 20 % du montant des travaux. La loi du 8 avril 1949 apporte une amélioration puisque la loi du 14 août 1947 ne prévoyait que les subventions de l'Etat en annuités. Le complément du financement de la dépense est à trouver auprès des Caisses de Crédit spécialisés (Caisse Nationale de Crédit Agricole ou Crédit Foncier de France) à des conditions qui sont d'ailleurs variables suivant les organismes (C.N.C.A. : 2,30 % en 1949; Crédit Foncier de France : 6 %). Actuellement les Caisses sont dotées en proportion des programmes annuels d'investissements, donc du volume de crédits affectés au Ministère de l'Agriculture pour subventions et crédits.

Amortissements. — Pour faire face aux amortissements, les collectivités doivent puiser sur les ressources suivantes :

1° *Fonds d'amortissements des charges d'électrification rurale.*

Ce fonds est alimenté par une redevance du concessionnaire grevant le prix de vente de l'énergie à l'ensemble des usagers (urbains et ruraux). Il joue, en quelque sorte, le rôle de fonds de péréquation. Sa participation est calculée à l'aide d'une formule complexe et variable et laisse à la charge des collectivités, une proportion de l'ordre de 20 à 30 % de leurs amortissements.

2° *Surtaxes sur le produit de la vente de l'énergie.*

Il s'agit d'un impôt indirect à la consommation mais frappant les usagers directement pour couvrir les dépenses faites pour leur desserte. Cette surtaxe est fixée en valeur absolue sur certains tarifs et non susceptible de variation.

3° *Redevance du concessionnaire.*

Elle est prévue par le cahier des charges et intéresse l'autorité concédante au produit de la vente d'énergie.

4° Taxes additionnelles.

Il s'agit d'un nouvel impôt indirect sur le produit de la vente de l'énergie et proportionnel à la consommation.

En cas de nécessité, mise en recouvrement des centimes de garantie votés par les collectivités concédantes et éventuellement leur caution (le Département par exemple).

Jusqu'à présent, depuis 1944, le produit des recettes a permis de ne pas mettre en recouvrement les centimes de garantie pour des ouvrages nouveaux.

CONCLUSION

L'électrification rurale n'est pas encore terminée dans le département de la Nièvre. Il y a encore 10 à 15 ans de travail pour mettre les réseaux en harmonie avec ce qu'on estime ce qu'ils devront être au bout de ce délai. L'évolution favorable de la situation financière pourrait réduire les délais d'exécution dans des proportions appréciables, mais il faut tenir compte :

1° de l'évolution des besoins en énergie;

2° du développement de la capacité des sources d'énergie et de leur prix de revient.

Ces deux éléments sont de nature, dans la période d'évolution moderne à modifier sensiblement les prévisions faites actuellement et une expérience d'électrification de quarante ans n'ayant pas subi de transformations profondes.

ALIMENTATION EN EAU POTABLE

INVENTAIRE

Des besoins : 313 communes groupant 248.559 habitants.

Des ressources : actuellement en cours d'établissement.

L'état d'avancement des inventaires des ressources hydrogéologiques s'établit actuellement comme suit :

Documents non exploitables :

Sans aucun renseignement	70
Renseignements embryonnaires	104
Renseignements élémentaires	31

Documents exploitables :

Dégrossissage fait	13	
Inventaires : moitié	30	
Inventaires : complets	65	
		— 108

De l'équipement :

1) au 31 décembre 1944 : 44 communes desservies en totalité ou en partie, 8 communes ayant réalisé des travaux de captage;

2) au 31 décembre 1949 : 4 nouvelles communes desservies en partie : Saint-Benin-d'Azy, Couloutre, Alluy, Tintury, Achun.

- Travaux en cours à Saint-Pierre-le-Moûtier;
- Travaux d'amélioration de réseau en cours à Clamecy, Saint-Honoré-les-Bains, Brinon-sur-Beuvron;
- Travaux de captage réalisés à Chaulgnes, Cercy-la-Tour, Syndicat intercommunal de la région de Prémery, Decize.

PROGRAMME DES RÉALISATIONS

Le Conseil général a décidé d'accorder pour les travaux d'adduction d'eau :

1° Des crédits à fonds perdus pour pré-études, participation de 30 % d'une dépense évaluée à 0,3 % du montant des travaux envisagés, soit 900 francs par million de francs;

2° Des avances sans intérêt aux Syndicats intercommunaux pour les aider à financer les études définitives de première et deuxième phases. Le taux en a été fixé à 30 % d'une dépense évaluée à 1,5 % du montant des travaux, soit 4.500 francs par million de francs.

3° Des subventions à fonds perdus pour l'exécution des travaux, au taux théorique de 5 % payables en annuités pendant 30 ans, celles-ci étant calculées sur la base d'une annuité conventionnelle de 6 % correspondant à environ 4,3 % de taux d'intérêt.

TRAVAUX ENGAGÉS DU 31 DÉCEMBRE 1944 AU 31 DÉCEMBRE 1949

COMMUNES	OBJET	MONTANT APPROXIMATIF	ANNÉE
Clamecy	Réfection distribution	12.000.000	1948
Decize	Captages complémentaires, réfection de canalisations	1.200.000	1947-48
Couloutre	Captage-distribution	6.000.000	1948
Saint - Pierre - le - Moûtier	Captage-réservoir	4.000.000	1948
S. I. de Prémery..	Captages	2.000.000	1949

TRAVAUX TERMINÉS DU 31 DÉCEMBRE 1944 AU 31 DÉCEMBRE 1949

Cercy-la-Tour	Captages	500.000	1949
Chaulgnes	Captages	300.000	1949
Synd. du Bazois ..	Artère-ouest : Châtillon, Tintury	26.000.000	1949
Saint - Honoré-les-Bains	Stérilisation	2.000.000	1949

TRAVAUX ENGAGÉS AU 31 DÉCEMBRE 1949

COMMUNES	OBJET	MONTANT APPROXIMATIF
Clamecy	Adduction complémentaire ...	10.000.000
St-Pierre-le-Moûtier .	Distribution	16.000.000
—	Machines élévatoires	1.500.000
—	Electricité	200.000

TRAVAUX ENVISAGÉS PENDANT LA PÉRIODE 1950-1954

Syndicats intercommunaux

DÉSIGNATION	Date constitution définitive	Nombre de communes		Nombre d'habitants		Volume total futur millions	Prévisions de réalisations (millions)				
		actuel	futur	actuel	futur		1950	1951	1952	1953	1954
Syndicat intercommunal											
La Puisaye.....	27/ 9/47	5	7	4350	6200	400	100	100	100	100	
Prémery.....	14/ 9/49	10	22	2800	10020	460	160	150	150		
Bazois.....	6/ 9/49	15	23	5500	9900	800	180	150	150	200	120
Amognes.....	12/49	14	46	5385	5720	450	80	150	150	70	
Varzy.....	en cours		12		4600	300	80	100	100	20	
Vaux-du-Beuvron.....	d°		22		4460	320	80	100	100	40	
C. Chaigneau..	d°	13	18	2520	3500	230	80				
Pougues.....	à l'étude		8		11150	200	50				
St-Honoré.....	d°		7		7400	300	30	50			
Decize-St-Léger	d°		2		6500	200	50	50	50	50	
La Charité.....	d°		9		9900						
Nohain.....	envisagé						20	50	50		
La Machine....	d°		5		7270	250		50	50	50	
Cercy.....	à l'étude		10		6070	400	50	50	100	100	
							960	1000	900	530	120

TRAVAUX ENVISAGÉS PENDANT LA PÉRIODE 1950-1954

(suite)

Communes isolées qui seront probablement intégrées dans des Syndicats intercommunaux

COMMUNES	OBJET	DÉPENSE APPROXIMATIVE	POPULATION A DES-SERVIR
Ouroux.....	Distribution.....	18.000.000	650
Neuvy-sur-Loire	Captage et distribution..	26.000.000	1.440
Chaumard.....	Captage-distribution....	2.000.000	60
Buley.....	Captage-distribution....	9.000.000	200
Urzy.....	Distribution.....	40.000.000	1.200
Prémery.....	Stérilisation.....	1.000.000	

HYDRAULIQUE AGRICOLE

ASSAINISSEMENT

Les travaux les plus importants en cette matière sont des travaux d'assainissement :

- Assainissement des terres humides;
- Assainissement des vallées.

La tâche à accomplir est très vaste; cependant, l'évolution des moyens techniques mis en œuvre permet d'envisager une plus grande facilité d'exécution que celle obtenue dans le passé. Le matériel moderne de terrassement offre des possibilités accrues et diminue le prix de revient des travaux.

Il s'agit d'investissements considérables à réaliser. Ces améliorations foncières ne se réaliseront qu'au prix d'un effort de longue haleine poursuivi sans relâche. Il est en effet nécessaire de prolonger l'exécution des travaux proprement dits par des travaux d'entretien qui sont nécessaires pour maintenir en bon état les réalisations effectuées.

TRAVAUX EFFECTUÉS AVANT LE 31 DÉCEMBRE 1944

Les travaux d'assainissement entrepris sur le cours du Nohain méritent d'être signalés.

En 1935-1936, le lit de la rivière fut rectifié entre le Moulin-l'Evêque (limite des communes de Cosne et Saint-Père) et le Moulin-Rochereau (commune de Sully-la-Tour).

En 1940-1941, de nouveaux travaux ont été entrepris entre le Moulin-Rochereau et le Moulin-des-Cabets (commune de Donzy). Cependant, sur cette section du cours d'eau, les travaux n'ont pas été suffisamment poussés et devront être terminés.

L'Association Syndicale des Vallées de Charrin-Devay-Saint-Hilaire a effectué d'importants travaux d'assainissement, consistant surtout en la création de fossés ouverts; ces travaux ont été effectués en 1863 et ils ont fait l'objet de travaux d'amélioration en 1933.

TRAVAUX EXÉCUTÉS DE 1944 A 1949

Aucune réalisation notable n'a été effectuée.

TRAVAUX A EXÉCUTER

Les travaux qu'il est souhaitable d'exécuter concernent d'une part, la rectification des émissaires et d'autre part, des travaux

de drainage effectués parfois pour compléter les premiers travaux. Les principales vallées devant faire l'objet de travaux de rectification des émissaires sont celles de l'Asvins et du Mazou, du Nohain, de la Vrille et du Riot. Ces vallées, à la suite de défaut d'entretien, de l'existence de biefs de moulins, ne présentent pas des profils permettant un écoulement suffisant des eaux.

Il y a lieu de remarquer que la cadence d'exécution des travaux est fonction de la rentabilité des opérations à effectuer, et surtout des possibilités de financement. Une impulsion très sensible pourrait être donnée par le Conseil général.

Si cette Assemblée décidait d'accorder une aide efficace en la matière, le Génie rural ne manquerait pas de lui fournir ce qu'il serait capable de collecter ou de concevoir et qui pourrait la renseigner sur l'effort à accomplir et sur la forme d'une action qui permettrait d'atteindre les résultats recherchés.

Une aide morale serait précieuse, mais une aide financière du Département serait plus tangible. Une subvention à fonds perdus d'un taux de l'ordre de 10 à 15 % du montant des travaux, accordée de manière systématique, faciliterait le démarrage de nombreuses opérations et augmenterait la cadence et le volume des travaux.

Le tableau figurant ci-dessous indique l'importance des travaux qui semblent pouvoir être entrepris dans le Département de la Nièvre.

	SURFACES INTÉ- RESSÉES	MONTANT DES TRAVAUX (EN MILLIONS DE FRANCS)				
		1950	1951	1952	1953	1954
Asvins et Mazou	163 ha.	4				
Nohain	600 ha.	2	8	8	2	
Vrille	200 ha.		5	5		
Riot	50 ha.		2			
Nevers (Magny-Cours, Saint-Parize, Maux, Limanton)	600 ha.	2	4	4	4	4
		8	19	17	6	4

REMEMBREMENT

Le remembrement touchant directement à la propriété individuelle ne peut pas être exécuté sans un minimum de garanties et d'exactitude. C'est un programme de longue haleine.

Les travaux de remembrement consistent dans un regroupement de la propriété en vue de faciliter l'exploitation des terres.

PROGRAMME GÉNÉRAL

Il n'y a pas encore à proprement parler de programme général de remembrement arrêté dans le département de la Nièvre. Nous en sommes encore au début de cette opération et on peut le dire dans la phase des réalisations de début qui sont destinées à réaliser des remembrements entiers et définitifs et à créer, par l'exemple, l'état d'esprit permettant le démarrage de cette amélioration.

Ce n'est pas avant 1951 qu'un programme général des opérations de remembrement pourra être dressé.

Il y a lieu de créer un climat de remembrement, à la fois par la propagande (conférences, presse, cinéma) et par l'exemple : communes remembrées.

La situation est difficile :

1° Manque de moyens de propagande, en particulier tâches importantes incombant au Service du Génie rural ne lui permettant pas, faute d'effectifs, de donner toute l'impulsion nécessaire à la propagande. Un moyen, le cinéma, n'est pas outillé. Il existe un film sur le remembrement, mais ce film, vieux de 20 ans, aurait besoin d'être complètement refait, en application de l'évolution de la technique, des bases juridiques de remembrement et de l'état d'esprit des spectateurs. Le film d'enseignement et de propagande doit être maintenu au niveau de la technique cinématographique actuelle. Le coût d'un tel mode de vulgarisation représenterait peut-être le prix d'un remembrement communal et les copies coûteraient chacune le prix du remembrement de 5 hectares. Il y aurait donc lieu d'obtenir ce moyen (Cinémathèque centrale agricole).

2° Exemple : Une seule commune est à peu près remembrée : Clamecy (superficie remembrée 1.500 hectares, travail commencé en 1944 et devant être terminé pour la levée des récoltes de 1950).

APERÇU DU PROGRAMME GÉNÉRAL

On peut prévoir le remembrement dans les communes situées dans les régions de culture, c'est-à-dire Clamecy, Tannay, Donziais, Puisaye, région de Prémery, vallée de la Loire de Pougues à Cosne, par N.-O. du Département; vallée du Nohain, en liaison avec l'assainissement.

Jusqu'en 1955, on peut prévoir 15 à 20 communes pour une superficie de 8 à 10.000 ha. environ.

Le remembrement semble devoir intéresser en première urgence environ 100.000 hectares et devra dans la phase active être poursuivi à la cadence de 5 à 10.000 ha./an, soit une dépense annuelle de l'ordre de 20 à 40.000.000/an, représentant presque uniquement des salaires de spécialistes.

PROGRAMMES DE PRINCIPE

Les travaux sont exécutés actuellement sur programmes annuels du Ministère de l'Agriculture.

PROGRAMMES ENGAGÉS

— Antérieurs à 1949 : 1 commune, Clamecy	1.500 ha.
— Programme 1949; 3 communes :	
Suilly-la-Tour	2.000 ha.
Chaulgnes	200 ha.
Tronsanges	200 ha.
	<hr/>
	2.400 ha.
— Programme 1950, certain; 1 ou 2 communes :	
Breugnon, Billy-sur-Oisy	1.400 ha.
— Programme 1950, probable; 1 ou 2 communes :	
Saint-Pierre-du-Mont	1.000 ha.
	<hr/>
	2.400 ha.

MOYENS D'EXÉCUTION

Moyens matériels

Encadrement, Direction, Contrôle. — Personnel du Génie rural.

Etant donné le mode d'intervention du Service il faudrait plus de personnel pour le fonctionnement des Commissions et Sous-Commissions communales, de la Commission départementale et contrôle des opérations qui sont effectuées à l'entreprise.

Géomètres. — (En général, géomètres de la région parisienne), nombre suffisant.

Moyens financiers

Les travaux de remembrement ayant été considérés comme la première des améliorations foncières, les crédits affectés sont prioritaires et suffisants. L'Etat paie l'ensemble des dépenses et ce n'est qu'après exécution que les intéressés remboursent leur quote-part.

La part de l'Etat est actuellement de 80 % (90 % dans les communes sinistrées), mais il est probable qu'elle s'abaisse à 70 % étant donné la rentabilité de l'amélioration.

RENTABILITÉ DE L'OPÉRATION

Coût à l'hectare : 3.750 francs (1 quintal et demi de blé, donc en principe, au maximum un demi-quintal à la charge des bénéficiaires). A récupérer dès la deuxième année (première année, les avantages du remembrement peuvent être considérés comme compensés par la révolution apportée à la culture).

CONCLUSION

Le remembrement dans le département de la Nièvre n'en est qu'à ses débuts. Il n'y a pas lieu de s'alarmer de cette situation si l'on considère que le remembrement né dans le nord-est est actif dans cette région depuis 30 ans, se diffuse vers le sud-ouest et ne vient que de débiter en Nivernais.

Le Conseil général de la Nièvre peut sans inconvénient apporter une aide morale et matérielle au remembrement. C'est une œuvre qu'il convient d'encourager et qui rapporte, par l'augmentation de la productivité et la diminution des frais d'exploitation, des revenus tels qu'ils permettraient de récupérer par les rentrées budgétaires les investissements qui seraient éventuellement affectés. L'aide morale pourrait donner lieu à un vœu pour *l'équipement des moyens de propagande* et au paiement de films de remembrement à faire réaliser par la Cinémathèque agricole.

SERVICES VETERINAIRES

I. — EQUIPEMENT AU 31 DECEMBRE 1944

Laboratoire

A cette date, la direction des Services vétérinaires comprenait déjà : services administratifs d'une part, laboratoire d'autre part. Un embryon de laboratoire avait été réalisé en 1936. Ce laboratoire a permis d'effectuer, dès ses débuts, la majorité des recherches demandées par les vétérinaires. Il a aussi permis de mettre en évidence la fréquence de certaines affections animales dans le département. A la lumière des résultats obtenus, il est apparu de plus en plus nécessaire d'associer dans la recherche de l'étiologie, dont la connaissance est une des conditions du succès de la prophylaxie et du traitement, les méthodes cliniques et les recherches de laboratoire. Aussi, ce laboratoire s'est peu à peu outillé et modernisé pour présenter en 1943 son aspect définitif. L'influence de ce service de diagnostics a été prépondérante et son importance n'a fait que croître au cours des années. Si l'on enregistrait 93 examens en 1936, en 1937, 500 examens étaient déjà pratiqués. Malgré les années de la guerre, l'activité ne se ralentissait pas et 600 examens étaient effectués en 1944.

Les services administratifs poursuivaient parallèlement leur tâche et résolvaient les questions de police sanitaire au fur et à mesure qu'elles se présentaient.

Le personnel des Services vétérinaires comprenait alors :

- 1 directeur ;
- 1 vétérinaire, adjoint au directeur ;
- 1 secrétaire ;
- 1 sténo-dactylographe ;
- 1 laborantine ;
- 1 préparateur.

Maladies animales

L'activité, dans ce domaine, fut dominée par la lutte contre la fièvre aphteuse qui, à diverses époques, étendit ses ravages sur le département. En 1937-1938, en particulier, l'épizootie de fièvre aphteuse fut particulièrement virulente : 6.618 exploitations furent atteintes et les pertes par mortalité et morbidité estimées

alors à 25.000.000 de francs. Devant cette situation, et pour faire échec à la maladie, un Centre anti-aphteux fut constitué à la direction des Services vétérinaires grâce à des subventions du Conseil général et de certaines Sociétés agricoles. Ce Centre, le vaccin n'existant pas encore, traitait le sang recueilli sur des convalescents et permettait l'utilisation de ce sang sur des animaux indemnes pour les protéger de la fièvre aphteuse. Cet organisme, à peine créé, dut faire face à des demandes de plus en plus nombreuses : de novembre 1937 à décembre 1938, 4.800 litres de sang ou de plasma furent livrés. Pendant le mois de juillet, 1.500 litres furent récoltés, préparés et livrés. Les résultats obtenus furent généralement bons : environ 6.000 animaux furent inoculés et protégés.

Les autres maladies animales ne furent pas délaissées pour autant, et, si l'initiative individuelle joua plus que les efforts collectifs, la direction des Services vétérinaires intervint chaque fois qu'il fut nécessaire.

Le lait

Par arrêté en date du 12 septembre 1941, le contrôle hygiénique des laits fut confié au laboratoire de la direction des Services vétérinaires doté de tous les appareils nécessaires pour mener à bien ce contrôle. Le 1^{er} mars 1942 une laborantine chargée, sous le contrôle du directeur, de procéder aux examens et analyses de lait fut recrutée.

Un laboratoire chargé du contrôle hygiénique des laits doit, le cas échéant, être en mesure d'effectuer l'analyse chimique de ces laits, ainsi que le dépistage des fraudes. Aussi, à côté des examens ayant pour but de vérifier la qualité hygiénique, le laboratoire a procédé, en maintes circonstances, à des analyses chimiques, notamment pour des établissements publics (hôpitaux, sanatorium) désireux de connaître la composition des laits destinés aux malades ou aux nourrissons. En 1942, 351 échantillons de lait furent examinés, 521 en 1943, 252 en 1944 (l'activité fut réduite de juin à novembre par suite des faits de guerre qui se déroulèrent dans le département).

Abattoirs

En 1944, existaient dans le département 25 abattoirs communaux et 22 tueries particulières formant 14 centres d'abatage. En raison de la création des centres d'abatage, 97 tueries particulières fonctionnant en 1940 furent fermées en 1941.

II. — REALISATIONS DU 31 DECEMBRE 1944

AU 31 DECEMBRE 1949

Le poste de vétérinaire adjoint demeure vacant depuis le départ de son titulaire en juillet 1946.

La laborantine fut licenciée en 1945 et son poste non pourvu.

Maladies animales

Des épizooties de fièvre aphteuse furent constatées en 1945, 1946, 1947, 1948, 1949. La direction des Services vétérinaires prit rapidement les mesures sanitaires qui s'imposaient et organisa, autour des foyers, des anneaux de protection où la vaccination, obligatoire et gratuite, fut systématiquement entreprise. En août 1945, grâce à l'emploi du vaccin suisse, 3.188 bovins adultes, 1.150 bovins de l'année, 939 ovins, 66 caprins et 930 porcins furent efficacement protégés contre la maladie. En 1946, les mêmes mesures furent prises, quoique moins importantes du fait de l'existence d'un seul foyer à Savigny, commune de Saint-Gratien-Savigny. 132 gros bovins, 63 veaux, 23 porcs furent vaccinés aux frais de l'Etat et cette vaccination eut d'heureux résultats puisque, un mois après, toutes les mesures sanitaires étaient rapportées.

Deux foyers ont été signalés en 1947, intéressant les communes de Saint-Eloi et de Fléty. La vaccination obligatoire et gratuite, fut ordonnée, là aussi, par arrêté préfectoral, et fut appliquée à 181 bovins adultes, 44 bovins de l'année, 26 ovins, 3 caprins, 50 porcins, d'une part, et 596 bovins adultes, 277 bovins de l'année, 136 ovins, 8 caprins et 298 porcins, d'autre part.

Les suites de ces interventions furent normales, aucun incident ne fut signalé, les animaux vaccinés ne contractèrent pas la maladie.

Dans les trois derniers mois de 1948, le département de la Nièvre, qui était resté indemne de fièvre aphteuse depuis le mois de février 1947, fut à nouveau envahi et l'épizootie intéressa alors 12 communes, 44 exploitations, 1.612 bovidés, 431 ovins et caprins, 310 porcins. Outre l'application des mesures sanitaires prescrites par le Code rural, la vaccination fut prescrite par arrêté préfectoral.

En novembre 1948, de Luzé troisième foyer en date, la fièvre aphteuse gagna successivement 7 communes.

Au total, en 1948, 490 exploitations furent protégées grâce à la vaccination, avec un effectif de 3.391 bovins adultes, 1.309 bovins de l'année, 1.329 ovins, 153 caprins, 1.184 porcins ; 157 litres de vaccin furent nécessaires pour mener à bien ces interventions gratuites, et 225 litres de ce même vaccin furent mis à la disposition des vétérinaires pour vaccination à titre onéreux.

L'épizootie envahit de nouvelles communes en 1949, et là encore, grâce à la vaccination, le département fut débarrassé de ce redoutable fléau dans les premiers mois de l'année. Quelques foyers isolés, sans gravité, furent enregistrés en quelques points du département ces derniers mois, mais il a fallu l'envahissement total de l'Allier, département voisin, pour voir, au cours de décembre 1949, la fièvre aphteuse réapparaître dans les communes de Dornes, Toury-Lurcy, Anlezy, Luthenay et Cizely.

Le programme d'action de la direction des Services vétérinaires de la Nièvre a été dominé depuis 1945 par la lutte contre la fièvre aphteuse, et tous les efforts du service ont été consacrés à la prophylaxie de cette maladie. Néanmoins, le dépistage des maladies parasitaires a été entrepris grâce au laboratoire où les examens sont effectués rationnellement. Ces examens permettent d'ailleurs de déterminer la maladie dominante dans telle ou telle région du département, ce qui devrait faciliter la mise sur pied en 1950, d'un vaste programme de lutte collective. A la lumière des résultats, tous conseils utiles ont pu être donnés aux éleveurs tant en matière de traitement qu'en ce qui concerne les mesures de prophylaxie à mettre en œuvre. L'efficacité des traitements institués est d'ailleurs soigneusement contrôlée par des examens répétés, et, par cette méthode, ont pu être éliminées de certains troupeaux des maladies qui y exerçaient de sérieux ravages. Toujours dans le même ordre d'idées, des examens de contrôle sont faits par la suite pour prévenir une réinfestation possible.

En matière de maladies contagieuses, des moyens pratiques de lutte contre l'avortement épizootique, l'entérite paratuberculeuse ont été étudiés qui verront leur application pratique dans l'avenir.

Sur le chapitre de l'avortement épizootique, le sérodiagnostic de la brucellose bovine a été systématiquement effectué au laboratoire.

Les éleveurs se sont vite rendu compte de l'importance de ce laboratoire et de l'aide qu'il pouvait leur apporter. A telle enseigne que si les examens effectués étaient de l'ordre de 500 en 1937, de 600 en 1944, ils ont pratiquement triplé depuis. Cette activité est d'ailleurs un maximum puisque le laboratoire ne possède plus qu'un seul préparateur travaillant sous le contrôle du directeur, et qu'une partie de son activité doit être réservée à la question des laits et de leur contrôle hygiénique.

Le lait

Il n'est pas possible de présenter, pour les laits, un tableau d'activité comparable à celui des années antérieures à 1944, par suite de l'absence d'une laborantine.

La question est suivie de près, et chaque fois que cela est possible, des analyses sont faites. Les laits mis en vente à Nevers sont contrôlés, ainsi que les laits pasteurisés en provenance des laiteries d'Auxerre ou de Cosne.

Quelques tournées ont été faites également dans certains centres du département, Imphy en particulier, pour vérifier la propreté et l'acidité des laits livrés à la consommation. Il aurait été souhaitable qu'une telle mesure soit généralisée : les moyens réduits du service ne l'ont pas permis.

Apiculture

La création du Syndicat des apiculteurs de la Nièvre a permis aux Services vétérinaires d'organiser la lutte contre les maladies des abeilles et de créer dans le département un réseau de spécialistes apicoles chargés du dépistage des ruchers malades ou contaminés. Les Services vétérinaires ont également présidé à la création d'un rucher-école où une formation sérieuse pourra être donnée à ceux qui seront, dans l'avenir, investis de cette mission sanitaire du plus haut intérêt.

Abattoirs

Les abattoirs communaux sont au nombre de 25. Ce chiffre n'a pas varié.

Ces établissements sont en général mal tenus et ont tous besoin de réparations importantes. Pour certains, la reconstruction sur un autre emplacement mériterait d'être envisagée. Malheureusement, faute de moyens financiers, les municipalités se désintéressent entièrement de la question ou opposent un refus formel qui va à l'encontre de leurs intérêts.

La suppression des centres d'abatage organisés par le Ravitaillement général a entraîné la réouverture de tueries particulières. Ces autorisations ont été données en fonction des conditions d'hygiène existantes. A l'heure actuelle, fonctionnent 85 tueries particulières dans 56 communes. 44 tueries fermées en 1940 n'ont pas été réautorisées. Il est à noter d'ailleurs qu'en règle générale les tueries appartenant aux bouchers et charcutiers sont bien entretenues ; certaines, sur les conseils du directeur des Services vétérinaires, ont reçu des aménagements (installation de l'eau, matériel de lavage, écoulement des eaux résiduaires, enduit des murs en ciment).

Les abattoirs à reconstruire sont ceux des communes suivantes (par ordre de priorité) : Saint-Pierre-le-Moutier, Châtillon-en-Bazois, Saint-Saulge, Moulins-Engilbert, Varzy, Corbigny.

Il est prévu, d'autre part, la construction d'un entrepôt frigorifique important à Cercy-la-Tour.

III. — REALISATIONS PROJETEES POUR L'AVENIR

La direction des Services vétérinaires ne peut s'imposer de nouvelles tâches que si elle dispose du personnel technique indispensable. Le contrôle hygiénique des laits ne peut se concevoir que si des examens systématiques sont pratiqués chaque jour pour tenir les producteurs en haleine. Ces analyses ne peuvent être effectuées que par une personne spécialiste ayant un diplôme d'aide-chimiste bactériologiste.

Le recrutement d'une aide-chimiste et d'un vétérinaire adjoint a été demandé par le directeur des Services vétérinaires.

Ces deux emplois ont été créés par délibération du Conseil général lors des sessions des 15 novembre 1945 et 22 janvier 1948. Ils n'ont pu être pourvus jusqu'ici de titulaires, l'autorisation définitive de recrutement n'ayant été donnée que récemment.

Si l'Assemblée départementale veut bien voter les crédits nécessaires, la direction des Services vétérinaires aura un personnel en nombre suffisant lui permettant d'élargir son action sur le contrôle des laits et sur celui de la lutte contre les maladies animales. Il est indispensable de développer les moyens matériels et scientifiques mis à leur disposition pour leur permettre d'accroître leur action tant au point de vue prophylactique que curatif.

Lutte contre les maladies animales

Le directeur des Services vétérinaires a étudié la possibilité d'appliquer, dans le département de la Nièvre, à partir de 1950, un programme de prophylaxie collective des maladies animales, et la création, dans ce but, d'un Comité départemental de défense sanitaire des animaux.

Tous les efforts actuels tendent vers une augmentation du cheptel et cette augmentation ne pourra être réalisée que par une production plus grande et surtout par une protection des animaux contre les maladies microbiennes et parasitaires, en un mot, par la défense sanitaire des animaux. Cette défense sanitaire doit se faire essentiellement par les méthodes de police sanitaire et de prophylaxie. Les ressources de la prophylaxie sont certes plus nombreuses que jadis, cependant la protection animale contre les maladies ne peut être réalisée qu'aux prix d'incessants efforts et par l'emploi de méthodes nouvelles, à savoir l'assistance sanitaire et les interventions collectives.

Les efforts individuels sont insuffisants dans le domaine de la lutte contre les maladies du cheptel. Sans doute des interventions sont-elles réalisées par des traitements individuels, sans doute met-on en œuvre un certain nombre de mesures dès l'apparition d'une épizootie, mais lorsque le caractère épizootique s'atténue ou disparaît, on renonce à toute action d'ensemble, à toute action de masse. Les efforts doivent donc s'orienter vers la réalisation d'une prophylaxie préventive et collective, et, seule, une organisation de la défense sanitaire des animaux peut coordonner, sur le plan départemental, les efforts disparates et souvent sans lendemain réalisés jusqu'à ce jour. Ces opérations prophylactiques seront conduites par les Services vétérinaires avec le concours d'un Comité départemental de défense sanitaire des animaux organisé, dans ce but, au chef-lieu du département.

Le Comité de défense sanitaire, association privée régie par la loi du 1^{er} juillet 1901, aura à jouer un rôle de tout premier

plan. Cet organisme, déjà créé avant la guerre, dans quelques départements, présente l'avantage de réunir, pour une étude en commun des personnalités intéressées à des titres divers (Conseillers généraux, personnalités agricoles, vétérinaires, etc.) à la lutte contre les maladies animales.

Mais les opérations de cette prophylaxie moderne et les essais de traitement que le Comité de défense sanitaire des animaux sera conduit à entreprendre comportent des dépenses que, dans l'état actuel de ses ressources, le Ministère de l'Agriculture ne peut prendre entièrement à sa charge. Dans de nombreux départements, l'Assemblée a voté les crédits nécessaires pour assurer la lutte contre certaines maladies particulièrement préjudiciables aux élevages locaux. C'est pourquoi le Comité de défense sanitaire des animaux se propose de faire appel, en plus du concours de l'Etat, au concours financier du département.

IV. — REALISATIONS A PREVOIR

1) Pour 1950

a) Recrutement d'un vétérinaire adjoint au directeur.

Une somme de 450.000 francs est inscrite au projet de budget de 1950 pour son traitement.

b) Recrutement d'une laborantine aide-chimiste bactériologiste.

Une somme de 305.000 francs est inscrite au projet de budget de 1950 pour son traitement.

c) Comité de défense sanitaire des animaux.

Deux rapports ont été établis pour être présentés au Conseil général. L'un a trait à la désignation, par l'Assemblée départementale, de deux de ses membres qui siègeront à ce Comité.

Le deuxième a pour objet une demande de subvention faite au nom dudit Comité pour aider le démarrage et le financement de la prophylaxie collective en 1950. La subvention demandée s'élève à 400.000 francs.

2) Pour les années suivantes

Il est quasi impossible à un service dont l'activité est fonction des épizooties ou maladies animales de faire, dans le temps, des prévisions budgétaires qui se révèlent exactes au moment le plus favorable.

Cependant, il est probable que le Comité de défense sanitaire des animaux, si les interventions de prophylaxie collectives donnent de bons résultats, sera amené à étendre son action envers

d'autres maladies qui sévissent dans la Nièvre à l'état endémique, telles l'entérite paratuberculeuse et l'avortement épizootique.

Remarque sur l'insémination artificielle

L'insémination artificielle dont les différents aspects zootechnique, économique et sanitaire en font une technique de tout premier ordre, a des indications bien précises. Ce sont surtout les contrées où l'élevage n'est que peu sélectionné et où la pénurie de reproducteurs de qualité se fait sentir, qui doivent bénéficier de l'insémination artificielle, en particulier les régions qui se trouvent à la limite de l'ère d'extension de nos grandes races. Dans les « berceaux de race », où on se livre à une sélection attentive et à la production de géniteurs mâles de haute qualité, la méthode risquerait de cristalliser la race dans son état actuel, en limitant les possibilités de sélection (Thiéry). C'est ce qui ne manquerait pas de se produire dans le département de la Nièvre, berceau de la race bovine charollaise.

Il doit y avoir des limites à l'insémination artificielle, a écrit l'inspecteur général de l'Agriculture Quittet, « d'abord parce que l'extension illimitée de la méthode risque de décourager les sélectionneurs, ensuite parce que la sélection ne peut se faire dans un banc d'essai assez large, enfin parce qu'une extension généralisée de l'insémination artificielle risquerait de faire apparaître un autre danger, celui d'une consanguinité excessive ».

SANTÉ PUBLIQUE

L'activité de la Direction départementale de la Santé se répartit en deux branches : l'Hygiène publique et l'Hygiène sociale.

A) HYGIÈNE PUBLIQUE

I. — *Personnel et locaux*

Personnel médical. — 1 médecin-directeur de la Santé; 1 médecin-inspecteur.

L'Inspecteur de la Santé a quitté le Service dans le courant de l'année 1946 et n'a pas été remplacé.

Au cours de l'année 1949, le Ministère de la Santé publique a détaché un inspecteur pour un stage de six mois.

Personnel administratif. — 5 employés dont 4 fonctionnaires d'Etat; 1 auxiliaire de la Préfecture.

Locaux. — Le Service est logé dans l'immeuble situé 64, rue de la Préfecture.

Il serait souhaitable que le Directeur de la Santé, qui a la direction et le contrôle de l'organisation sanitaire du Département, fût aidé dans ses tâches multiples par un personnel administratif en nombre suffisant.

Le recrutement des inspecteurs de la Santé est rendu difficile en raison du manque de candidats.

II. — *Attributions*

Fonctions administratives remplies par le Service

a) *En 1944 :*

1° Police de l'exercice de la médecine et des professions paramédicales, chirurgiens-dentistes, sages-femmes, kinésithérapeutes, infirmières.

2° Réception des déclarations de décès et établissement des statistiques démographiques.

3° Réception des déclarations de maladies contagieuses et établissements des statistiques.

b) *Nouvelles attributions.*

Comité médical. — En application du statut des fonctionnaires, le secrétariat du Comité médical est chargé de l'instruction des demandes de congés de longue durée et de mise en disponibilité pour maladie et de l'examen des demandes de réintégration à l'expiration de ces deux congés.

III. — *Fonctions administratives avec enquêtes*

a) *En 1944 :*

1° Application du règlement sanitaire départemental et examen des plaintes en insalubrité.

2° Secrétariat du Conseil départemental d'Hygiène et vice-présidence des Commissions sanitaires (examen des dossiers).

3° Contrôle sanitaire des colonies de vacances et des maisons d'enfants.

b) *Nouvelles fonctions.*

Coordination avec les organismes de Sécurité sociale.

Cette coordination a pour but essentiel la participation financière des organismes de Sécurité sociale aux réalisations sanitaires du Département. Le Directeur de la Santé instruit et présente toutes les demandes de subvention en vue de l'aménagement ou de la création d'un organisme de cure ou de médecine préventive, assiste aux séances mensuelles de la Commission régionale d'Action sanitaire et sociale d'Orléans et étudie les projets de convention.

IV. — *Service des vaccinations obligatoires antivarioliques, antidiphthériques et antitétaniques (D. T.)*

a) Il fonctionne dans des conditions identiques à celles de 1944, avec le concours des médecins praticiens.

b) *Résultats obtenus entre 1944 et 1949.*

L'étude des résultats obtenus depuis 1944 met en évidence que le nombre des réfractaires reste toujours aussi important, et que, surtout en ce qui concerne la vaccination DT, presque 1/5 des enfants est incomplètement vacciné, d'où une dépense tout à fait inutile engagée par les collectivités.

c) *Améliorations à prévoir.*

Dans les réalisations à obtenir dans un bref délai, le recrutement de médecins-fonctionnaires à temps complet serait à prévoir pour les vaccinations dans certains secteurs où les résultats sont particulièrement défavorables.

Conformément à l'ordonnance du 2 novembre 1945, le recrutement, sur le plan départemental, d'un médecin fonctionnaire, souhaitable par ailleurs pour la Protection maternelle et infantile, réaliserait une économie pour le Département en matière de vaccinations. Le remboursement aux médecins praticiens (25 francs par injections) représente une dépense importante qui serait supprimée toutes les fois que le médecin à temps complet se chargerait des vaccinations; celui-ci serait qualifié pour prendre toutes les mesures administratives nécessaires pour augmenter le nombre de présences des enfants aux séances de vaccination.

Deux services ont été créés depuis 1944 : celui de la désinfection et celui du contrôle sanitaire des eaux d'alimentation; il faut ajouter l'Institution du Centre départemental d'Education sanitaire.

V. — *Service de la désinfection*

Créé à la fin de l'année 1946, il compte 2 agents désinfecteurs et comprend 2 camionnettes et 1 fourgon-étuve.

Auparavant, les désinfections étaient effectuées par des agents voyers.

Le nouveau Service ayant été l'objet de nombreuses critiques, il est intéressant d'en souligner les avantages et les inconvénients :

Les agents spécialisés, du fait du très grand nombre d'opérations qu'ils exécutent, ont une technique meilleure que les agents voyers. Les produits actuels sont utilisés le plus souvent, avec des pulvérisateurs perfectionnés dont certains sont électriques. Doter plusieurs Centres de cette installation et mettre à la disposition d'un nombre important d'agents des produits qui, actuellement, sont d'un prix très élevé puisqu'ils atteignent très souvent 7 ou 800 francs par litre serait très onéreux.

L'inconvénient essentiel réside dans la position excentrique de Nevers et l'obligation de parcourir souvent plus de 100 kilomètres pour opérer une désinfection. Compte tenu des frais de carburant et d'entretien de la voiture, le prix d'une opération est extrêmement élevé; ce fait suffirait à condamner le Service qui n'a pas l'extension prévue lors de sa création, si le personnel et le matériel n'étaient pas utilisés pour le contrôle des eaux d'alimentation.

VI. — *Contrôle des eaux d'alimentation et des sources d'eaux minérales*

L'intérêt des prélèvements et des analyses d'eau est de rappeler aux municipalités qu'en application de l'article 3 du décret du 30 octobre 1935, elles sont tenues de fournir une eau bactériologiquement pure. Dans les communes avec adduction, il est indispensable, toutes les fois que l'eau est souillée, de prévoir l'emploi de méthodes de correction approuvées par le Ministère de la Santé publique, telles que le traitement de l'eau par le chlore liquide, le chlore gazeux ou l'ozone. Une station d'épuration a été installée à Saint-Honoré et des projets sont en cours pour d'autres communes, en particulier pour la ville de Prémery.

Dans les communes sans adduction, les puits et les sources doivent être protégés de la pollution par l'établissement d'un périmètre de protection.

Le contrôle des eaux d'alimentation revêt une importance particulière depuis l'épidémie récente de typhoïde.

Dans les trois premiers trimestres de l'année 1949, il a été procédé à 866 prélèvements contre 279 pour l'année 1948 tout entière.

Contrôle des sources d'eaux minérales

Des prélèvements sont pratiqués par le Service de la Désinfection.

VII. — *Centre départemental d'Education sanitaire*

Créé en 1948, ce Centre a pu organiser des campagnes de propagande avec le concours d'un médecin phthisiologue et d'un médecin psychiatre, en collaboration avec le Centre interdépartemental d'Orléans.

Réalisations ultérieures, sans date limite

Coordination avec tous les Services départementaux susceptibles de bénéficier d'une propagande éducative pour équiper un camion-cinéma.

VIII. — *Inspection médicale scolaire*

Ce Service dépend maintenant du Ministère de l'Education nationale (ordonnance du 18 octobre 1945).

Toutefois, la Direction de la Santé a en charge la prophylaxie des maladies épidémiques et de la tuberculose dans les écoles.

Les médecins des dispensaires pratiquent les examens systématiques de dépistage.

Le décret du 21 décembre 1948 fait participer la Direction de la Santé à l'organisation du Service de l'Hygiène scolaire et universitaire.

IX. — *Organisation hospitalière*

Le contrôle technique de tous les organismes de cure et de médecine préventive, en particulier celui des établissements hospitaliers publics et privés, l'étude du plan départemental hospitalier, permettent à la Direction de la Santé de participer à des créations sanitaires qui intéressent l'ensemble du Département.

1° Fusion du Laboratoire de l'Hôpital et du Laboratoire départemental.

La fusion du Laboratoire de l'Hôpital et du Laboratoire départemental dans les locaux spécialement aménagés à cet effet dans un pavillon de l'Hôpital a été réalisée le 1^{er} février 1949. Cette mesure a provoqué une réorganisation complète des deux Services et en a amélioré le fonctionnement puisque dans le courant de l'année 1949, le nombre des analyses a augmenté de 50 %.

2° Centre de transfusion sanguine.

En 1947, l'Hôpital général de Nevers a transformé son Centre local de transfusion en Centre départemental. Celui-ci est en cours d'aménagement dans le pavillon du Laboratoire.

Il sera créé une banque de sang. Le sang conservé et le plasma liquide seront ainsi mis à la disposition de tous les hôpitaux et cliniques du Département.

Pour ces deux réalisations, d'importantes subventions provenant des organismes de Sécurité sociale sont prévues.

Financement des Services d'Hygiène publique

Les frais de personnel et de fonctionnement sont répartis entre les trois collectivités, conformément à la loi de 1902, comme suit :

Etat : 30 %.

70 % répartis entre le Département et les Communes en tenant compte de la valeur du centime additionnel.

Il n'existe pas de subvention d'équipement.

B) HYGIÈNE SOCIALE

I. — *Service départemental de Médecine sociale ou de lutte antituberculeuse*

a) *Etat de l'équipement du Département au 31 décembre 1944.*

Personnel et locaux. — 1 médecin phthisiologue à temps complet; 6 dispensaires antituberculeux; 11 assistantes sociales; 228 séances de dispensaire avec 3.968 examens radioscopiques et 94 placements de malades en établissements de cure.

b) *Réalisations obtenues du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1949.*

1° Recrutement d'un médecin phthisiologue à temps partiel en 1947.

2° Utilisation du local de la Croix-Rouge de Luzy pour y créer un dispensaire antituberculeux en 1947.

3° Prise en charge, depuis 1947, de la fourniture gratuite du B.C.G. et création, en 1949, au dispensaire de Nevers, d'une consultation où la vaccination gratuite par le B.C.G. est pratiquée.

4° Remplacement d'une auxiliaire sociale par une secrétaire à temps complet pour Nevers et recrutement de secrétaires à temps partiel pour Cosne et Clamecy (amélioration dans le fonctionnement du Service).

5° Acquisition d'un appareil de radiologie pour le dispensaire de Nevers dont la dépense a été couverte, pour 75 %, par une subvention de l'Etat et pour 25 % par une participation de la Sécurité sociale. Livraison en novembre 1949.

6° Augmentation du nombre des consultations, qui est passé de 228 à 387 en 1948.

Le nombre des examens radioscopiques a augmenté dans des proportions très importantes, puisqu'au cours des années 1948 et 1949, il s'est stabilisé entre 9.500 et 10.000 auquel il convient d'ajouter 3.000 examens systématiques.

De 94 en 1944, le nombre des placements dans les établissements de cure est passé à 215 pour les trois premiers trimestres de l'année 1949.

Le nombre des assistantes sociales n'a augmenté que de deux unités. De plus, leur Service est devenu très polyvalent; par conséquent, l'insuffisance du personnel social est évidente, étant donné l'extension du Service.

c) *Etat de toutes les réalisations à envisager sans dote limite.*

1° Création de dispensaires à Decize et à Château-Chinon.

Les dépenses pour ces deux créations seraient couvertes pour 75 % par une subvention d'Etat et par une participation de la Caisse régionale de Sécurité sociale.

2° Participer à la création d'un sanatorium interdépartemental (subvention de 25 % de l'Etat); le nombre des lits de tuberculeux pulmonaires est toujours très insuffisant.

3° Vaccination obligatoire par le B.C.G. (loi adoptée par l'Assemblée nationale le 19 décembre 1949). Il est impossible de prévoir l'importance que prendra ce Service. Les Centres de vaccinations seront très certainement multipliés.

4° D'après l'augmentation de l'activité de l'ensemble du Service, il faudra envisager le recrutement de personnel social, administratif et médical, ce dernier pouvant être à temps partiel.

d) *Réalisations à prévoir dans un délai de 5 ans.*

1° *Livraison des paravents protecteurs commandés.*

Les crédits votés par le Conseil général seront couverts par une subvention d'Etat de 75 % et une participation de 25 % de la Caisse régionale de Sécurité sociale.

2° *Dispensaire de Nevers.*

a) Equipement électrique pour l'utilisation de l'appareil de radiographie.

b) Aménagement des locaux pour le développement des radiographies.

3° *Application de la circulaire du 12 mai 1948* rendant payants les actes médicaux effectués dans les dispensaires pour certaines catégories de personnes.

4° *Personnel.*

S'il n'est pas possible, actuellement, de recruter du personnel médical et social, du moins il est absolument indispensable de prévoir une secrétaire employée au travail administratif de l'organisation de la lutte antituberculeuse sur le plan départemental, travail qui pèse si lourdement sur l'activité de la Direction de la Santé, pour les raisons ci-après exposées :

L'ordonnance du 31 octobre 1945 rend obligatoire, sauf dérogation, la nomination d'un médecin phthisiologue départemental qui assurera, sous l'autorité du Directeur départemental de la Santé :

a) L'organisation du dépistage systématique de la tuberculose quelle que soit la collectivité ou l'institution qui en a pris l'initiative.

b) Le contrôle technique de tous les organismes participant à la lutte contre la tuberculose, quelles que soient les collectivités publiques ou privées dont dépendent ces organismes.

c) La Direction du Centre départemental de phthisiologie.

A la suite d'une nouvelle circulaire ministérielle, le département de la Nièvre bénéficie de la dérogation prévue et un médecin praticien continuera à assurer le Service de l'Hôpital général de Nevers représentant le Centre de phthisiologie départemental. Le budget départemental n'aura pas à supporter une dépense de plus de 700.000 francs, représentant le traitement et les frais de déplacement de ce fonctionnaire.

Les fonctions du médecin praticien, nommé après concours, se limiteront à une activité hospitalière et les autres attributions d'organisation de la lutte antituberculeuse sur le plan départemental et de contrôle technique de tous les organismes antituberculeux resteront à la charge du Directeur de la Santé.

5° Remise en fonctionnement du pavillon des tuberculeux de l'Hôpital de Clamecy, pour lequel une subvention d'Etat de 20 % est prévue. La participation de la Caisse régionale de Sécurité sociale vient d'être fixée à 1.000.000.

6° Les deux créations des dispensaires de Decize et de Château-Chinon pourront être effectuées assez rapidement, puisque les deux établissements hospitaliers sont inclus dans le plan d'équipement sanitaire hospitalier comme Centre de Santé. Le projet de loi hospitalier définit les hôpitaux comme des établissements de soins et de médecine préventive. Le groupement des efforts financiers rend parfaitement logique de prévoir les dispensaires dans les Centres de Santé.

A Decize, en raison des disponibilités financières de l'Etablissement, l'exécution des travaux pourrait être rapide.

7° *Sanatorium de Pignelin.*

Les travaux d'aménagement dont l'exécution est prévue pour 1950 apporteront une amélioration sensible dans le fonctionnement de cet établissement qui rend les plus grands services au Département.

8° Création par l'Hôpital général de Nevers d'un Centre de convalescence et de surveillance des primo-infections aménagé à Corcelles.

9° *Vaccination obligatoire par le B.C.G. (loi du 5 janvier 1950).*

Des textes législatifs ultérieurs et notamment un règlement d'administration publique détermineront les modalités d'application de la loi. Il est donc impossible actuellement d'établir un projet. Toutefois, on peut dès maintenant prévoir la création de Centres de vaccination dans les dispensaires antituberculeux et une organisation administrative.

La prémunition par le B.C.G. n'est nullement comparable aux autres méthodes de vaccination; elle comporte une suite d'opérations délicates demandant un personnel médical et social qualifié.

II. — *Service de prophylaxie antivénérienne*

a) *Etat de l'équipement du Département au 31 décembre 1944.*

Personnel et locaux. — 1 assistante sociale à temps partiel; 1 médecin praticien à temps partiel; 1 Dispensaire à Nevers ne comportant qu'une seule pièce dans les locaux de la Direction de la Santé; 1 Dispensaire à Cosne.

b) *Réalisation obtenue au 31 décembre 1949.*

Transfert du Dispensaire de Nevers dans un Service inoccupé de l'Hôpital de Nevers, dont cinq pièces sont aménagées à cet effet.

Autorisation de recrutement d'une assistante sociale à temps complet.

Extension du Service qui prend en charge la prophylaxie antivénérienne de la prison.

Ouverture en décembre 1949 du Service de dermato-vénérologie de l'Hôpital où pourront être traités dans de bonnes conditions les agents contaminateurs.

c) *Réalisations ultérieures.*

Elles sont difficiles à envisager sans la présence, dans le Département, d'un médecin dermato-vénérologue spécialisé et sans le recrutement de personnel social.

Toutefois, on peut prévoir la création d'un Dispensaire à Clamecy dans les locaux du Dispensaire antituberculeux.

III. — *Protection maternelle et infantile*

a) *Etat du Service au 31 décembre 1944.*

La protection maternelle et infantile est assurée par les médecins praticiens et par les assistantes sociales départementales de secteur.

33 consultations de nourrissons.

b) *Réalisations obtenues du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1949.*

Application de l'ordonnance du 2 novembre 1945 et organisation administrative prise en charge par la Direction de la Santé.

En 1946, par accord passé entre le Service social départemental et la Mutualité agricole, le concours des assistantes sociales rurales a été acquis au Service.

En 1947, organisation du fichier central de protection maternelle et infantile, centralisation et exploitation des renseignements fournis par les fiches de visite (actuellement 5.000 enfants suivis).

Centralisation des comptes rendus des séances de consultations de nourrissons.

En 1949, une assistante sociale départementale faisant fonction d'assistante-chef de protection maternelle et infantile est recrutée.

De 1944 à 1949, le nombre des consultations de nourrissons est passé de 33 à 49. Elles sont toujours assurées dans des conditions très variables et, en général, peu satisfaisantes puisqu'elles ont lieu dans des salles de mairie.

c) *Réalisations non limitées dans le temps.*

En raison de la très grande difficulté d'équipement des consultations de nourrissons dispersées dans des communes privées de locaux, l'acquisition d'un camion spécialement équipé pour la pesée et l'examen des enfants pourrait être envisagée.

La Caisse régionale de Sécurité sociale et la Caisse d'Allocations familiales agricoles pourront participer à cette réalisation, financée d'autre part par une subvention d'Etat.

La création de pouponnières et crèches, dont le Département est presque totalement dépourvu, est également à envisager.

d) *Réalisations à envisager dans les prochaines années.*

1° *Goutte de lait.*

Les locaux de l'ancien Laboratoire départemental qui étaient destinés au nouvel aménagement de la Direction de la Santé ont été, sur proposition du Directeur de la Santé, mis à la disposition de la Caisse d'Allocations familiales pour installer une « Goutte de Lait ». La distribution s'étendra aux communes industrielles voisines de Nevers.

2° *Recrutement d'un médecin pédiatre.*

La fréquentation des consultations de nourrissons est très variable, soit en raison de la dispersion des villages, soit, dans certains secteurs, du concours insuffisant ou irrégulier des médecins praticiens.

En application des textes en vigueur, les départements peuvent s'assurer le concours d'un médecin pédiatre exerçant à temps complet, chargé d'assurer le Service médical des consultations prénatales et des consultations de nourrissons situées dans des secteurs défavorisés. Dans certains cas, le Service des vaccinations antidiphthériques-antitétaniques peut lui être confié.

L'action méthodique d'un médecin spécialiste améliorerait d'une façon certaine les résultats déjà acquis.

3° *Centres de protection maternelle et infantile et consultations prénatales.*

A ce jour, il n'a pas été possible d'organiser dans le Département les Centres de protection maternelle et infantile et les consultations prénatales prévues par la loi. Ces réalisations font l'objet de projets immédiatement réalisables.

a) *Réorganisation de la consultation prénatale de Nevers* qui sera obtenue grâce à la collaboration établie entre l'Hôpital et le Département.

b) *Création de Centres de protection maternelle et infantile* dans les Centres de Santé qui doivent avoir obligatoirement une maternité, tels que Decize et Château-Chinon, classés par la Commission du plan de l'organisation hospitalière en H 3. Ils ont le droit de prétendre à ces réalisations qui seront faites d'un commun accord avec le Département et pourront bénéficier d'une subvention du Service d'Hygiène sociale du Ministère de la Santé publique et d'une participation de la Caisse régionale de Sécurité sociale.

4° *Amélioration des locaux des consultations de nourrissons.* — Quatre projets sont actuellement en cours :

- à *Moulins-Engilbert*, où deux pièces parfaitement indépendantes sont réservées à la consultation de nourrissons dans l'immeuble destiné à devenir un asile de vieillards.
- à *Lormes*, où la consultation fonctionnera dans le Centre social prévu par la Mutualité agricole.
- à *Montsauche*, projet de consultation de nourrissons qui fonctionnera dans le Centre social.
- à *Saint-Amand*, consultation de nourrissons avec Centre médico-scolaire (projet municipal).

5° *Amélioration des Centres hospitaliers.*

a) A l'Hôpital de Nevers, le transfert du Service de pédiatrie, qui occupe actuellement un Service mal équipé dans les locaux du pavillon d'oto-rhino-laryngologie, doit être considéré comme particulièrement intéressant.

b) A Nevers, la fondation Bernot qui est administrée par l'Hôpital est destinée à accueillir temporairement des enfants. Elle doit bénéficier de travaux importants pour présenter des conditions sanitaires satisfaisantes. Le principe de la participation de la Sécurité sociale est acquis.

IV. — *Service de prophylaxie mentale*

a) *Etat du Service au 31 décembre 1944.*

Une consultation assurée par un médecin psychiatre fonctionne dans une pièce de la Direction départementale de la Santé à Nevers.

Une assistante sociale chargée également des enquêtes de l'enfance délinquante assure les consultations.

b) *Réalisations obtenues du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1949.*

— Création de consultations assurées par des médecins psychiatres à Cosne et à La Charité.

— Transfert de la consultation de Nevers dans les locaux aménagés à cet effet à l'Hôpital de Nevers.

— Augmentation très appréciable du nombre des consultants du Dispensaire de Nevers.

— Mise en fonctionnement du pavillement Edouard Seguin à La Charité, qui permet d'accueillir et de traiter des enfants anormaux récupérables.

c) *Réalisations envisagées sans date limite.*

Néant.

d) *Réalisations envisagées dans les années qui suivent.*

— Recrutement d'une psycho-technicienne dont l'activité pourrait se partager entre l'Hôpital psychiatrique et les consultations départementales.

— Ouverture de nouvelles consultations.

— Recrutement d'une assistante sociale pour l'Hôpital psychiatrique.

— Création d'un Service libre de psychiatrie à l'Hôpital de Nevers prévue dans le plan d'aménagement de cet établissement.

V. — *Service social*

En 1944, le Service comptait :

1 assistante-chef, 11 assistantes de secteur et 2 assistantes à temps partiel, l'une pour le Service antivénérien, l'autre pour l'Hygiène mentale.

En 1949, le nombre des assistantes sociales de secteur s'élève à 13 dirigées par une assistante-chef actuellement en service.

Les deux assistantes à temps partiel sont maintenues.

Les crédits ont été votés pour le recrutement d'une assistante à temps complet qui assurera le Service antivénérien.

En 1944, les assistantes sociales assuraient principalement la prophylaxie antituberculeuse et la protection maternelle et infantile. Depuis cette date, le Service s'est orienté vers la polyvalence.

En 1946, la coordination avec le Service social rural a été établie ainsi qu'il a déjà été mentionné.

L'examen du rapport montre le très grand développement pris par les consultations de prophylaxie antituberculeuse et des nourrissons et met en évidence l'insuffisance du personnel qui ne peut plus assurer qu'un minimum de visites.

Un problème essentiel à résoudre en matière de Service social consiste dans les moyens de transport à mettre à la disposition des assistantes sociales pour effectuer leurs enquêtes. D'après l'expérience des autres Services, la meilleure solution serait de donner au personnel des facilités pour acquérir des voitures personnelles et même de prévoir une participation à certains frais d'entretien.

a) *Financement des Services de l'Hygiène sociale.*

Service antituberculeux, Service antivénérien, Service de protection maternelle et infantile.

1^o *Frais de prsonnel et dépenses de jonctionnement.*

En ce qui concerne le financement des frais occasionnés par le personnel et les frais de fonctionnement, les dépenses sont couvertes conformément aux dispositions prévues par le décret de 1935 :

— 58,14 % à la charge de l'Etat;

— 20,75 % à la charge des Communes;

soit à la charge du Département : 21,11 % de la dépense totale.

La participation des organismes de Sécurité sociale est prévue par les textes actuels. Une convention relative à la lutte antituberculeuse portera approximativement à 850.000 francs la participation de la Caisse primaire de la Nièvre. D'autres accords seront étudiés dans le courant de l'année.

2^o *Dépenses d'équipement.*

Le Ministère de la Santé publique est disposé à prendre en charge une part très importante des dépenses d'équipement. La circulaire du 11 avril 1947 a déterminé ainsi qu'il suit certaines participations :

	<i>Subventions</i>
— Centre départemental de phtisiologie	20 %
— Sanatorium	25 %
— Dispensaire antituberculeux	75 %
— Dispensaire antivénérien	50 %

Bien que le taux de la participation de l'Etat ne soit pas fixé en ce qui concerne les frais d'équipement des Services de Protection maternelle et infantile, le Ministère de la Santé publique dispose de crédits qu'il serait possible d'obtenir. Les crédits dont disposait le Service d'Hygiène sociale du Ministère n'ont d'ailleurs pas été épuisés en 1949.

Pour ces mêmes réalisations, la Caisse régionale d'Orléans peut apporter une participation importante fixée au maximum à 50 % en utilisant les crédits du fonds d'action sanitaire et sociale.

b) *Service d'Hygiène mentale.*

Aucun texte législatif n'a établi la répartition des dépenses entre l'Etat, le Département et les Communes. Une subvention d'Etat fixée chaque année, et en principe égale à la moitié du crédit total, est allouée au Département qui prend en charge provisoirement la totalité des dépenses.

La circulaire précitée fixe à 50 % le taux de la subvention d'équipement des Dispensaires d'Hygiène mentale et la Caisse régionale de Sécurité sociale apporte également une participation.

ASSISTANCE

ATTRIBUTIONS DE LA DIRECTION DÉPARTEMENTALE DE LA POPULATION

Les attributions de la Direction départementale de la Population énumérées par l'arrêté du 10 juin 1946 sont multiples. Parmi les Services qui lui sont confiés, seul, le Service de l'Assistance à l'Enfance nécessite un équipement pouvant faire l'objet d'un bilan-programme.

Le Service de l'Assistance à l'Enfance a été réorganisé par la loi du 15 avril 1943, qui a remplacé, en la modifiant, la loi du 27 juin 1904.

Pour le fonctionnement de ce Service, la loi du 15 avril 1943 fait une obligation, pour les départements, de disposer :

- 1° pour prévenir les abandons d'enfants, d'une Maison maternelle (article 7 de la loi) ;
- 2° pour recevoir les enfants abandonnés, d'un local ouvert de jour et de nuit, dit « Bureau d'abandon » (article 11 de la loi) ;
- 3° d'une pouponnière d'adaptation pour les nouveau-nés et d'un Foyer pour recevoir les pupilles lors de leur admission et entre deux placements (article 22 de la loi) ;
- 4° d'un Centre nourricier où les bébés sont placés chez des nourrices professionnelles, à leur sortie de la pouponnière d'adaptation (article 23 de la loi) ;
- 5° de familles rurales pour élever les enfants entre leur sortie du Centre nourricier et la fin de leur scolarité, soit de 2 à 14 ans (article 24 de la loi) ;
- 6° d'écoles ménagères rurales ou de fermes-écoles pour la formation professionnelle des pupilles (article 28 de la loi) ;
- 7° d'établissements pour la rééducation des pupilles difficiles ou vicieux (article 33 de la loi).

SITUATION DU DÉPARTEMENT DE LA NIÈVRE AU REGARD
DES OBLIGATIONS IMPOSÉES PAR LA LOI DU 15 AVRIL 1943

La loi du 15 avril 1943 est l'aboutissement d'une longue évolution de la conception du rôle de l'Administration dans la lutte contre la mortalité infantile, dans l'éducation et les soins à donner à ceux que l'on appelait autrefois « les enfants assistés » et que l'on nomme maintenant « les pupilles de l'Etat ».

Certains établissements fonctionnaient dans la Nièvre avant d'être devenus obligatoires, d'autres ne sont pas encore créés, car il s'agit d'une œuvre de longue haleine.

I. — *Maison maternelle*

La Maison maternelle est destinée à recevoir les femmes au cours de leur grossesse et pendant l'allaitement de leur nouveau-né.

La Nièvre possédait une Maison maternelle départementale depuis 1931, c'est-à-dire dix ans avant que le Code de la Famille de 1939 en ait fait une obligation aux départements.

La Maison maternelle a été complètement détruite au cours du bombardement de Nevers, en juillet 1944.

Dès la Libération, elle fut installée à Garchizy, au château de Clairfontaine, réquisitionné à cet effet. Il s'agit là d'une installation de fortune, que de coûteuses améliorations ont rendue provisoirement acceptable, en attendant la reconstruction de l'immeuble sinistré.

Dans sa séance du 22 janvier 1948, le Conseil général a admis le principe d'un projet de reconstruction de la Maison maternelle sur son ancien emplacement, à Nevers, rue Sainte-Hélène.

Il a voté le principe d'un emprunt de 25 millions pour couvrir une première tranche de travaux.

Par décision du 10 mai 1949, M. le Ministre de la Reconstruction et de l'Urbanisme a inscrit la reconstruction de la Maison maternelle au programme de reconstitution de 1949 et débloqué, à cet effet, un crédit de 18 millions.

Un avant-projet sommaire a été établi par M. l'Architecte départemental et soumis, le 11 janvier 1950, à l'agrément de principe du Ministère de la Santé publique et de la Population. Les travaux sont évalués à 150 millions et comprennent, outre la Maison maternelle, la Pouponnière d'adaptation, les Foyers des pupilles, les bureaux de la Direction départementale de la Population et les logements.

Pour la partie de l'immeuble affecté à la Maison maternelle, le Département peut escompter une subvention de 25 %.

II. — *Bureau d'abandon*

Le Bureau d'abandon fonctionne, depuis de longues années, à l'Hôpital de Nevers; les abandons sont de plus en plus rares. Lorsque les Services seront installés dans l'immeuble reconstruit, le Bureau d'abandon pourra être établi à la Maison maternelle.

III. — a) *Pouponnière d'adaptation*

La Pouponnière d'adaptation est un établissement où les nouveau-nés admis dans le Service de l'Assistance à l'Enfance sont adaptés progressivement au lait de vache avant d'être confiés à une nourrice. Ils y restent de leur naissance jusqu'à quatre ou six mois, quelquefois plus, lorsqu'il s'agit d'enfants débiles.

Antérieurement à 1944, il n'existait pas de Pouponnière d'adaptation dans le Département. Les nouveau-nés admis dans le Service étaient placés immédiatement dans une famille nourricière, à la campagne.

Dès la réinstallation, à Garchizy, de la Maison maternelle détruite, une Pouponnière a été aménagée dans l'immeuble et a commencé à fonctionner le 1^{er} janvier 1945. Elle est loin de répondre aux exigences de l'arrêté ministériel du 5 septembre 1945.

Aussi, le projet d'une Pouponnière annexée à la Maison maternelle, comme le prescrit la loi, a-t-il été établi. Il suit le sort du projet de reconstruction de la Maison maternelle et pourra bénéficier, comme lui, d'une subvention de l'Etat de 25 %.

b) *Foyer des Pupilles.*

Le Foyer des Pupilles est un établissement destiné à recevoir les enfants confiés par les Tribunaux ou abandonnés par leurs parents, en attendant leur placement dans une famille, ainsi que les pupilles, entre deux placements.

Les Foyers sont installés dans les Hôpitaux de Nevers, Château-Chinon, Cosne, Moulins-Engilbert, Decize. Seuls, les Foyers de Nevers sont dans un quartier distinct des autres Services hospitaliers. Ils sont vétustes, ne comportent ni lavabos, ni W.-C. à proximité des dortoirs. Il n'y a ni salle de classe, ni atelier, ce qui laisse les enfants dans une oisiveté funeste. Depuis 1944, une seule amélioration a été apportée. Les enfants de moins de 3 ans qui séjournaient au Foyer de Nevers, faute de quartier spécial, étaient placés dans le Service médecine infantile de l'Hôpital. Prévu pour les enfants malades, ce Foyer n'était pas organisé pour recevoir

et distraire des enfants bien portants. Des inconvénients en résultaient.

En 1945, le Foyer des enfants de moins de 6 ans a été transporté dans une annexe de l'Hôpital, dite « Annexe ou Pouponnière Bernot » provenant d'une libéralité faite à la ville.

Cette annexe ne répond pas aux règles imposées aux pouponnières, mais les améliorations à y apporter sont difficiles à obtenir, du fait qu'il s'agit d'un immeuble légué à la ville de Nevers, grevé d'une affectation spéciale qu'il n'a pas encore reçue, et qu'il n'est utilisé, par l'Hôpital général de Nevers, qu'à titre provisoire. L'Administration de l'Hôpital n'est pas disposée à faire de coûteux aménagements à un immeuble qui ne lui appartient pas.

Malgré ses déféctuosités, l'Annexe Bernot constitue une amélioration notable sur la situation antérieure.

L'annexe a deux quartiers bien distincts : l'un pour les enfants de moins de deux ans qui ne marchent pas, un autre pour les enfants de deux à six ans. Les enfants bien portants sont maintenant séparés des enfants malades.

PROJET

A la Maison maternelle en cours de reconstruction, seront annexés les Foyers des pupilles conçus suivant les exigences légales. La partie de l'immeuble affectée au Foyer ne bénéficiera pas du concours financier du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme, mais la dépense correspondante sera subventionnée aux taux de 20 % par le Ministère de la Santé publique et de la Population. Cette dépense est comprise dans le projet évalué à 150 millions, déjà mentionné.

IV. — Centre nourricier

Le Centre nourricier comprend un certain nombre de nourrices professionnelles groupées dans un rayon d'une dizaine de kilomètres, sous la surveillance d'un médecin et d'une assistante sociale.

Ce Centre, dont la création est imposée par la loi du 15 avril 1943, a été organisé, non sans difficulté, dans la région de Magny-Cours, en 1946. Il fonctionne normalement.

Une vingtaine de nourrices reçoivent les bébés à leur sortie de la Pouponnière d'adaptation, entre 6 et 8 mois, et les élèvent jusqu'à 18 mois ou 2 ans.

Pour compléter l'organisation du Centre, il convient de prévoir l'aménagement d'une petite infirmerie, qui recevrait les enfants à isoler lorsqu'ils présentent des malaises. On pourrait ainsi éviter l'hospitalisation d'enfants pour des affections bénignes, hospitalisations imposées en vue de parer à des risques d'épidémies.

A l'infirmerie serait adjoint le logement de l'assistante sociale. Le recrutement de celle-ci est très difficile, sinon impossible, faute de trouver un logement à Magny-Cours.

La dépense à envisager ne peut être prévue, même approximativement, car elle sera fonction de l'état du local que l'on pourra découvrir pour l'aménager. On ne peut songer à une construction neuve qui représente un idéal trop onéreux, dans les circonstances présentes.

V. — *Familles nourricières*

C'est un service de prospection et de contrôle qui ne nécessite aucun équipement particulier. Néanmoins, la mise d'une voiture à la disposition du Service en faciliterait grandement l'exécution.

VI. — *Ecoles ménagères rurales et Fermes-Ecoles*

Rien n'a été fait dans ce sens, jusqu'à maintenant. Les pupilles sont placés dans les établissements existants publics ou privés.

La création de ces établissements serait évidemment utile, mais elle est primée par la reconstruction de la Maison maternelle et l'aménagement des Foyers et de la Pouponnière. Elle ne saurait être envisagée tant que cette première étape ne sera pas franchie.

VII. — *Etablissements pour la rééducation des pupilles difficiles ou vicieux*

La nécessité de ces établissements est indiscutable. Pour le moment, il est fait face aux besoins du Service avec le concours des établissements existant dans d'autres départements. On ne peut songer à en créer dans la Nièvre, tant que la Maison maternelle ne sera pas achevée.

ETABLISSEMENTS NON IMPOSÉS PAR LA LOI, MAIS QUI SERAIENT
 UTILES

Maison de repos et de vacances pour les pupilles

Actuellement, les pupilles dont les parents nourriciers sont décédés ou bien qui sont admis dans le Service après l'âge de 14 ans, ne savent où passer leurs congés payés. Ils se trouvent ainsi contraints à ne pas prendre de vacances. Le triste Foyer de l'Hôpital de Nevers, où ne séjournent que les adolescents ne donnant pas satisfaction à leurs patrons, n'a pas l'ambiance accueillante permettant à des jeunes gens et des jeunes filles de se reposer en se distrayant. Même transféré dans le nouvel immeuble, ce Foyer, installé en pleine ville, ne sera pas la maison où les plus malheureux des pupilles pourront se détendre d'une année de travail.

La propriété de Clairfontaine, après son évacuation par les Services de la Maison maternelle, pourrait répondre à cette destination. Si le Conseil général en envisageait l'achat, la Société propriétaire, pressentie en avril 1947, serait disposée à consentir une vente au Département moyennant 2.500.000 francs; des propositions fermes pourraient alors être demandées à la Société.

CONCLUSIONS

Première urgence :

a) Projets urgents et réalisables dès que M. l'Architecte départemental aura fourni les dossiers nécessaires :

— Reconstruction de la Maison maternelle, à Nevers, avec, en annexe : une pouponnière, les foyers des pupilles, les bureaux de la Direction départementale de la Population et les logements pour le personnel.

Dépense approximative 150.000.000 »

Participation du Ministère de la Reconstruction
 et de l'Urbanisme :

— acquise en 1949 18.000.000 »

— escomptée en 1950 mémoire

Subvention du Ministère de la Santé publique et
 de la Population :

— pour les travaux de la Maison maternelle
 et de la Pouponnière 25 %

— pour les travaux des Foyers des Pupilles 20 %

Participation des Caisses d'Allocations familiales (demande en cours)	mémoire
Part du Département à couvrir par un emprunt (principe adopté par le Conseil général le 18 janvier 1948)	25.000.000 »
Emprunt complémentaire	le surplus

Seul, un ordre de grandeur peut être donné maintenant; aucun chiffre précis ne peut être indiqué tant que le dossier technique ne sera pas établi.

b) Projets à réaliser dès qu'un immeuble susceptible d'aménagement aura été découvert à Magny-Cours :

— Aménagement d'une infirmerie au Centre nourricier.

Deuxième urgence :

a) Projet dont la réalisation est subordonnée à l'achèvement des travaux de reconstruction à la Maison maternelle :

— Achat de la propriété de Clairfontaine, à Garchizy, en vue de son aménagement en Maison de vacances et de repos pour les pupilles.

*Projets non urgents ne semblant pas pouvoir être envisagés
avant cinq ans :*

a) Maisons d'éducation pour pupilles difficiles ou vicieux :
une maison pour les filles, une pour les garçons;

b) Centre d'apprentissage agricole et ménager pour les filles;
Centre d'apprentissage agricole pour les garçons.

HOPITAL PSYCHIATRIQUE DE LA CHARITE-SUR-LOIRE

Etat de l'équipement au 31 décembre 1949

I. — LOCAUX

Au 31 décembre 1944, l'Hôpital psychiatrique comprenait comme actuellement, construits sur un terrain d'assiette de 14 hectares :

L'*Asile haut*, comprenant 6 pavillons médicaux construits en 1898 et réaménagés en 1930.

L'*Asile bas*, de construction récente (1936 à 1940) comprenant :

— 7 pavillons médicaux (3 pour les hommes, 4 pour les femmes) ;

— 1 pavillon médico-administratif comportant, outre les bureaux des médecins, de la Direction et de l'Economat, la pharmacie, la tisanerie, le laboratoire, le cabinet dentaire, une installation de radiographie, etc.

— 1 bâtiment cuisine-boulangerie-dépense.

— 1 bâtiment ateliers-magasins.

— 1 pavillon lingerie-buanderie-ateliers.

Une exploitation agricole à la Grange-Joadà, de 10 hectares, située à 2 kilomètres de l'Hôpital, à laquelle est annexée une ferme en location de 45 hectares, plus 18 hectares de terres en location.

Au point de vue médical, l'Hôpital psychiatrique est divisé, à cette époque, en trois services :

a) *Le Service des hommes* qui comprend 4 pavillons, dont 3 entièrement neufs (mis en service en 1937) et un le 4^e (11^e quartier) remis à neuf et devenu le quartier des entrants.

On compte, dans le Service, 258 malades.

b) *Le Service des femmes, 1^{re} section*, qui comprend 4 pavillons neufs et hospitalise 308 malades.

c) *Le Service des femmes, 2^e section*, le plus important, qui comprend 5 pavillons de l'asile haut, avec 403 malades.

Ces quartiers, de construction plus ancienne (1898), n'ont pu être entretenus pendant la guerre. Mitraillés le 9 juillet 1944, les fenêtres et les portes endommagées et réparées avec des moyens de fortune devront faire l'objet de travaux de remise en état plus importants (reprise de l'installation du chauffage central notamment).

Le bombardement avait également détruit une remise à fourrage, endommagé la morgue, abattu une partie du mur d'enceinte et causé de gros dégâts à la Brèche. La morgue a été réparée avec le concours d'un entrepreneur local.

Dans les pavillons neufs, les dégâts provenant de la non-étanchéité des terrasses sont considérables et nécessiteront, dans un avenir prochain, la construction de toitures sur la totalité des pavillons neufs (11).

II. — MATÉRIEL

La substitution du chauffage au mazout au chauffage aux fines de charbon a nécessité la transformation des chaudières et l'achat d'un matériel spécial qui s'use rapidement, entraînant des frais d'entretien assez élevés. Ce matériel devra d'ailleurs être remplacé lorsqu'il sera possible d'utiliser à nouveau le fuel oil.

L'application des thérapeutiques nouvelles a nécessité l'achat de deux appareils à électro-chocs (un pour chaque Service), l'acquisition d'un appareil à rayon U.V. Une étuve a été installée au laboratoire.

La surpopulation de l'Hôpital, au cours des années 1942 à 1944, provenant de l'évacuation des différents asiles à l'Etablissement, a épuisé les stocks de linge, draps, couvertures et matériel déjà amenuisés par cinq années de guerre au cours desquelles aucune acquisition n'a pu être faite. La situation est, à ce sujet, particulièrement difficile, le linge permettant à peine le change des malades.

Les efforts de l'Hôpital devront, de ce fait, dès les années à venir, consister à renouveler les stocks épuisés.

III. — ACTIVITÉ DE L'HOPITAL

L'activité de l'Hôpital a été considérable au cours de l'année 1944. La population moyenne s'est élevée à 1.018 malades, avec un maximum de 1.076 (pour 1.046 lits). Les Services ont été surpeuplés par suite du transfert massif de malades provenant d'hôpitaux psychiatriques évacués pour faits de guerre (Auxerre : 50 malades; Bourges : 122 malades; Bas-Rhin : 96 malades; Seine-Inférieure : 74 malades).

IV. — POINT DE VUE FINANCIER

Au point de vue financier, l'Hôpital connaît des situations particulièrement difficiles du fait de l'insuffisance de la trésorerie et d'un déséquilibre budgétaire important. L'augmentation rapide des prix, qui n'a pas été suivie d'une augmentation parallèle des prix de journée, a entraîné un déficit important. Cette situation pèsera lourdement sur les exercices suivants.

V. — PERSONNEL

On compte seulement 143 infirmiers et infirmières pour une population moyenne de 1.018 malades.

Il n'a pas été pourvu aux vacances d'emploi pour des raisons d'économie et parce que le départ imminent des malades transférés aurait nécessité un licenciement du personnel recruté.

Réalisations obtenues du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1949

En 1945, le retour dans leurs départements d'origine des malades transférés à La Charité par suite d'événements de guerre laissa de nombreuses places vacantes à l'Hôpital.

Cette circonstance permit d'organiser, dans les locaux disponibles, deux nouveaux Services indispensables dont le Département était dépourvu : Centre médico-pédagogique et Services ouverts.

I. — CENTRE MÉDICO-PÉDAGOGIQUE EDOUARD SEGUIN

Le Centre médico-pédagogique Edouard Seguin est destiné à des enfants arriérés, éducatibles et semi-éducatibles, infirmes, épileptiques, etc., non justiciables pour des raisons médicales ou sociales des classes ou des internats de perfectionnement, à l'exception des caractériels. Ce projet comportait primitivement l'ouverture d'un pavillon de 80 lits, séparé en deux parties : 60 lits réservés aux garçons, 20 lits pour les filles.

Un deuxième pavillon ayant pu être libéré, le projet définitif a été approuvé par la Commission de Surveillance, le Conseil général et M. le Ministre de la Santé publique en novembre 1946.

1° *La section des garçons* a été installée dans un vaste pavillon (80 lits) et l'asile haut, indépendant, avec cour, préau, très bien situé, dominant la vallée de la Loire. Construit à la fin du siècle

dernier, il a été entièrement réaménagé en 1941. La transformation a donc pu être réalisée avec le minimum de frais. Il a été ouvert le 22 avril 1947 avec 22 enfants; au 31 décembre, l'effectif était de 45, 65 en 1948 et il est maintenant au complet, depuis plusieurs mois, avec des enfants de la Nièvre, de l'Assistance publique de la Seine et d'autres départements. On n'y accepte plus, depuis plus de six mois, des enfants étrangers au Département et d'assez nombreux enfants attendent une place pour y être admis.

2° *La section des filles* a été ouverte le 15 décembre 1948.

Le Service est de 50 lits, il est installé dans un autre pavillon de l'asile haut, qui jouit d'une situation et d'un confort identique à celui des garçons.

L'effectif de 22 à l'ouverture, atteint actuellement 45, en grande majorité des enfants de la Nièvre et de l'Assistance publique de la Seine.

Ces Services fonctionnent comme une annexe de l'Hôpital psychiatrique (en ce qui concerne l'administration et les Services généraux). Les enfants y sont placés sous le régime de la loi du 15 juillet 1893. La surveillance médicale et les soins sont assurés par les médecins-chefs, des infirmiers et infirmières, en majorité diplômés (personnel mixte chez les garçons); l'éducation motrice, sportive et l'enseignement professionnel par des éducateurs et des moniteurs et monitrices. Un éducateur est diplômé de l'école de cadres de Montesson; un autre éducateur et une éducatrice suivent, actuellement, le stage de Montesson.

La création de classes de perfectionnement annexées au Centre, indispensables en raison du grand nombre d'enfants éducatibles ou semi-éducatibles, a été obtenue seulement en 1948 après un long retard et des difficultés multiples.

Actuellement, un instituteur et deux institutrices spécialisés du cadre national assurent 4 classes de 15 élèves à mi-temps chez les garçons et 2 classes à mi-temps chez les filles.

II. — SERVICE DE CURE LIBRE

Le Service de cure libre destiné au traitement des névropathes et des psychopathes légers, ne relevant pas de la loi de 1838, fonctionne depuis le 9 avril 1947 avec approbations préfectorale et ministérielle.

Il comprenait primitivement un Service de 14 lits pour les femmes et de 8 lits pour les hommes, aménagé dans deux pavillons neufs dans des conditions d'indépendance suffisante. Le service de

femmes a été rapidement insuffisant et a été récemment transféré au premier étage du pavillon d'admission femmes de la 1^{re} section qu'il occupe en totalité (avec un dortoir, des chambres particulières, un réfectoire et une salle de réunion); le nombre de malades en traitement est actuellement de 30.

Le Service ouvert des hommes n'a pu être organisé faute de places. A la section des hommes, qui ne comprend plus que trois pavillons et est encombré par suite de l'augmentation du nombre des entrées, il n'a pas été possible de libérer les locaux destinés à ce Service. Les hommes ne peuvent être admis qu'exceptionnellement en cure libre dans quelques chambres particulières, de sorte que les malades de cette catégorie doivent être envoyés dans un département voisin et un grand nombre, en raison des difficultés créées par cet état de choses, ne sont pas traités.

La création de Services de cure libre correspondant aux besoins du Département est une des premières réalisations à prévoir.

On ne saurait trop insister sur l'intérêt social que représente le traitement des enfants arriérés et des petits psychopathes, entreprise par ailleurs peu onéreuse pour les finances du Département et en contre-partie éminemment rentable; une partie des enfants du Centre médico-pédagogique sont placés au compte de l'A. P.; la majorité des malades des Services ouverts sont assurés sociaux, et, d'autre part, les malades de ces deux catégories sont, les uns réadaptables, les autres rapidement curables, alors que, non traités, ils risqueraient de devenir une charge définitive pour la Société.

III. — PHARMACIE ET LABORATOIRE

M. Jean Bacquelin, gérant responsable de la pharmacie et du Laboratoire depuis le 18 avril 1943, a été titularisé dans ces fonctions par arrêté préfectoral du 31 octobre 1946. Il a obtenu le diplôme de sérologie le 5 juillet 1947. Le Laboratoire a été officiellement agréé sous le n° 959, le 27 février 1948. Outre les examens chimiques et biologiques, y sont maintenant effectués les examens sérologiques.

IV. — CONSULTATIONS DE MÉDECINS SPÉCIALISTES

Une consultation mensuelle de phtisiologie, assurée par un médecin spécialiste, a été organisée en avril 1947 pour le dépistage et le traitement des malades suspects ou atteints de tuberculose, la surveillance des enfants et l'examen systématique de contrôle du personnel au point de vue pulmonaire.

Une consultation d'oto-rhino-laryngologie fonctionne depuis mai 1949. Le médecin spécialiste pratique également à l'Hôpital les petites interventions (amygdalectomie, adénoïdectomies, etc.).

V. — TRAVAUX D'AMÉNAGEMENT ET D'ENTRETIEN

1° En octobre 1946, la chaudière de la buanderie et 3 chaudières de la chaufferie centrale ont été rééquipées au gaz oil.

2° Aménagement d'un logement pour institutrice au premier étage du pavillon administratif.

3° Au Centre médico-pédagogique (section des garçons) :

- aménagement d'une deuxième classe, installation d'une cloison mobile;
- construction de diverses cloisons de séparation;
- réfection des peintures par la main-d'œuvre de l'Hôpital;
- aménagement d'une salle de bains-douches au rez-de-chaussée pour remédier au mauvais fonctionnement de la salle de bains située au 1^{er} étage. Cette pièce sera aménagée en chambre d'isolement.

4° Réfection de la toiture du logement du secrétaire de Direction.

5° A la ferme de l'Hôpital, construction d'un réfectoire pour les malades et aménagement d'une pièce supplémentaire dans le logement du casse-courier.

6° Réfection de l'installation du chauffage central de deux pavillons (section des garçons du Centre médico-pédagogique et admission 2^e section femmes), insuffisante par suite de vétusté et malfaçons. Aménagement de la chaufferie et installation d'une chaudière avec brûleurs à mazout.

7° Réfection des deux terrasses en aile du pavillon d'administration. Travaux effectués par la maison Rubéroïd, sous contrôle du bureau Sécuritas, assurant une étanchéité multicouche aussi parfaite que possible, avec garantie décennale; construction de canalisations en ciment pour recevoir les eaux pluviales.

VI. — ACQUISITIONS DE TERRAINS

1° Une parcelle de terre de 4 ares environ, contiguë à l'Hôpital psychiatrique.

2° Une parcelle de terre de 17 ares, joignant les terrains de la ferme, louée par l'Hôpital.

3° La terre des Grands-Champs, d'une superficie de 3 hectares 59 ares, située à proximité de l'exploitation agricole et louée à l'Hôpital depuis 1935.

4° Un verger d'une superficie de 7 ares 03 centiares enclavé dans l'enceinte de l'Hôpital.

Des formalités sont en cours en vue de l'acquisition de ces deux derniers terrains. Une option a été prise par les propriétaires.

VII. — MATÉRIEL

1° Achat d'une camionnette neuve Citroën, 1.200 kgs, 11 CV, en mars 1949.

2° Installation de 6 postes de T.S.F. (Centre médico-pédagogique et pavillons de malades).

3° Pour le Laboratoire : achat d'un calorimètre photo-électrique; d'un appareil à métabolisme basal de Bénédic; d'un appareil de lecture de microfilms.

4° Achat d'un pistolet à peinture à compression.

5° Achat de divers appareils pour les Services médicaux (sismothères, lampes à rayons U.V., appareil à ionisation, à oxygène et aérosolthérapie).

6° Achat d'un paravent protecteur pour l'installation de radio (commandé le 27 avril 1948 et non encore livré).

TRAVAUX A ENVISAGER

I. — *Edification de couvertures* en ardoises en remplacement des terrasses non étanches des pavillons neufs (11 pavillons).

Travaux envisagés depuis 1945, dont les formalités administratives sont, soit en cours, soit terminées, en ce qui concerne les deux premières tranches (couverture de 3 pavillons).

Montant de la dépense (rapport de l'Architecte départemental du 21 décembre 1948) : 46 à 48 millions.

Montant des deux premières tranches de travaux :

Bâtiments de la buanderie et des travailleuses	10.000.000	»
Bâtiment d'administration	7.000.000	»
	<hr/>	
	17.000.000	»

Mode de financement : emprunt et subvention.

Un emprunt de 3.250.000 francs a été autorisé le 18 juillet 1947 et les fonds encaissés le 1^{er} avril 1948.

Un deuxième emprunt de 16.750.000 francs vient d'être autorisé par arrêté de M. le Ministre de l'Intérieur, en date du 16 décembre 1949. Il sera contracté auprès de la Caisse des Dépôts et Consignations.

Montant des annuités : 2.250.000 francs.

Les travaux ont été inscrits au plan d'équipement national le 16 décembre 1949.

Subvention de l'Etat :

Demandée le 10 septembre 1949 au Ministère de la Santé publique, est susceptible d'être accordée à l'Hôpital psychiatrique après insertion des travaux au plan d'équipement sanitaire pour 1950.

Montant : 50 % des travaux proposés, soit, pour la 1^{re} tranche, 8.375.000 francs.

La mise à exécution des deux premières tranches de travaux doit être envisagée immédiatement en première urgence, en raison de l'importance et de l'étendue des dégradations causées par les infiltrations. Si de nouveaux retards ne surviennent pas, les travaux pourront être terminés avant l'hiver 1950-1951.

Il y aurait lieu de prévoir la réalisation de la totalité des travaux de couvertures par tranches successives, dans un délai maximum de quatre ans, les infiltrations menaçant de se généraliser rapidement.

II. — *Autres travaux de construction ou achat de matériel pour lesquels les formalités administratives sont terminées ou en cours et dont la réalisation est à prévoir en 1950*

1^o *Construction d'un immeuble à destination de logement des instituteurs et personnel spécialisé (éducateurs, assistante sociale) dans les jardins de l'annexe de la Brèche.*

Ce projet, présenté par l'Architecte départemental, accepté par la Commission de Surveillance et approuvé par le Conseil général (séance du 28 septembre 1949), comprend un bâtiment de deux étages, avec 6 logements de 4 pièces et cuisine.

Les travaux attribués par voie d'adjudication seront commencés au début de 1950 et terminés dans le courant de la même année en ce qui concerne le gros œuvre et l'aménagement de quatre loge-

ments. L'aménagement du dernier étage, et éventuellement des combles, sera envisagé ultérieurement.

La dépense (11 millions) sera financée au moyen d'un emprunt, mais étant donné l'urgence des travaux et afin de procéder à leur exécution immédiate, le paiement de ceux-ci serait assuré, à titre d'avances, par la trésorerie de l'Hôpital, en attendant que soit terminée l'instruction relative à la réalisation de l'emprunt.

2° *Construction d'une pièce supplémentaire* dans le logement d'un médecin-chef. Dépense : 600.000 francs environ (budget de l'Hôpital).

3° *Achat et installation de deux groupes électrogènes de 60 Kw.* permettant de palier avec certitude, en totalité, dans le moindre délai, aux coupures de courant. L'installation de ce matériel devra être effectuée avant le 20 janvier 1950. Coût : 5.300.000 francs environ.

Le montant de la dépense sera payé par l'Hôpital psychiatrique sur son budget (exercice 1949) à l'article « travaux et aménagements divers ».

4° *Peintures extérieures des pavillons neufs.*

Le montant de ce marché s'élève à 1.202.750 francs et sera payé sur le budget de l'exercice 1949 « entretien des bâtiments et murs ».

Les travaux, qui devaient être terminés le 24 décembre 1949, n'ont reçu aucun commencement d'exécution et ce, malgré les mises en demeure de l'Architecte.

La Commission de Surveillance a protesté contre la carence de l'entrepreneur et accordé à celui-ci, en raison de la saison, un dernier délai de trois mois.

III. — *Travaux et investissements en matériel à prévoir dans un délai de trois à cinq ans*

En 1950 :

1° Achat d'un camion de 3 tonnes en remplacement de celui en service, usagé.

2° Achat et installation de 7 postes de T.S.F. pour les pavillons de malades.

3° Achat de 2 machines à écrire, en remplacement :

— d'une machine « Royale » emportée par les troupes d'occupation ;

— d'une machine en service à la Direction et actuellement en mauvais état de fonctionnement.

4° Réfection des routes dans l'enceinte de l'Hôpital, coût approximatif : 3.200.000 francs.

5° Réfection des peintures extérieures des quartiers hauts.

6° Réfection d'une partie des peintures intérieures.

7° Construction d'un hangar pour entreposer la paille en remplacement d'un hangar détruit lors du bombardement de 1944.

En 1951 :

8° Construction de Services de cure libre.

Un projet, envisagé par la Commission de Surveillance, est actuellement à l'étude, sur la construction de Services de cure libre.

Il comprend deux pavillons : un de 40 lits réservé aux femmes et un de 20 lits réservé aux hommes, qui seront construits sur le terrain du « Vieux-Moulin », annexe de l'Hôpital dont l'emplacement réalise les conditions exigées (indépendance et proximité de l'Hôpital psychiatrique), situation exceptionnelle.

Les travaux seront financés par un emprunt et par une subvention de l'Etat et, éventuellement, de la Sécurité sociale. Le projet est inscrit au plan d'Equipement national. Les formalités administratives pourront être terminées à la fin de 1950, l'emprunt réalisé et les travaux pourront commencer au début de l'année 1951.

En 1952 :

9° Aménagement de garages et de hangar dans l'ancienne clinique de la Brèche.

10° Construction de parcs à charbon.

11° Les travaux de réfection des peintures intérieures pourront être répartis sur plusieurs années et terminés, en principe, en même temps que les couvertures.

IV. — *Autres travaux à prévoir*

1° *Construction d'une chapelle.* — La chapelle primitive a été démolie au moment de la reconstruction de l'Hôpital. Une chapelle a été aménagée en 1942 dans un local de la morgue, qui sert pour le service des morts, mais est trop exigu pour le service du culte. Un projet d'agrandissement avait été envisagé au moyen

d'une construction de 10 mètres sur 6 mètres qui prolongerait le bâtiment de la morgue et réaliserait une disposition architecturale assez heureuse.

2° *Construction d'une salle des fêtes*, dans un terrain en bordure du mur de clôture de la rue des Réservoirs. Ce terrain, trop exigu pour recevoir une autre utilisation, conviendrait cependant pour cette construction qui pourrait avoir accès directement sur la rue.

3° *Construction d'un pavillon à destination de logement pour le pharmacien.*

SANATORIUM DE PIGNELIN

I. — ETAT DE L'ÉQUIPEMENT DU SANA AVANT 1944

L'effectif total du Sanatorium de Pignelin au 31 décembre 1944 était de 215 malades, groupées en quatre sections d'environ 54 malades chacune.

Durant l'année 1945, un dortoir appelé ancienne école, exposé du côté Nord, au rez-de-chaussée, a dû être évacué par suite de l'effondrement du plancher.

L'effectif du Sanatorium s'est donc trouvé réduit de 12 lits, il a été ramené à 203 lits.

Le Sanatorium possédait l'équipement minimum indispensable à la marche régulière de l'Etablissement. Mais beaucoup de matériel était désuet. Aucune réparation importante n'avait été effectuée pendant la guerre. Rien ou presque rien n'avait été acheté.

Les peintures avaient été lessivées, mais non refaites, les produits nécessaires n'existant plus ou étant de très mauvaise qualité.

II. — RÉALISATIONS OBTENUES DE 1944 A 1949

A partir de 1945, le Sanatorium s'est équipé en matériel médical indispensable, et a commencé les travaux d'entretien du matériel, et de réparations et d'aménagements des locaux jugés de première nécessité.

Année 1945 :

Les dépenses pour l'achat de matériel médical se sont élevées à 142.670 francs (achat d'un paravent du docteur Ledoux (protecteur des rayons X), d'une table d'opération et accessoires pour thoracoplastie).

Dépenses en matériel divers et entretien : 134.585 francs.

Année 1946 :

Réparations, aménagements (chauffe-eau électriques, lavabos, etc.)

Divers travaux d'entretien du matériel et des bâtiments	440.000	»
Matériel médical	50.000	»

Année 1947 :

Travaux d'entretien (bâtiments, murs)	105.000	»
Achat de matériel (camionnette, etc.)	378.433	»

Année 1948 :

Achat de matériel sanitaire (lits, matelas métalliques, chaises, etc.) paravent pour appareil de radiologie	896.817	»
Réparations diverses, entretien, réfection de l'installation électrique	595.000	»

Année 1949 :

Année de réalisations importantes.

Achat de matériel indispensable (car bien équipé, matelas, machine à coudre, etc.)	1.696.710	»
Importants travaux de réparations, d'aménagements, d'entretien du Sanatorium (maçonnerie, peinture, mesuiserie)	3.789.000	»

III. — ETAT DES TRAVAUX A ENVISAGER ET INVESTISSEMENTS
EN MATÉRIEL, SANS DATE LIMITE DE RÉALISATION.

1° *Logements insuffisants pour le personnel*

Cette question a fait l'objet d'une demande d'inscription dans le plan quadriennal et plan quinquennal; étant donné l'importance des travaux à réaliser, ils pourront être réservés pour une période plus éloignée, mais cependant pas trop lointaine.

Il s'agit de la construction de logements pour le personnel, comprenant des maisons jumelées pour les employés mariés (10 à 15 ménages) et un bâtiment de chambres isolées genre hôtel pour les célibataires, parents de malades de passage (30 à 40 personnes).
Evaluation : 75.000.000 de francs.

Le travail ne pourrait être réalisé qu'au moyen d'un emprunt, après participation de l'Etat et de la Sécurité sociale, éventuellement.

Le baraquement si disgracieux, composé de 10 chambres, qui sert actuellement de logement pour le personnel, devrait disparaître.

2° *Aménagement de 10 chambres d'isolement et d'un Service de chirurgie thoracique à la place de l'ancienne chapelle*

Evaluation début 1948 20.000.000 »
Même financement que ci-dessus.

3° *Agrandissement des dépendances de la cuisine*

Il n'existe pas pratiquement de salle d'épluchage. Il n'y a aucune dépendance pour ranger le matériel convenablement, de plus la plonge des batteries de cuisine est mal conçue et beaucoup trop petite. Enfin, il faudrait un local à usage de magasin, si la chapelle actuelle était transformée en Service médical.

Evaluation approximative 8.000.000 »
Même financement que ci-dessus.

4° *Construction d'une porcherie pour une trentaine de porcs*

Projet étudié à diverses reprises, mais pas encore réalisé. Le dernier devis datant du 3 décembre 1941 s'élevait à 180.000 francs, soit actuellement 2.000.000 »

Même financement que ci-dessus.

IV. — ETAT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS

DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE OU A PRÉVOIR DANS UN DÉLAI DE UN, DEUX, TROIS, QUATRE ET CINQ ANS

1° *Projets dont la réalisation est prévue en 1950*

a) *A payer par le Département :*

Achat de la propriété dite « le Paradis ».

b) *Payé par un emprunt, après participation du Ministère de la Santé publique et de la Sécurité sociale.*

Construction d'une nouvelle buanderie-lingerie;
Aménagement de l'ancienne lingerie en chambre d'employés;
Peintures intérieures et boiseries des fenêtres;
Ravalement des façades et peintures extérieures;
Installation d'un monte-plats;
Installation d'un monte-malades,

dont le financement de l'ordre de 24.058.597 francs serait assuré par les subventions de l'Etat et de la Sécurité sociale (50 % de l'Etat, moitié des 50 % restant par la Sécurité sociale) et le complément par un emprunt du Département, dont les annuités seraient payées par le Sanatorium de Pignelin.

La Commission de la tuberculose du Conseil permanent d'Hygiène sociale a donné un avis favorable à ces travaux le 3 décembre 1948. A leur tour les Services techniques du Ministère de la Santé publique ont également donné un avis favorable au projet, sous réserve de modifications peu importantes. M. l'Architecte départemental a tenu compte de ces observations dans le dossier des pièces complémentaires qui a été adressé à la Préfecture le 24 juin 1949. La demande de subvention a été demandée au Ministère de la Santé publique et à la Direction régionale de la Sécurité sociale le 17 septembre 1949.

Ces travaux peuvent vraisemblablement commencer dans le courant de l'année 1950, dès que les subventions auront été obtenues et l'emprunt réalisé.

c) *Payé sur le budget du Sanatorium avec participation pour moitié de la Sécurité sociale.*

Travaux d'aménagement de l'ancienne classe Nord

Les travaux d'aménagement de l'ancienne classe Nord, dont le plancher est à refaire complètement, ainsi que la réfection des plâtreries et peintures, l'installation du chauffage central et sanitaire, permettraient à l'Etablissement de récupérer 8 lits et par conséquent de réduire le prix de journée.

Aménagement d'une salle attenante qui serait utilisée comme bibliothèque, enfin transformation d'un hangar en garage chauffé.

Le devis s'élevait le 13 juin 1949, d'après les estimations de l'Architecte départemental, à la somme de 1.150.000 francs. La moitié de cette somme, soit 575.000 francs, sera versée par la Sécu-

rité sociale, à titre de participation et le reste sera payé sur le budget propre du Sanatorium.

Ces travaux commenceraient dès le début de l'année 1950.

d) *Payé sur le budget du Sanatorium.*

Appareillage médical

Un appareil de radiologie permettant de faire des tomographies est à acheter. Le devis actuel de la Compagnie de Radiologie de Paris est de l'ordre de 1.800.000 francs environ.

2° *Projets dont la réalisation peut être prévue pour les années 1951, 1952, 1953, 1954*

A. — A payer par un emprunt

a) *Cloisonnement des dortoirs de 28 lits des différents Services.*

Ces cloisonnements s'imposent pour réaliser des dortoirs plus petits, plus confortables, moins bruyants et partant, plus reposants pour les malades.

Ce dispositif aurait pour inconvénient de diminuer le nombre des lits de 20 à 25.

b) *Réfection de l'installation des bains.*

c) *Installation de l'eau chaude dans les Services* car les appareils électriques genre Cumulus sont insuffisants.

d) *Aménagement du garage de l'entrée et construction d'une fosse à essence.*

Projet difficile à chiffrer faute de devis.

B. — A payer sur le budget du Sanatorium

a) *Réfection et goudronnage des deux allées du Sanatorium.*

b) *Pose de caniveaux.*

c) *Achat d'appareils modernes pour la cuisine.*

Trancheur à viande, batteur mélangeur, four électrique.

Evaluation approximative : 1.500.000 francs.

ÉDUCATION

CHAPITRE I

ENSEIGNEMENT SECONDAIRE ET ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

I. — Lycée de garçons de Nevers :

1° Etat au 31 décembre 1944 :

Détruit en partie, lors du bombardement aérien du 16 juillet 1944.

Plus d'internat. Externat secondaire replié sur le Collège moderne et technique. Externat primaire dans des locaux municipaux (école du Château, école maternelle du Parc, hôtel Vert-Pré).

2° Réalisations obtenues du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1949 :

— Installation de l'externat au Musée (1^{er} janvier 1946) ;

— Réouverture de l'internat dans les bâtiments restaurés de l'ancien Lycée (1^{er} octobre 1947) ;

— Regroupement des classes primaires dans un autre bâtiment restauré de l'ancien Lycée (1^{er} octobre 1949).

3° Etat des travaux à prévoir :

Construction d'un Lycée (élément d'une cité scolaire) sur un terrain du Banlay. — Classement du projet en bonne place par la Commission interministérielle. — Plans à l'étude. — Négociations pour l'achat des terrains.

II. — Collège de jeunes filles de Nevers :

1° Situation au 31 décembre 1944 :

Les classes du second cycle, de philosophie et de sciences expérimentales, fonctionnaient au Collège, 17, rue de l'Oratoire.

Les classes du premier cycle (six) étaient installées rue du Sort, à la Crèche municipale.

Très mauvais état des lieux, tant à l'internat qu'à l'externat.

2° Réalisations obtenues entre le 31 décembre 1944 et le 31 décembre 1949 :

a) Locaux :

— Internat :

Un dortoir annexe, essentiellement destiné aux élèves-maîtresses, est aménagé au premier étage de l'immeuble Roy, sis 1, place de la République (en 1945). Il sera évacué, sur l'ordre de M. le Maire de Nevers, en fin d'année scolaire 1949-50.

— Externat :

Le 25 janvier 1946, les classes du premier cycle (sept) s'installent dans les baraquements montés sur la place de la République. L'annexe provisoire de la rue du Sort est évacuée.

Le 1^{er} octobre 1949, sept classes, attribuées au second cycle, sont mises en service 1, rue de la Basilique, et les baraques sont abandonnées.

A la même date, quatre classes primaires sont installées au Lycée de garçons, dans un bâtiment restauré après le sinistre par bombardement.

b) Travaux exécutés de 1945 à 1949 :

— Internat :

Installation de lavabos, W.-C. ;

Peinture de deux dortoirs et lavabos, réfectoire et cuisine.

— Externat :

Installation de W.-C., d'un garage à bicyclettes. Ravalement de la façade, sur trois côtés. Peinture de six salles de classes, du parloir, du bureau de la directrice ;

Équipement partiel du laboratoire ;

Équipement partiel sportif sous le préau, faute de salle d'éducation physique.

3° Travaux à réaliser, sans date-limite de réalisation :

a) Locaux :

Installation de l'externat (premier et second cycle complets) à l'ex-école normale d'institutrices, boulevard Victor-Hugo.

b) Autres travaux :

Réfection de l'internat, rue de l'Oratoire, et réaménagement, à son profit, des classes récupérées sur l'externat, en cuisines convenables, réfectoire, infirmerie et foyer d'internes.

Équipement des cuisines : cuisinière, machines à laver, à éplucher, etc.

Réinstallation complète du magasin et de la dépense.

Peinture d'un dortoir et vestiaire, des escaliers, du laboratoire actuel, de deux salles de classe, du bureau de l'économe.

4° Conclusions :

Les conditions actuelles de fonctionnement marquent un réel progrès sur les années précédentes. L'installation de l'internat s'est améliorée partiellement, tout en laissant beaucoup à désirer dans l'ensemble.

Les classes ont généralement lieu dans des salles bien éclairées et chauffées et sont nettement plus à l'aise, bien qu'il manque encore : une salle de travaux pratiques, une salle de dessin et de musique, une permanence, une salle de langues vivantes et une salle d'histoire et de géographie, au Collège même. Par mauvais temps, les cours d'éducation physique ne peuvent se faire que dans les salles de classe ou dans un local assez éloigné, qui est prêté par une société privée.

Le plus grave inconvénient vient actuellement de dispersion des locaux en trois endroits différents. Bien que chacun d'eux reçoive un groupe homogène d'élèves, il en résulte des pertes de temps en allées et venues pour les élèves, les personnels enseignant et de surveillance, et un supplément de travail et de fatigue pour le personnel administratif.

III. — Collège classique et moderne mixte de Cosne :

1° Etat de l'équipement au 31 décembre 1944 :

a) Locaux :

Vétustes et délabrés, d'un entretien onéreux et inefficace. Murs et toitures en mauvais état.

Les diverses parties, d'origines disparates, et l'ensemble, trop étroit dès maintenant, sont mal adaptés à l'enseignement. Chauffage par poêles incommode et malpropre.

Dès que les établissements secondaires seront atteints par l'afflux correspondant aux années de forte natalité, les locaux actuels seront d'une capacité nettement insuffisante.

b) Mobilier scolaire :

En grande partie vétuste et démodé.

2° Réalisations entre le 31 décembre 1944 et le 31 décembre 1949 :

Elles se sont bornées à des travaux d'entretien. Malgré les dépenses faites, chaque année, l'état des locaux laisse beaucoup à désirer, même pour des usagers peu exigeants.

Une salle pour classe primaire supplémentaire, destinée à soulager les écoles primaires de la ville, a été mise en état en 1947, en utilisant les chambres des maîtres d'internat.

Trois salles ont été repeintes et plafonnées.

3° Travaux à envisager :

La seule solution, retenue à l'unanimité, d'ailleurs, est une reconstruction pure et simple. C'est l'avis de la municipalité.

La ville de Cosne est sur le point d'acquérir un vaste terrain, autrefois militaire, sur lequel un emplacement pourrait être réservé au futur Collège.

Mais la question importante : celle du délai approximatif d'attente, n'a nullement été envisagée. De ce délai, cependant, dépend la décision quant aux travaux à prévoir dans le local actuel. Si l'on songe que cette reconstruction est en projet depuis quarante ans, on est en droit de penser qu'elle peut se faire attendre encore.

Il semble, vu l'urgence, que la réfection des toitures doive être entreprise dans les cinq années qui vont suivre (estimation grossière : 1 million). Il y aurait lieu de prévoir, dans les mêmes délais, la construction, sur le terrain actuel, d'un bâtiment en matériaux légers (brique creuse, par exemple), où l'on puisse installer deux classes de 35 élèves.

Il n'a pas été procédé à la constitution de dossiers pour ces travaux : ils n'ont, jusqu'ici, fait l'objet d'aucun examen précis. La dépense pour la construction neuve envisagée est chiffrée à deux millions.

La situation, en ce qui concerne les locaux du Collège, peut se définir ainsi :

A une proposition portant sur un aménagement important, et nécessairement coûteux des locaux actuels, on opposera le projet de reconstruction qui rend la proposition sans objet.

L'ampleur de la dépense pour une telle reconstruction fait renvoyer celle-ci à un avenir mal défini.

C'est une situation incertaine. Toutefois, la ville de Cosne ne se refuserait pas à pallier au plus urgent.

IV. — Collège classique et moderne mixte de Clamecy :

Travaux envisagés :

Projets à l'étude relativement à de grosses réparations.

Travaux répartis sur cinq ans. 1950 verra se réaliser l'agrandissement de six classes, la réfection de deux autres, l'aménagement de W.-C., d'une salle de gymnastique provisoire et d'un bûcher-garage. Dépense : six millions environ.

Par la suite auront lieu les extensions de salles de classes, dortoirs, salle de gymnastique définitive, etc.

V. — Collège moderne et technique de Nevers :

1° Etat au 31 décembre 1944 :

Au terme d'une occupation longue et dure, l'Ecole, mutilée dans ses biens, se trouvait dans des conditions matérielles déplorable.

2° Réalisations entre le 31 décembre 1944 et le 31 décembre 1949 :

Ces réalisations ont pu être faites :

- grâce aux économies réalisées par l'internat en régie d'Etat ;
- grâce à l'approbation du dossier de dommages de guerre s'élevant à près de 18 millions de francs.

a) Réalisations effectuées en 1948 :

Internat :

— Le « réfectoire » a été pourvu de tables de marbre et de chaises ;

— La « cuisine » a été dotée d'une installation importante de cuisine à gaz complétée par une plonge et une installation de production d'eau chaude ;

— La « dépense » a été installée dans un nouveau local pourvu de rayonnages, de coffres et d'armoires métalliques ;

— La vaisselle de porcelaine a remplacé celle de faïence, de même que la vaisselle en acier inoxydable a peu à peu, malgré son prix très élevé, celle d'émail ou d'aluminium ;

— L'ensemble de la cuisine a été complété par du mobilier métallique : tables de service, armoires métalliques à vaisselle, étal à viande, plateaux à servir, paniers à verres, etc.

Salles de cours :

Elles ont été pourvues d'un matériel moderne, étant donné l'importance croissante des sections commerciales et l'ouverture d'une section de secrétaires. Deux des salles refaites en 1948 ont été consacrées, l'une à la « salle de dactylographie », l'autre à la « salle de comptabilité ».

Un matériel très important a été acquis : un duplicateur électrique et un autoclicheur, une machine comptable, deux machines à calculer, 20 machines à écrire, 20 tables et sièges de dactylographie, classeurs, bacs et matériel de classement divers.

Ateliers :

Les anciens ateliers ont été agrandis pour permettre l'installation de machines-outils modernes.

Entrée de l'Ecole :

La ville, avec la participation financière de l'internat, a transformé le cadre austère de l'entrée de l'Ecole. La cour d'accès est devenue jardin d'agrément avec pelouses et plates-bandes.

b) Réalisations effectuées en 1949 :

Internat :

— Dortoirs : peintures refaites, parquets rabotés, matériel neuf installé ;

— Chambres de surveillants aménagées de la même façon ;

— Lavabos entièrement transformés : revêtement des murs avec des carreaux de faïence blanc ; remplacement des anciens lavabos métalliques par des cuvettes de porcelaine avec supports pour savon, brosse à dents ; pose de glaces ;

— Canalisations et évacuations d'eau refaites ; installation électrique révisée ;

— Infirmerie remise à neuf. Elle comprend aujourd'hui : un dortoir de neuf lits, une chambre d'isolement de trois lits, une salle de pansements, une salle de contrôle médical scolaire, une salle de bains, des W.-C., une chambre pour l'infirmière et une lingerie ;

— Cuisine : installation trop étroite de la plonge, a obligé à aménager une cave située sous la cuisine, communiquant directement avec elle.

Salles de cours :

Toutes les salles de classes, sauf deux, ont été refaites. Certaines ont vu leur sol de ciment remplacé par un revêtement de carreaux cassés. Toutes ont été pourvues de mobilier moderne.

L'éclairage par tubes fluorescents remplace l'éclairage par ampoules.

— Salle de dessin : l'établissement d'un plafond permet de maintenir la température à un degré suffisant pendant l'hiver, ce qui améliore les conditions de travail des élèves.

— Salle de physique et de chimie : pour dispenser dans de bonnes conditions l'enseignement des sciences, deux salles ont été munies d'amphithéâtre avec armoires métalliques pour rangement du matériel et des produits chimiques.

Groupe administratif :

Les deux bureaux ont été entièrement refaits et pourvus de matériel métallique moderne : bureaux, tables, classeurs divers, armoires à documents.

3° Travaux à envisager :

a) Travaux prévus pour 1950 ;

— Construction de quatre salles de classe pour la section du Centre d'apprentissage. La dépense sera supportée intégralement par l'Enseignement technique.

— Les galeries qui restent dans un état déplorable doivent être remises à neuf et l'installation électrique revisée. Celle-ci, déjà amorcée au cours de l'année, sera poursuivie. L'éclairage est prévu par tubes fluorescents.

— Ateliers : construction d'une cloison pour séparer la section de menuiserie de la section de l'électricité ; de bureaux pour les professeurs techniques adjoints ; d'un bureau d'études et d'une salle de métrologie ; acquisition de nouveaux tours pour la section de machines-outils.

b) Travaux à prévoir :

Malgré ces transformations, les locaux dont dispose le Collège sont insuffisants, par suite de l'accroissement de l'effectif scolaire depuis dix ans, qui est passé de 280 à 700. Il aurait, d'ailleurs, dépassé ce total s'il avait été possible d'admettre tous les élèves reçus au concours d'entrée.

Nombre de salles à construire : 20.

Le directeur a demandé à la ville de mettre en concours plusieurs architectes pour l'établissement d'un avant-projet concernant ces constructions indispensables. L'importance de la dépense sera considérable.

La contribution de l'Etat peut être évaluée au moins à 60 %. Il paraîtrait juste de partager par moitié la charge des 40 % restants, soit 20 % pour la ville et 20 % pour le département. Cette répartition est justifiée par le fait que 50 % des élèves de cet établissement habitent Nevers et 50 % viennent des autres communes du département.

VI. — Collège moderne de garçons de La Charité :

1° Etat au 31 décembre 1944 :

L'établissement nécessitait de nombreuses réparations locatives.

2° Travaux effectués entre le 31 décembre 1944 et le 31 décembre 1949 :

L'établissement a été progressivement remis en bon état de propreté.

3° Travaux à envisager :

Les travaux envisagés prévoient que tous les locaux seront complètement refaits avant 1954.

CHAPITRE II

ENSEIGNEMENT PRIMAIRE

I. — ETAT DE L'ÉQUIPEMENT SCOLAIRE AU 31 DÉCEMBRE 1944 :

L'ensemble des bâtiments existants, entretenus de manière passable ou médiocre, suffisait.

A Neuvy-sur-Loire, Montsauche, Dun-les-Places et Planchez, villes sinistrées, la situation matérielle était plus critique. Des locaux de fortune furent mis à la disposition des instituteurs et institutrices.

Etat du matériel scolaire très médiocre.

II. — RÉALISATIONS OBTENUES DU 31 DÉCEMBRE 1944

AU 31 DÉCEMBRE 1949 :

C'est à partir de 1947 que des réparations et des réfections de locaux purent être exécutées et que put être modifié, amélioré ou remplacé le matériel d'enseignement ou de cantine.

Dans un assez grand nombre d'écoles, furent effectuées des réparations locatives.

APERÇU DES RÉALISATIONS :

1° Circonscription de Nevers :

ÉCOLES	NATURE DES RÉALISATIONS	DÉPENSES ENGAGÉES
Anlezy	Construction pompe ; réparation parquet	440.000
Avril-sur-Loire	Agrandissement clôture de la cour	57.000
Billy-Chevannes	Réparations carrelage, murs, privés	150.000
Chantenay-Saint-Imbert ..	Réfection logement sinistré (Ecole garçons)	150.000
d° ..	Remplacement partiel du mobilier (Ecole filles)	75.000
Decize (Filles)	Réparations chauffage central, réfection d'une classe	240.000

ÉCOLES	NATURE DES RÉALISATIONS	DÉPENSES ENGAGÉES
Decize (Garçons et Cours Comp.)	Réparations chauffage central, dortoir et W.-C.	400.000
d° (Fg d'Allier)	Réfection des trois classes ...	50.000
d° (Feuillats)	Réfection du logement	60.000
Devay	Revision de la toiture	60.000
Druy-Parigny	Construction d'une classe et d'un logement sinistré; répa- ration d'une classe endom- magée; matériel et mobilier remplacés partiellement ...	2.000.000
Fourchambault (Mat.)	Construction cantine scolaire..	1.500.000
Gimouille	Réfection de la toiture	348.000
Toury-Lurey	Construction préaux, privés, installation eau, agrandisse- ment cour, réparations inté- rieures et extérieures	2.000.000
Tresnay	Réparations classe et logement, achat armoire chauffante pour cantine	284.000
Varennes (Vauzelles) (G.).	Aménagement atelier travaux pratiques, réparations inté- rieures et extérieures	
Lucenay-les-Aix (F.)	Réparations réfectoire, préau, toiture	350.000
Nevers-Mouësse (G.)	Construction d'une classe	
d° Loire	Aménagement de salles nou- velles; ravalement des façade s	
d° Mouësse (F.)	Construction de deux classes..	1.600.000
d° V.-Hugo (F.)	Réfection totale de l'école si- nistrée	
d° d° (Mat.) ...	Réfection totale de l'école si- nistrée	
Saint-Germain-Chassenay .	Installation eau sous pression; réfection toiture	250.000
Saint-Jean-aux-Amognes .	Réparations cour, bûcher, W.- C., murs; achat tables scol., appareil cinéma	300.000

ÉCOLES	NATURE DES RÉALISATIONS	DÉPENSES ENGAGÉES
Saint - Léger - des - Vignes (Garçons et Filles)	Construction hangar, caniveaux ; réparations W.-C., toiture	350.000
Sermoise	Installation eau, hangar à charbon; réparation parquet classes ; remplacement du mobilier; achat appareil cinéma	340.000
Ville-Langy	Canalisation évacuation eaux, carrelage, peinture	320.000

2° Circonscription de Cosne :

Des réparations locatives, réfections de petit entretien, ont été effectuées en un certain nombre d'écoles.

Il faut y ajouter la construction de trois classes à l'école de garçons de Cosne.

3° Circonscription de Clamecy :

a) *Montsauche* : Couverture achevée le 6 décembre 1949. Sera vraisemblablement terminée pour la rentrée 1950.

b) *Vissingy* (hameau de Chaumard) : Le terrain est acheté. Projet pas encore au point.

c) *Brassy* : Réfection de six classes.

d) *Entrains* (Château-du-Bois) : Subvention engagée le 15 décembre 1949.

e) *Corbigny* : Aménagement de la chapelle. Subvention engagée le 15 décembre 1949. Il sera difficile de commencer les travaux avant 1950, car il faut un emprunt à la commune et les formalités administratives sont assez longues.

f) *Chitry-les-Mines* : Réfection. Demande de subvention (novembre 1949).

g) *Guipy* : Réparations effectuées à l'école de filles (49.000 francs).

h) *Marigny-l'Église* : Demande de subvention, en novembre 1949, pour réfection.

i) *Tannay* : Réfection des W.-C. — Toutes les écoles sont dans un état lamentable : réfections envisagées.

4° Circonscription de Château-Chinon :

a) *Cours Complémentaire et Ecole de Garçons de Château-Chinon* : Internat remis à neuf; réfection de toutes les classes et des W.-C. —

2.000.000 de francs de travaux, dont 500.000 francs pour les toitures, pris sur les ressources ordinaires du budget de la Ville.

b) *Cours Complémentaire et Ecole de Filles de Château-Chinon* : Amélioration de l'installation sanitaire : lavabos, douches, W.-C.; chauffage central pour infirmerie et salle de douches. Installation d'une nouvelle infirmerie. Badigeonnage de la cuisine et du réfectoire. Mobilier pour la section commerciale et pour deux classes de l'école primaire. Crédits : 1.000.000 de francs; subvention de l'Etat : 334.000 francs.

c) *Cours Complémentaire de Luzy* : Peinture à l'huile d'une salle de classe.

d) *Ecoles primaires* : Réparations diverses et réfection des classes à Bona, Jailly, Saint-Seine, Ougny, Chouigny, Arleuf (le Chatz), Arleuf (bourg), Corancy (la Manille et Maison-Comte), Dommartin, Dun-sur-Grandry, Larochemillay, Glux, Vandenesse, Tazilly, Ternant, Fours, Villapourçon (Fragny et le Puits). — Achat de mobilier à Bona, Jailly, Saint-Seine, Dommartin, etc...

III. — ETAT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS DONT LA RÉALISATION EST A PRÉVOIR SANS CONDITION DE DATE :

1° *Circonscription de Nevers* :

Anlezy	Toiture à reviser, mobilier à remplacer.
Avril-sur-Loire	Construction de préau, privés, bûcher.
Azy-le-Vif	Creusement d'un puits.
Billy-Chevannes	Mobilier à remplacer en totalité.
Champvert (G.)	Réparations à privés et préau.
d° (F.)	Construction d'une classe et de ses annexes.
Chantenay (G.)	Cimentage du préau, organisation atelier travaux pratiques.
d° (F.)	Cimentage du préau, organisation atelier travaux pratiques.
Chevenon (G.)	Installation de l'eau.
d° (F.)	Construction d'un préau.
Cizely	Creuser un puits; installation pompe; W.-C.; mobilier à remplacer.
Cossaye (G. et F.)	Réfection des bâtiments scolaires et logement.

Coulanges (G.)	Toiture à refaire; mobilier à remplacer.
d° (F.)	Construction d'une classe, d'un logement, d'un poste d'eau.
Decize (G. et C. Comp.)	Création deux postes d'eau et W.-C. pour dortoirs; mobilier à remplacer partiellement.
d° (Filles)	Surélévation du bâtiment (logements).
d° (Fg d'Allier)	Construction d'une classe pour récupérer préau.
Devay	Construction d'un étage pour logement pour récupérer réfectoire.
Fleury-sur-Loire	Toiture à reviser; puits à creuser.
Fourchambault (G.)	Matériel pour sections ménagère et commerciale.
d° (F.)	Agrandissement et réfection de l'école.
d° (Mat.)	Construction d'une quatrième classe; installation bloc sanitaire, salle de réception, de jeux; matériel et mobilier pour quatre classes.
Imphy	Construction d'une école de filles.
La Fermeté	Réparations préaux, privés, murs.
La Machine (G.)	Construction quatre salles de classe; agrandissement préaux et W.-C.; remplacement mobilier et achat matériel.
d° (F.)	Construction de neuf salles de classe; agrandissement préaux et W.-C.; remplacement mobilier et achat matériel.
d° (Mat.)	Construction d'une salle de jeux, deux salles de classe et d'un bloc sanitaire; équipement salle de jeux et salles de classe.
Lucenay-les-Aix (G. et F.)...	Réfection des salles de classe; remplacement du mobilier.
d° (Le Mouroux).	Construction d'une classe et annexes; remplacement du mobilier.

Marzy (G. et F.)	Installation chauffage central.
Nevers-Barre	Construction atelier, réfectoire; agrandissement cour; installation chauffage central; remplacement mobilier, matériel.
d° Château	Construction d'une nouvelle école; remplacement mobilier.
d° Mouësse (G.)	Construction quatre classes pour remplacer les baraques.
d° Victor-Hugo (G.)	Réparations à terrasse ou remplacer par toiture.
d° Loire	Aménagement salle bibliothèque; installation chauffage central.
d° Mouësse (F.)	Construction de quatre classes.
d° Rotonde (F.)	Construction deux classes, une salle pour travaux pratiques, une cantine; agrandissement du préau.
d° Victor-Hugo (F.)	Construction de deux classes, d'une soule à charbon.
d° Chaumière	Aménagement des W.-C.; installation chauffage central.
d° Pare	Aménagement d'une nouvelle classe.
d° Victor-Hugo (Mat.) ..	Récupération de la salle actuelle des lavabos par construction classes à l'école primaire.
Neuville-les-Decize	Aménagement des préaux et des annexes.
Saincaize (Gare)	Construction d'une troisième classe; mobilier et matériel.
d° (Bourg)	Remplacer mobilier en totalité.
Saint-Benin-d'Azy (G.)	Installation eau et chauffage central.
d° (F.)	Mobilier à remplacer.
Saint-Eloi	Toiture à refaire; aménagement d'un réfectoire.
Saint-Germain-Chassenay ...	Aménagement d'une cour, de préau et de W.-C.
St-Léger-des-Vignes (G. et F.)	Remplacement parquet; réfection toiture; installation chauffage central.

St-Léger-des-Vignes (Maternelle)	Construction d'une école maternelle à deux classes.
Saint-Ouen	Réfection de la toiture.
Saint-Pierre-le-Moutier (G.)..	Construction lavabos abrités; installation chauffage central; mobilier à remplacer; achat matériel scientifique.
d° (F.)..	Agrandissement et réfection complète des locaux; mobilier à remplacer.
Sougy	Construction d'une classe.
Thiangès	Réfection complète des locaux; installation de W.-C. et de chauffage central.
Toury-sur-Jour	Construction d'une classe; installation d'eau; remplacement des W.-C.; mobilier à remplacer.
Tresnay	Création de cantine, vestiaire, lavabos; installation de l'eau.
Trois-Vesvres	Installation eau et lavabos; mobilier à remplacer.
Varennes (Vauzelles) (G.)	Achat matériel d'enseignement et cinéma.
d° (F.)	Achat appareil cinéma.
d° (Mat.)...	Construction d'une école maternelle à trois classes; équipement.
Verneuil	Réfection intérieure et extérieure.
Ville-Langy	Installation eau, lavabos, W.-C.; matériel à renouveler.

2° Circonscription de Cosne :

Tous les travaux énumérés dans le paragraphe suivant auxquels il faut ajouter :

a) Reconstruction d'une école de filles et d'une école maternelle à Prémary;

b) Reconstruction de classes primaires au Collège de Cosne (question liée au problème de la reconstruction du Collège);

c) Aménagement d'un atelier au Cours Complémentaire de Garçons de Cosne.

3° Circonscriptions de Clamecy et de Château-Chinon :

Les travaux restant à réaliser sont, pour la plupart, nécessaires et urgents. Il faudrait, dans les meilleurs délais, réparer les bâtiments et renouveler le mobilier ou le matériel, dans une proportion de 50 à 60 %.

IV. — ETAT DES TRAVAUX OU INVESTISSEMENTS DONT LA RÉALISATION EST A PRÉVOIR DANS UN DÉLAI D'UN A CINQ ANS :

1° Circonscription de Nevers :

Travaux et investissements énumérés au paragraphe précédent, en ce qui concerne les Ecoles de : Champvert (F.), Chevenon (F.), Cossaye (G. et F.), Coulanges-les-Nevers (F.), Decize (Fg d'Allier), Devay, Fourchambault (F. et Maternelle), Imphy, La Fermeté, La Machine (G., F. et Maternelle), Lucenay-les-Aix (le Mouroux), Marzy (G. et F.), Nevers (Barre, Château, Mouësse (G.), Victor-Hugo (G.), Loire, Mouësse (F.), Ronde (F.), Victor-Hugo (F.), Chaumière et Parc), Neuville-les-Decize, Saincaize (Gare et Bourg), Saint-Eloi, Saint-Germain-Chassenay, Saint-Léger-des-Vignes (G., F. et Maternelle), Sougy, Tresnay, Varennes-les-Nevers (Vauzelles) (Maternelle).

2° Circonscription de Cosne :

Constructions et aménagements selon les études soumises annuellement au classement du Conseil général, intéressant : La Charité (F.), Prémery (G.), Guérigny (F.), Garchizy (F.), Cosne (Mat.), Pougues (classe enfantine), Oulon.

3° Circonscription de Clamecy :

a) Reconstruction ou réaménagement des locaux scolaires à Planchez, Dun-les-Places ;

b) A Clamecy, une classe supplémentaire pour le Cours Complémentaire et une classe pour les écoles maternelles seront nécessaires dès la rentrée de 1950.

4° Circonscription de Château-Chinon :

a) Cours Complémentaire et Ecole de Garçons de Château-Chinon :

Un plan de deux ans est, dès maintenant, prévu. Coût des travaux : 3.000.000 de francs, pris sur les ressources normales du budget de la Ville.

Détail de ces travaux : démolition de l'ancien atelier ; extension de l'aile droite du groupe scolaire avec constructions ci-après : sous-

sol : buanderie; rez-de-chaussée : atelier, cantine, préau vitré; premier étage : W.-C. et lavabos pour le deuxième dortoir de l'internat; trois salles de classe ou deux salles de classe et une salle pour le centre médical scolaire. Avant cinq ans, il faudrait prévoir l'agrandissement de la cour de récréation, devenue trop exigüe.

b) *Cours Complémentaire et Ecole de Filles de Château-Chinon :*

Travaux prévus pour 1950 :

Réfection de toutes les salles de classe; agrandissement des ouvertures dans trois salles; aménagement d'un dortoir au deuxième étage pour libérer deux pièces du logement de la directrice; achat de mobilier. Coût approximatif : 4.500.000 francs (budgets communaux de Château-Chinon-Ville et Château-Chinon-Campagne).

Avant cinq ans, il faudrait réaliser :

— l'installation de l'éclairage électrique dans toutes les classes primaires;

— la construction d'un préau;

— la pose de lavabos pour les élèves externes.

Deux salles, actuellement occupées par l'Ecole Maternelle, manquent à l'Ecole de Filles.

c) *Cours Complémentaire (Mixte) et Ecole de Filles de Luzy :*

Réfection de toutes les salles de classe (sauf une); achat de mobilier et de matériel.

d) *Moulins-Engilbert :*

Construction d'un groupe scolaire de dix classes, d'une école maternelle à deux classes et de plusieurs logements pour les maîtres. Projet à l'étude. Coût approximatif : 40.000.000 de francs (subvention et emprunt). Début de l'exécution : deuxième semestre 1950; fin, en 1951.

e) *Saint-Léger-de-Fougeret :*

Grosses réparations aux écoles du bourg, de Solo et des Rollins. Montant des travaux : 2.000.000 de francs; subvention demandée. Projet au Ministère.

f) *Montigny-en-Morvan :*

Réfection de la deuxième classe de l'école de filles et grosses réparations aux deux écoles du bourg. Coût : 4.000.000 de francs. Subvention demandée par la commune.

g) *Arleuf :*

Grosses réparations aux écoles des hameaux (le Châtelet, Montignon, les Brenots). Plusieurs millions seraient nécessaires (subvention). Un service de ramassage serait certainement moins onéreux.

h) *Montreuilton* :

Réfection d'une classe prévue en 1950 (budget communal).

i) *Luzy (Ecole de Garçons)* :

Le badigeonnage des quatre classes s'impose.

j) *Chiddes (Ecole de Filles)* :

Peinture ou badigeonnage de l'école. Projet prévu pour 1950 par la Municipalité. Montant des travaux : 350.000 francs.

k) *Savigny-Poil-Fol* :

Réfection de la classe de l'école de filles, avec agrandissement des ouvertures. Réalisation prévue pour 1950 par la Municipalité.

l) *Millay* :

m) *Rémilly* :

n) *Saint-Honoré-les-Bains* :

Les bâtiments scolaires demandent des réparations. — Rien n'a encore été prévu.

o) *Ecole Maternelle de Château-Chinon* :

L'aménagement d'une vaste maison appartenant à la Ville sera rapidement réalisé dès que le local aura été libéré par son locataire. Montant approximatif des travaux : 1.500.000 francs (budget de la Ville ou emprunt).

ANNEXE

SUBVENTIONS ALLOUÉES PAR LE MINISTÈRE DE L'ÉDUCATION NATIONALE POUR TRAVAUX DE CONSTRUCTION OU DE RÉPARATIONS D'ÉCOLES

ANNÉE 1945 : Néant.

ANNÉE 1946 :

Cosné : Agrandissement de l'Ecole de Garçons. — Subvention : 1.457.220 francs. — Taux : 41 %.

Lurcy-le-Bourg : Première consolidation du groupe scolaire. — Subvention : 14.040 francs. — Taux : 54 %.

Arleuf : Aménagement des locaux scolaires. — Subvention : 131.000 francs. — Taux : 35 %.

Tannay : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 808.920 francs. — Taux : 40 %.

ANNÉE 1947 :

Annay : Construction d'un préau à l'école. — Subvention : 258.645 francs. — Taux : 53 %.

ANNÉE 1948 :

Nevers : Agrandissement des ateliers de menuiserie du Collège Moderne et Technique. — Subvention : 479.500 francs. — Taux : 70 %.

Mesves-sur-Loire : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 246.350 francs. — Taux : 65 %.

Saxi-Bourdon : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 55.935 francs. — Taux : 55 %.

Glux : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 183.000 francs. — Taux : 75 %.

La Fermeté : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 169.260 francs. — Taux : 62 %.

Avrée : Grosses réparations. — Subvention : 134.900 francs. — Taux : 71 %.

Marigny-sur-Yonne : Grosses réparations. — Subvention : 48.950 francs. — Taux : 58 %.

Tresnay : Grosses réparations. — Subvention : 130.155 francs. — Taux : 59 %.

Gouloux : Grosses réparations. — Subvention : 307.125 francs. — Taux : 75 %.

Château-Chinon-Campagne : Grosses réparations. — Subvention : 334.530 francs. — Taux : 59 %.

Dommartin : Grosses réparations. — Subvention : 385.425 francs. — Taux : 75 %.

Fourchambault : Reconstruction de la cantine scolaire. — Subvention : 812.500 francs. — Taux : 50 %.

Fours : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 438.900 francs. — Taux : 66 %.

ANNÉE 1949 :

Vielmanay : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 71.040 francs. — Taux : 60 %.

La Noche-Maulaix : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 158.600 francs. — Taux : 65 %.

Millay : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subventions : 423.640 francs; 609.960 francs. — Taux : 68 %.

Nevers : Restauration façade Ecole de Loire. — Subvention : 350.220 francs. — Taux : 39 %.

Brassy : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 256.000 francs. — Taux : 64 %.

Toury-Lurcy : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 1.779.750 francs. — Taux : 75 %.

Lurcy-le-Bourg : Deuxième consolidation du groupe scolaire. — Subvention : 458.800 francs. — Taux : 62 %.

Planchez : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 868.950 francs. — Taux : 75 %.

Nolay : Grosses réparations aux locaux scolaires. — Subvention : 485.085 francs. — Taux : 73 %.

Nevers : Restauration façade Collège de Jeunes Filles. — Subvention : 826.800 francs. — Taux : 60 %.

Saint-Léger-de-Fougeret : Grosses réparations. — Subvention : 2.368.100 francs. — Taux : 85 %.

Corbigny : Grosses réparations. — Subvention : 2.214.080 francs. — Taux : 74 %.

Montigny-en-Morvan : Grosses réparations. — Subvention : 892.500 francs.

Montsauche : Reconstruction du groupe scolaire. — Subvention : 3.856.500 francs. — Taux : 75 %.

Lurcy-le-Bourg : Construction du groupe scolaire. — Subvention : 14.421.000 francs. — Taux : 85 %.

Lucenay-les-Aix : Agrandissement Ecole du Mouroux. — Subvention : 1.700.000 francs. — Taux : 85 %.

Entrains : Construction d'une classe à Château-du-Bois. — Subvention : 909.300 francs. — Taux : 70 %.

Prémery : Agrandissement de l'Ecole de Garçons. — Subvention : 13.989.300 francs. — Taux : 85 %.

ANNÉE 1950 :

Imphy : Grosses réparations locaux scolaires. — Subvention : 5.535.200 francs.

Arleuf : Aménagement des locaux scolaires. — Subvention : 1.023.400 francs.

Aunay : Grosses réparations. — Subvention : 85.555 francs.

Saint-Pierre-du-Mont : Réparations locaux scolaires. — Subvention : 52.140 francs.

Nevers : Acquisition ancienne Ecole Normale de Jeunes Filles pour internat Collège de Jeunes Filles. — Subvention : 4.824.400 francs.

CONSTRUCTIONS SCOLAIRES

PROJETS A L'ÉTUDE

1° *Ancienne Ecole Normale de jeunes filles*

L'avant-projet établi par la Ville de Nevers, et qui a pour objet l'utilisation, au profit de l'externat du Collège de jeunes filles, des locaux de l'Ecole Normale sinistrée, a été approuvé par M. le Ministre de l'Education nationale à la date du 18 janvier 1950.

2° *Cité scolaire de Nevers*

Le décret d'utilité publique nécessaire n'est pas encore signé.

Il résulte d'informations publiées au Bulletin de l'Education nationale (n° 4 du 26 janvier 1950, page 45), que le Conseil général des Bâtiments de France a approuvé la construction de l'un des bâtiments des classes de la Cité scolaire de Nevers à *titre expérimental*, les résultats de cette expérience, aussi bien au point de vue architectural que pédagogique, devant permettre de déterminer si la formule proposée par l'Architecte en chef peut être retenue pour la construction de l'ensemble.

La construction du lycée serait d'abord envisagée.

La construction des Ecoles normales et tout particulièrement la construction de l'Ecole normale de jeunes filles est de première urgence; présentement les normaliennes du département de la Nièvre sont accueillies par les Ecoles normales de jeunes filles d'Auxerre et de Moulins.

SERVICE D'HYGIÈNE SCOLAIRE ET UNIVERSITAIRE

Situation actuelle du service

M. l'Inspecteur d'Académie et M^{me} le Médecin départemental de l'Hygiène scolaire et universitaire ont demandé d'adjoindre des médecins praticiens aux médecins à temps complet actuellement en fonction.

L'effectif des élèves, qui était de 29.363 en 1949, est partagé entre trois médecins à temps plein, dont un assistant l'Inspecteur d'Académie. Il a été reconnu à maintes reprises que ce dernier ne peut à la fois assurer son travail administratif et visiter un contingent complet d'élèves.

Chaque médecin scolaire à temps plein doit avoir un effectif de 9.600 élèves.

M^{me} le Médecin du Service d'Hygiène scolaire de Clamecy pourra difficilement voir tout l'effectif de sa circonscription, soit 5.237 élèves, et ceci en raison du temps considérable perdu en communications et déplacements. La situation géographique du Morvan le prouve. Certaines écoles très éloignées ont un effectif de 8, 10 ou 12 enfants. De plus, elle n'est assistée que d'une seule adjointe d'hygiène scolaire alors qu'un médecin à temps complet doit avoir deux adjointes.

En l'état actuel des choses, et malgré la meilleure volonté du personnel tant médical que social, voici les cantons qui ne peuvent être visités encore cette année : Château-Chinon, Châtillon-en-Bazois, Saint-Saulge, Moulins-Engilbert (Luzy et Fours continuant à être visités par des médecins praticiens), Donzy et Prémery dans la circonscription de Cosne et Dornes dans la circonscription de Nèvers.

Il a été demandé l'autorisation de recruter, à défaut de médecins conventionnés, des médecins praticiens, pour assurer les visites médicales scolaires dans les localités particulièrement déshéritées du Morvan.

Il serait souhaitable, pour que le Service d'hygiène scolaire soit assuré normalement, que le Département soit autorisé à recruter un nouveau médecin à temps complet et deux adjointes d'hygiène scolaire.

Les crédits dont dispose le Département de la Nièvre ne permettent pas d'augmenter actuellement le personnel de ce département. Toutefois, une révision des effectifs sera effectuée vers le mois de mai 1950 en vue de modifier ces derniers pour l'année 1950-51 selon les besoins du service et les disponibilités budgétaires du moment.

CHAPITRE III

INSPECTION ACADEMIQUE

I. — ETAT DE L'ÉQUIPEMENT AU 31 DÉCEMBRE 1944 :

Les locaux de l'Inspection académique nécessitaient un nettoyage général.

Matériel de bureau en très mauvais état, désuet, même archaïque et insuffisant.

II. — RÉALISATIONS OBTENUES DU 31 DÉCEMBRE 1944 AU 31 DÉCEMBRE 1949 :

- 1° Remise en état des bureaux effectuée en 1948;
- 2° Deux bureaux ont été installés pour le Service d'Hygiène scolaire et universitaire, 24, rue de la Préfecture.

III. — ETAT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS A ENVISAGER SANS CONSIDÉRATION DE DATES :

Le désir du Ministère de l'Education nationale est de voir les Inspections académiques installées de façon à réunir :

- tous les services d'administration de l'Education nationale;
- et le logement de l'Inspecteur d'Académie.

(Installation réalisée à Moulins (Allier).

IV. — ETAT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS A ENVISAGER DANS LES MEILLEURS DÉLAIS :

1° Les abords de l'Inspection académique — cour d'entrée intérieure, mur d'enceinte, ancienne chapelle des Ursulines — doivent être transformés et aménagés de telle manière que leur état s'harmonise avec l'état des bâtiments voisins des services des Ponts et Chaussées ;

2° Matériel de bureau à renouveler et à moderniser.

ENSEIGNEMENT TECHNIQUE

Situation en 1944

Etablissements existants au 31 décembre 1944 :

- Collège technique de Nevers (garçons);
- Centre de formation professionnelle (garçons) jumelé au Collège technique de Nevers ;
- Centre de formation professionnelle (garçons) annexé aux Aciéries de la Société Commentry-Fourchambault-Decazeville à Imphy ;
- Centre de formation professionnelle (garçons) annexé aux Ateliers écoles de la Société Nationale de Constructions Aéronautiques du Centre à Fourchambault ;
- Centre de formation professionnelle (garçons) de Garchizy (Clairfontaine) ;
- Centre de formation professionnelle (garçons) de Coulanges-les-Nevers (Chevannes) ;
- Centre de jeunes travailleurs de Corvol-d'Embernard (garçons) transféré par la suite à Larochemillay ;
- Centre de formation professionnelle (filles) de Varennes-les-Nevers (la Rocherie) transféré à Garchizy (la Vernée) après occupation des locaux par l'armée allemande ;
- Centre de formation professionnelle (filles) de La Machine (les Ecots) ;
- Centre de formation professionnelle (garçons) de Guérigny (Aciéries de Rombas) ;
- Section professionnelle du cours complémentaire de garçons de Clamecy (mixte) ;
- Section professionnelle du cours complémentaire de filles de Cosne ;
- Section professionnelle du cours complémentaire de filles de Château-Chinon ;
- Section professionnelle du cours complémentaire de filles de Nevers (école de Loire) ;
- Ateliers écoles (garçons) annexés à l'école primaire de Guérigny.

Modifications intervenues de 1945 à 1949

Pendant ces cinq années, le Ministère de l'Education Nationale a poursuivi, après étude de la situation de chaque établissement, et dans le but de donner à l'institution le caractère d'efficacité qui lui manquait, le regroupement des Centres, il a ainsi concentré les moyens matériels dont il disposait sur un petit nombre de points judicieusement choisis, soit en raison de leur situation juridique, soit en raison des besoins à satisfaire.

1945 :

— Fermeture du Centre de formation professionnelle (filles) de La Machine, qui se trouvait sans possibilité d'extension ;

— Fermeture du Centre de formation professionnelle (garçons) de Garchizy (Clairfontaine) ;

— Transfert du Centre de formation professionnelle (filles) de Garchizy (la Vernée) à Varennes-les-Nevers (la Rocherie) après évacuation ennemie ;

— Transfert du Centre de formation professionnelle (garçons) de Fourchambault dans les locaux de l'usine de la S. N. C. A. C. ;

— Fermeture du Centre de jeunes travailleurs de Larochemilay, par suite de la disparition du forestage, regroupement des élèves à Chevannes.

— Reprise par les Forges Nationales de la Chaussade, du Centre de formation professionnelle de Guérigny (Aciéries de Rombas).

1946 :

— Ouverture de Centres d'apprentissage (commerciaux) jumelés aux Cours complémentaires de Decize, Guérigny, Imphy (mixtes).

1947 :

— Transfert du Centre d'apprentissage de Coulanges-les-Nevers (Chevannes) à Varzy (ancienne école normale d'instituteurs de la Nièvre), en raison de la reprise des locaux par le propriétaire (arrêt de la Cour d'appel de Paris).

1948 :

— Regroupement du Centre d'apprentissage (commercial) de Guérigny et du Centre d'apprentissage de Nevers jumelé au Collège technique ;

— Regroupement du Centre d'apprentissage (commercial) d'Imphy et du Centre d'apprentissage d'Imphy annexé aux Aciéries C. F. D.

1949 :

— Fermeture du Centre d'apprentissage (commercial) de Decize, en raison du faible effectif, de l'absence de possibilités d'extension ;

— Fermeture du Centre d'apprentissage de Fourchambault, en raison de la dissolution de la S. N. C. A. C. Le matériel et le personnel pourront être remis facilement en place s'il est possible de traiter avec un nouveau concessionnaire, en vue de la réouverture de l'établissement.

Situation au 31 décembre 1949

Les établissements existants comprennent :

A) CENTRES D'APPRENTISSAGE PUBLICS

1° Centre d'apprentissage public de Nevers (jumelé au Collège technique en 1942) :

a) Effectif au 1^{er} octobre 1949 (garçons) :

SPECIALITES	1 ^{re} An.	2 ^e An.	3 ^e An.	Total
Ajustage	36	24	18	78
Tournage	»	5	5	10
Menuiserie	9	7	8	24
Electricité	»	5	5	10
Totaux	45	41	36	122

b) Situation juridique : les locaux du Collège sont utilisés sans convention passée avec la ville de Nevers, l'internat en régie du Collège reçoit les internes et demi-internes.

c) Personnel : 1 adjoint d'économat ; 3 professeurs d'enseignement général (dont 1 à titre provisoire) ; 5 professeurs techniques adjoints (dont 1 à titre provisoire).

d) Projets : construction de 4 salles de classe sur terrain en cours de location à la ville de Nevers, dépense en entier à la charge de l'Etat, sur budget 1950 : 2.000.000 de francs ; acquisition de matériel scolaire, d'atelier, dépense en entier à la charge de l'Etat sur budget 1949 : 1.000.000 de francs.

Annexe de Guérigny (ouverte en 1946) :

a) Effectif au 1^{er} octobre 1949 (mixte) :

SPECIALITES	1 ^{re} An.	2 ^e An.	3 ^e An.	Total
Secrétariat	20	17	20	57

b) Personnel : 1 professeur d'enseignement général ; 2 professeurs de comptabilité (dont 1 à titre provisoire) ; 1 professeur de secrétariat.

c) Situation juridique : 3 salles louées (18 ans, 1 franc) par bail passé le 31 décembre 1946 avec la ville de Guérigny.

d) Projet : acquisition de matériel scolaire et d'enseignement, dépense en entier à la charge de l'Etat sur budget de 1949 : 400.000 francs.

2° Centre d'apprentissage public de Varzy (ouvert en 1947) :

a) Effectif au 1^{er} octobre 1949 (garçons) :

SPECIALITES	1 ^{re} An.	2 ^e An.	3 ^e An.	Total
Serrurerie et forge	27	14	16	57
Métaux en feuilles	17	7	14	38
Menuisiers	13	7	15	35
Totaux	57	28	45	130

b) Situation juridique : locaux de l'ancienne école normale d'instituteurs de la Nièvre, loués à la commune de Varzy par bail passé le 12 décembre 1946 (20 ans, 30.000 francs).

c) Personnel : 1 directeur ; 1 sous-économe ; 1 adjoint d'économat ; 2 professeurs d'enseignement général ; 1 professeur de dessin industriel ; 6 professeurs techniques adjoints ; 1 assistante médico-sociale (mi-temps) ; 2 surveillantes d'internat, 1 surveillant général.

d) Projets : construction d'une troisième travée au bâtiment des ateliers, en entier aux frais de l'Etat, pas sur budget de 1949 : 2.800.000 francs ;

Utilisation, si possible, des locaux de l'ancienne école annexe dans le but de créer une nouvelle section « moteurs » et porter l'effectif du Centre à 200 élèves pour avoir un fonctionnement économique (convention à passer avec la commune de Varzy, après accord avec l'enseignement du premier degré) ;

Utilisation de locaux situés à Corbigny (32 km.), en vue de l'installation d'une annexe comportant une section de réparation de machines agricoles ; des travaux d'aménagement sont indispensables et les crédits nécessaires, engagés sur l'exercice 1949, ne seront utilisés que si la situation juridique (bail 9 ans passé en 1947) devient mieux assurée ; financement assuré entièrement par l'Etat ;

Acquisition de matériel scolaire et d'atelier, à la charge de l'Etat sur budget 1949 : 800.000 francs.

3° Centre d'apprentissage public d'Imphy :

Section masculine (ouverture en 1942)

a) Effectif au 1^{er} octobre 1949 :

SPECIALITES	1 ^{re} An.	2 ^e An.	3 ^e An.	Total
Forge	4	5	5	14
Ajustage	15	9	16	40
Fraisage, tournage	3	7	3	13
Electricité	8	8	8	24
Totaux	30	29	32	91

b) Situation juridique : convention passée le 8 août 1949 avec la Société Commeny-Fourchambault-Decazeville (1 an, tacite reconduction).

c) Personnel : 1 directeur ; 1 adjoint d'économat ; 1 chef des travaux ; 4 professeurs techniques adjoints ; 1 professeur d'enseignement général.

d) Projet : acquisition de matériel scolaire et d'atelier, en entier à la charge de l'Etat, sur budget 1949 : 500.000 francs.

Section féminine (ouverture en 1946)

a) Effectif au 1^{er} octobre 1949 :

SPECIALITES	1 ^{re} An.	2 ^e An.	3 ^e An.	Total
Secrétariat	16	8	5	29
Couture	22	8	14	44
Totaux	38	16	19	73

b) Situation juridique :

Section couture : bail passé avec la Société C.F.D. (9-12 ans, 1 franc) en date du 27 juin 1946 ;

Section secrétariat : aucune convention n'existe, il serait nécessaire d'apurer cette situation, la section ne pouvant vivre indéfiniment dans ces conditions précaires.

c) Personnel : 1 professeur commercial ; 1 professeur technique adjoint couture ; 1 professeur enseignement ménager.

d) **Projet** : la fermeture de la section commerciale doit être envisagée, s'il n'est pas possible de lui donner une situation juridique plus stable.

4° Centre d'apprentissage public de Varennes-les-Nevers (ouvert en 1943) avec annexe à **Vauzelles** (ouverte en 1948) :

a) Effectif :

Spécialités: Couture et stoppage. — 1^{re} Année, 45; 2^e Année, 46; 3^e Année, 31; Total, 122.

b) Situation juridique :

Château de la Rocherie à Varennes-les-Nevers; bail 8 ans, 22.400 francs, en date du 1^{er} juillet 1946, prix en cours de revision;

Hôtel du Nivernais à Vauzelles; convention passée avec S. N. C. F. (3 ans, 1 franc) en date du 10 juin 1949, avec tacite reconduction à l'expiration de la période triennale.

c) **Personnel** : 1 directrice faisant fonction; 1 sous-économe; 1 adjointe d'économat; 1 professeur de dessin; 3 professeurs enseignement général; 7 professeurs techniques adjoints; 2 surveillantes.

d) **Projets** : à l'expiration du bail, il conviendra de transférer l'établissement dans un autre lieu d'implantation (manque d'eau), il serait désirable de l'implanter à Nevers, si les locaux nécessaires peuvent être trouvés en vue de faire bénéficier cette ville d'un établissement d'enseignement ménager;

Acquisition de matériel scolaire et d'atelier, en entier à la charge de l'Etat sur budget 1949 : 500.000 francs.

B) COLLEGE TECHNIQUE — ATELIERS-ECOLES

SECTIONS PROFESSIONNELLES DE COURS COMPLEMENTAIRES

1° Collège technique de Nevers :

a) Effectif au 1^{er} octobre 1949 (garçons — mixte en section commerciale spéciale) :

SPECIALITES	4°	3°	2°	1 ^{re}	T.M.	Total
Ajustage	83	59	51	48	20	231
Menuiserie	7	4	11	»	»	22
Electricité	»	5	6	»	»	11
Commerce	44	27	66	23	»	160
Comptabilité						
Secrétariat						
Totaux	134	95	134	41	20	424

Remarque : en tenant compte de l'effectif du Centre d'apprentissage (122 élèves) et de celui de la Section moderne (149 élèves), il existe une agglomération scolaire de 695 élèves dans les locaux de la rue Jean-Jaurès.

b) Situation juridique : les locaux sont la propriété de la ville de Nevers et sont entretenus à ses frais.

c) Projets : construction de vingt salles de classe ; dépense à la charge de la ville avec subvention de l'Etat (maximum : 50 %).

2° Ateliers-écoles de Guérigny :

a) Effectif (garçons) au 1^{er} octobre 1949 :

SPECIALITES	1 ^{re} An.	2 ^e An.	3 ^e An.	Total
Ajustage	4	4	2	10
Tournage	1	1	»	2
Forge	1	»	»	1
Menuiserie	3	2	»	5
Totaux	9	7	2	18

b) Situation juridique : locaux appartenant à la ville de Guérigny.

c) Personnel : quatre maîtres-ouvriers payés par la ville de Guérigny.

d) Projet : aucun projet d'agrandissement ; les ateliers-écoles fonctionnent avec les deux dernières années de fin d'études primaires et font surtout du pré-apprentissage.

3° Section professionnelle du Cours complémentaire de Clamecy :

Effectif (mixte) au 1^{er} octobre 1949 :

SPECIALITES	1 ^{re} An.	2 ^e An.	3 ^e An.	Total
Ajustage	10	6	6	22
Chimie	17	5	8	30
Dessin d'art et modelage	14	9	6	29
Totaux	41	20	20	81

4° Section professionnelle du Cours complémentaire de Nevers (école de Loire) :

Effectif (filles) au 1^{er} octobre 1949 :

SPECIALITES	1 ^{re} An.	2 ^e An.	3 ^e An.	4 ^e An.	Total
Secrétariat	20	36	25	22	103
Ménage	21	13	3	»	37
Totaux	41	49	28	22	140

5° Section professionnelle du Cours complémentaire de Cosne :

Effectif (filles) au 1^{er} octobre 1949 :

SPECIALITES	1 ^{re} An.	2 ^e An.	3 ^e An.	Total
Commerce	8	11	7	26
Ménage	11	8	»	19
Totaux	19	19	7	45

6° Section professionnelle du Cours complémentaire de Château-Chinon :

Effectif (filles) au 1^{er} octobre 1949 :

Spécialité : Secrétariat. — 1^{re} Année, 9 ; 2^e Année, 8 ; 3^e Année, néant ; Total, 17.

7° Section professionnelle du Cours complémentaire de La Charité :

Spécialité : Commerce. — 1^{re} Année, 13 ; 2^e Année, 12 ; 3^e Année, néant ; Total, 25.

8° Section professionnelle du Cours complémentaire d'Imphy :

Ne fonctionne plus depuis l'ouverture de la Section commerciale du Centre d'apprentissage.

C) ETABLISSEMENTS PRIVES

En dehors des établissements publics d'enseignement technique qui précèdent, il existe, dans le département de la Nièvre,

un certain nombre d'écoles privées plus ou moins en règle avec les prescriptions de la loi du 25 juillet 1949. La liste ci-après n'est qu'énumératrice.

a) **Enseignement industriel** (garçons ou filles) :

1° Centre d'apprentissage des ateliers de machines S.N.C.F. de Nevers (à Vauzelles), légalement ouvert (garçons) ;

2° Centre d'apprentissage du dépôt de machines S.N.C.F., 2, rue Hubert-Giraud, à Nevers, légalement ouvert (garçons) ;

3° Cours d'apprentissage de la Compagnie Française Thomson-Houston, 74, faubourg de Mouësse, à Nevers, légalement ouvert (garçons) ;

4° Ecole d'apprentissage Saint-Joseph, 16, rue du Cloître-Saint-Cyr, à Nevers, légalement ouverte (garçons) ;

5° Cours Pigier, 30, cour des Récollets, à Nevers, non légalement ouverts (filles) ;

6° Cours de la Compagnie Electro-Industrielle, à Garchizy (garçons), légalement ouvert ;

7° Ecole technique de l'Espérance, 6, rue du Cloître-Saint-Cyr, à Nevers (filles), légalement ouverte.

b) **Enseignement commercial** (garçons ou filles) :

1° Cours Pigier, 30, cour des Récollets, à Nevers, légalement ouvert ;

2° Ecole Notre-Dame de Lourdes, 30, rue Saint-Benin, à Nevers, légalement ouverte ;

3° Institution Sainte-Marie, à Decize, légalement ouverte ;

4° Cours Moreau, 14, rue Hoche, à Nevers, légalement ouverts ;

5° Cours Laurent, 20, place Saint-Christophe, à Château-Chinon ;

6° Cours Saint-Etienne, 21, rue Saint-Etienne, à Nevers, légalement ouverts ;

7° Cours Dounon, 19, avenue Général-Leclerc, à Cosne, légalement ouverts ;

8° Cours Boisard, 29, avenue du Champ-du-Seigneur, à La Charité, légalement ouverts ;

9° Institution Sainte-Bernadette, à Saint-Saulge, légalement ouverte.

c) **Enseignement ménager** (filles) :

1° Cours du Comité nivernais d'enseignement ménager, 14, rue du Rempart, à Nevers, non légalement ouverts ;

2° Cours de Notre-Dame-des-Anges, 1, rue Déserte, à Nevers, légalement ouverts ;

3° Cours de la Société des Produits Chimiques de Clamecy, légalement ouverts ;

4° Cours ménagers de l'Immaculée-Conception, 36, rue de Paris, à Cosne, légalement ouverts ;

5° Ecole technique de l'Espérance, 10, rue du Cloître-Saint-Cyr, à Nevers, légalement ouverts.

d) **Cours professionnels** :

1° Cours professionnels municipaux, à Nevers (collège technique), industriels et commerciaux (mixtes) ;

2° Cours professionnels du Groupement syndical des industries métallurgiques de la région nivernaise, 8, rue du Lycée, à Nevers (garçons).

EDUCATION PHYSIQUE ET SPORTIVE

L'enseignement de l'Education physique, dans les milieux universitaires et scolaires, est assuré par des fonctionnaires d'Etat.

Dans les cas spéciaux où cet enseignement est insuffisant, les collectivités locales prennent en charge les heures supplémentaires indispensables à la bonne marche du service.

Les collectivités locales prennent en charge la part des frais de fonctionnement des Centres municipaux de rééducation physique non couverte par l'Etat.

S P O R T S

L'aide apportée par l'Etat au Sport en général s'effectue :

- 1° à l'échelon national, par les subventions de fonctionnement accordées aux Fédérations nationales;
- 2° à l'échelon départemental, par des subventions de fonctionnement accordées aux Sociétés locales à l'aide de fonds d'Etat.

Ces subventions sont insuffisantes, leur montant atteint une somme de 300.000 francs, pour trente-huit sociétés.

Une aide départementale, concernant uniquement l'équipement en matériel, serait la bienvenue. Elle pourrait être accordée aux sociétés nouvelles ayant déposé leurs statuts dans l'année, par priorité, et aux sociétés les plus méritantes du point de vue activité. Un crédit global, voté chaque année, serait réparti, en fin d'exercice, entre les sociétés requérantes, au vu des pièces attestant une dépense réellement effectuée, par une Commission désignée par le Conseil général. Cet encouragement aurait certainement une action salutaire sur le développement des sports collectifs dans le département.

Pour que l'aide envisagée ait une action efficace, un crédit de 100.000 francs par an serait nécessaire.

COMPÉTITIONS D'ORDRE NATIONAL

Le Brevet Sportif Populaire est doté d'un challenge départemental affecté aux sociétés civiles du Département.

ÉQUIPEMENT SPORTIF

I. — *Bilan d'activité*

a) *Etat de l'Équipement sportif au 31 décembre 1944 :*

Depuis sa création (juillet 1941) jusqu'au 31 décembre 1944, le Service départemental de la Jeunesse et des Sports (Ex-Commissariat à l'Éducation générale et aux Sports) a pratiqué une politique de *subventions* d'équipement sportif.

Les crédits importants alloués à cette époque par le Gouvernement de fait dit « Etat Français » ont permis au Service de contacter de nombreuses Municipalités du Département et de leur proposer des subventions d'achat et d'aménagements de terrains de sport.

Au 31 décembre 1944, quarante-six projets ont été subventionnés pour un total de 10 millions de francs.

Les réalisations correspondant à cette prospection n'ont été que très rares : Fourchambault, Rouy, Raveau, Narcy, Saint-Parize-le-Châtel.

b) *Réalisation obtenues du 31 décembre 1944 au 31 décembre 1949 :*

Le Service départemental de la Nièvre, en accord avec la Commission consultative départementale de l'Équipement sportif, qui siège à la Préfecture, a proposé le retrait des subventions à des Municipalités qui ne voulaient plus réaliser et de reporter les crédits sur des communes qui avaient l'intention d'aménager leur terrain de sport.

Les subventions suivantes ont été annulées (subventions accordées sur l'acte dit « loi du 13 novembre 1940 »), et reportées sur des opérations en cours de démarrage :

Biches	58.400	»
Champvert	48.000	»
Châtillon-en-Bazois	75.280	»
Diennes-Aubigny	36.480	»
Epiry	58.152	»
Montapas	54.800	»
Mont-et-Marré	57.746	»
Nevers (rue Antony-Duvivier)	96.000	»
Saint-Pierre-le-Moûtier	80.000	»
Saint-Amand-en-Puisaye	60.00	»
Saint-Père	47.200	»
Vandenesse	33.440	»
Total.....	705.498	»

Au 31 décembre 1949, l'état de l'Equipement sportif s'établit comme suit :

1° *Stades urbains* (projets de 2^e catégorie) :

Nevers	2.046.000	»
Fourchambault	1.575.000	»
Decize	1.849.180	»
Clamecy	3.520.000	»
	<hr/>	
Total.....	8.990.180	»

2° *Terrains ruraux* (projets de 1^{re} catégorie) :

Avril-sur-Loire	48.000	»
Brassy	60.000	»
Chantenay-Saint-Imbert	61.326	»
Cercy-la-Tour	75.000	»
Decize	58.220	»
Donzy	243.000	»
Fourchambault	120.000	»
Guérigny	68.000	»
Imphy	120.000	»
Luthenay-Uxeloup	32.000	»
Lucenay-les-Aix	48.000	»
Luzy	196.413	»
Lormes	75.280	»
Moulins-Engilbert	82.892	»
Montigny-sur-Canne	58.560	»
Narcy	114.236	»
Nevers (salle d'armes)	12.430	»
Nevers (Faidherbe)	96.000	»
Prémery	77.641	»
Pouilly-sur-Loire	68.000	»
Parigny-les-Vaux	19.646	»
Raveau	25.469	»
Rouy	24.000	»
Saint-Révérien	47.992	»
Saint-Jean-aux-Amognes	41.864	»
Saint-Parize-le-Châtel	32.000	»
Saint-Saulge	104.000	»
Sermoise	16.245	»
Tamnay-en-Bazois	58.560	»
Tannay	48.000	»
	<hr/>	
Total.....	2.132.774	»

Ces réalisations terminées ou ces réalisations en cours sont effectuées :

- a) à l'aide des subventions de l'Etat (80 % ou 85 % de la dépense, selon que les travaux ont été subventionnés antérieurement à 1947 ou postérieurement à cette date);
- b) à l'aide de participations communales (20 % ou 35 % de la dépense, selon les cas).

Les années 1948 et 1949 ont vu naître des réalisations importantes, telles que : Decize, Nevers, Fourchambault, Clamecy.

3° *Etat des travaux dont la réalisation est à prévoir dans un délai de 1, 2, 3, 4 ou 5 ans :*

Des opérations aussi importantes que celles précitées doivent être exécutées par tranches successives, afin de permettre les déblocages échelonnés des crédits de subventions et de participations municipales :

Decize	2.000.000	»	1951
Fourchambault	1.000.000	»	1950
Clamecy	3.000.000	»	1951
Nevers	2.000.000	»	1952

Certaines Municipalités ont eu beaucoup de difficultés à réaliser leur participation à la dépense. C'est le cas de Fourchambault, Nevers et Clamecy. Il serait utile que le Crédit Foncier de France consentit des prêts rapides et plus importants. Ce n'est qu'après une démarche personnelle de M. le Secrétaire d'Etat à l'Enseignement technique à la Jeunesse et aux Sports que la Ville de Clamecy a pu emprunter les sommes nécessaires au démarrage de l'opération.

En ce qui concerne les opérations rurales moins importantes, elles peuvent s'évaluer à 2.000.000 de fr. (1.600.000 fr. part de l'Etat, 400.000 fr. part des communes).

Les travaux sont effectués en régie ou marchés de gré à gré et entrepris par des artisans locaux n'ayant que de faibles moyens de réalisations, d'où la lenteur de l'exécution.

Les chantiers ruraux les plus importants en ce moment sont : Donzy, Pouilly-sur-Loire, Prémery, Moulins-Engilbert, qui viennent de recevoir des subventions complémentaires substantielles et pour lesquels la réception définitive des travaux est à prévoir fin 1950 ou début 1951.

Le programme d'équipement général élaboré pour le département est en bonne voie de réalisation. La situation juridique du terrain n'est pas encore déterminée à Brassay et à Lormes (opérations subventionnées projetées).

Il n'est pas possible d'effectuer des travaux sur des terrains qui ne sont pas propriété municipale ou loués par la commune pour une durée égale ou supérieure à dix-huit ans.

Conclusions

L'équipement sportif du département, s'il n'est pas complet, est néanmoins satisfaisant.

L'idéal (un terrain par commune, un bassin de natation par canton, une piscine et un stade dans le chef-lieu d'arrondissement), ne peut être réalisé pour le moment.

L'Etat a donné au département de la Nièvre de très importantes subventions qui sont utilisées, avec la participation des communes, à des réalisations pratiques et rationnelles dont l'exécution est contrôlée par les Services techniques de la Jeunesse et des Sports et par les Services des Ponts et Chaussées.

Ces réalisations n'intéressant que des aménagements communaux, aucune aide financière n'est à solliciter actuellement du Conseil général.

La Ville de Château-Chinon n'a pu mettre à exécution son projet d'aménagement de Stade Municipal; cette opération sera vraisemblablement inscrite au plan de démarrage 1950 et suivie d'exécution.

II. — Travaux d'appropriation, d'entretien et d'aménagement des installations sportives dépendant des établissements d'enseignement

Le Service départemental de la Jeunesse et des Sports gère lui-même un chapitre spécial et, chaque année, une délégation de crédits, de l'ordre de 700.000 francs, lui est consentie pour :

- a) la dotation en gros matériel à des établissements d'enseignements secondaire, technique et primaire supérieur;
- b) l'aménagement des terrains et salles de sport attenants à ces établissements;
- c) à l'entretien de ces installations sportives (peinture et menus travaux de réparations).

Jusqu'en 1947, l'Etat réglait intégralement les dépenses relatives à ce chapitre, mais, depuis 1948, l'Etat exige que les communes propriétaires des établissements participent à la dépense dans la proportion de 35 %. Une seule exception pour le département : le Lycée de Nevers, établissement d'Etat, où l'Etat règle 100 % des dépenses.

Chaque année, les installations d'éducation physique des établissements d'enseignement sont améliorées.

L'effort porte principalement sur les établissements secondaires ou techniques. Les cours complémentaires et les écoles primaires reçoivent, sur leur demande, une aide financière pour les aménagements nécessaires à la pratique des activités physiques.

Bassins de natation, baignades :

Sur ce même chapitre, le Service départemental réserve, chaque année, une certaine somme pour l'aménagement et l'entretien des baignades. A l'aide de ces crédits et dans les limites prescrites par l'Administration (80.000 fr. par unité), le Service départemental a fait aménager, avec la participation des communes, les baignades sommaires suivantes :

Prémery, Fourchambault, Nevers (bassin de la Jonction), Decize, La Charité-sur-Loire.

Chaque année, également, il participe à l'entretien de ces installations.

La baignade de Donzy, qui est en cours d'exécution, sera vraisemblablement terminée en 1950, si son aménagement est inscrit au plan de démarrage. La dépense correspondante chiffrée par l'Ingénieur d'opération s'élève à 450.000 francs.

COLONIES DE VACANCES

1° L'équipement en locaux et en matériel :

- a) Pour les colonies recevant des enfants recrutés dans l'ensemble du département par les œuvres dépendant du Ministère de l'Education nationale; œuvre des Pupilles de l'Ecole publique;
- b) Pour les colonies recevant des enfants recrutés par une collectivité publique ou une œuvre privée.

L'aide apportée par l'Etat aux deux catégories précitées et qui atteint jusqu'à 50 % de la dépense pour l'acquisition du matériel et les travaux d'aménagement paraît suffisante.

L'acquisition des locaux n'est pas subventionnée par l'Etat. Or, pour fonctionner dans des conditions normales et obtenir un amortissement rationnel des installations, il est indispensable que le local reçoive, toute l'année, un contingent d'enfants bénéficiant des conditions sanitaires propres à l'établissement et des conditions climatiques ayant présidé au choix

de l'emplacement du local. Il s'agit de la formule de l'école de plein air, fonctionnant en colonie pendant la période de vacances.

L'acquisition d'un local ne peut être effectuée par l'œuvre sans l'aide du Département, si le Département lui-même ne veut supporter les charges de cette acquisition.

Le Conseil d'administration de l'œuvre prévoit cette transformation foncière de ses installations, mais n'est pas en mesure, à l'heure actuelle, de faire des propositions concrètes au Conseil général, n'ayant pas encore trouvé le local à acquérir.

L'aide financière sollicitée pendant la période envisagée par le plan quinquennal sera de l'ordre de plusieurs millions.

3° Subventions de fonctionnement :

L'aide financière sollicitée et déjà accordée ne concerne que les colonies originaires du département de la Nièvre.

Elle est justifiée par la disproportion entre les charges prises en compte par l'Etat, les collectivités locales et celles supportées par l'œuvre organisatrice.

Sur un prix de journée moyen de 270 francs pour 1949, l'Etat assure une subvention variant de 5 à 12 francs par journée de colonie; la Caisse départementale des Allocations familiales, 120 francs par journée pour les seuls enfants de ses ressortissants.

C'est au moins la moitié du prix de revient journalier qui doit être supporté par l'œuvre ou la collectivité locale.

Pour aider les œuvres départementales, le Conseil général a voté, en 1948 et en 1949, des crédits de 170.000 et de 300.000 francs, au bénéfice des colonies de vacances originaires de la Nièvre.

La répartition en a été faite par une Commission qui a tenu compte des éléments suivants : situation financière de l'œuvre, valeur sanitaire, valeur éducative.

Cette répartition a été soumise à l'approbation de la Commission des Finances du Conseil général.

Pour 1950, un crédit aussi important doit être accordé. Un crédit de 500.000 francs permettrait d'apporter aux colonies l'aide financière nécessaire.

Comité départemental

Le Ministère de l'Education Nationale prend en charge les frais d'impression des divers imprimés concernant les subventions accordées sur le plan national; les imprimés concernant les travaux du Comité départemental (déclarations d'ouverture, subventions départementales) sont pris en charge par les Services préfectoraux.

CULTURE POPULAIRE

Le Service départemental a la charge du contrôle et de l'agrément des *Associations de Culture Populaire*. Il faut distinguer les associations culturelles sous la seule dépendance du Ministère de l'Education Nationale : Associations d'Anciens Elèves, Groupements Artistiques et de Loisirs, Amicales de Jeunesse, et les Foyers Ruraux dépendant de deux Ministères : Education Nationale et Agriculture.

Le rapport d'ensemble fait un parallèle entre les buts poursuivis par ces associations et les moyens de travail mis à leur disposition.

A) *Associations culturelles :*

26 associations, dirigées, en grande majorité, par du personnel enseignant public ou des activités diversés dans le sens éducatif (ampleur subordonnée aux moyens financiers).

Elles vivent du produit des cotisations payées par leurs membres, actifs ou honoraires, du produit de leurs manifestations artistiques. Le montant total des subventions de fonctionnement allouées par le Ministère de l'Education Nationale pour ces 26 sociétés, en 1949, s'élève à 100.000 francs.

Ces crédits ont permis l'acquisition du matériel de travail pratiquement indispensable : appareils de projection fixe, électrophones, matériel théâtral, scène et documentation.

Pour aider ces associations en mettant à leur disposition un complément de matériel et surtout une documentation valable, il a été demandé, au Conseil général, une subvention en leur faveur. Depuis trois ans, il est alloué une subvention annuelle de 20.000 francs, employée de la façon suivante :

1947. — Achat d'une bibliothèque théâtrale et achat de disques de musique classique;

1948. — Achat d'un appareil de projections (opascope), utilisé pour les conférences éducatives;

1949. — Achat du matériel complémentaire nécessaire au bon fonctionnement de l'opascope.

La bibliothèque, la discothèque, l'appareillage, sont pris en charge à l'inventaire du matériel du Service départemental; les prêts aux associations intéressées bénéficient de la franchise de port et sont fort appréciés.

La documentation est loin d'être complète. Une subvention annuelle, de 20.000 francs au moins, du Département, serait nécessaire.

B) Foyers Ruraux :

Ils sont groupés, sur le plan départemental, par la Fédération départementale des Foyers Ruraux.

Après agrément par la Commission Interministérielle (Agriculture et Education Nationale), ils reçoivent une aide financière importante, octroyée :

- 1° Par le Service du Génie Rural : construction et aménagement du Foyer (gros œuvre : 50 %) ;
- 2° Par la Commission Interministérielle : subventions de démarrage en espèces pour l'acquisition du matériel éducatif de l'ordre de 50 à 100.000 francs ; ou en dotation de matériel, à titre gratuit : fourniture d'un appareil de cinéma parlant en 16 m/m.

Les Foyers Ruraux bénéficient, sur le plan départemental, de la documentation recueillie au titre des Associations culturelles.

Le *Foyer Rural de Rouy* a bénéficié de subventions d'aménagement et d'équipement : Génie Rural et Commission Interministérielle 300.000 francs en 1946 et subvention importante sur le gros œuvre en 1947.

Deux Foyers Ruraux ont des projets d'aménagement actuellement soumis à l'étude du Génie Rural : Prémery et Entrains-sur-Nohain.

Les treize autres Foyers fonctionnent dans des locaux désaffectés non spécialement établis pour leur destination actuelle.

La contribution du Foyer ou de la collectivité locale dans la construction d'immeubles spéciaux est trop importante pour qu'on puisse envisager, dans les années qui vont suivre, une politique de construction sur une base réduite à l'échelon cantonal.

Au titre du Service départemental et à l'échelon départemental, l'aide aux Foyers Ruraux ne peut se traduire que par une participation aux dépenses d'acquisition de matériel servant à l'ensemble des associations de culture populaire. La subvention de 20.000 francs accordée, jusqu'à présent, par le Conseil général, aux Foyers Ruraux, doit être maintenue.

RECAPITULATION

ÉTAT DES CRÉDITS DEMANDÉS A L'ASSEMBLÉE DÉPARTEMENTALE
AU TITRE DU SERVICE DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

Chapitres	Objet de l'aide sollicitée	Montant	Ordre de priorité
Education physique et sportive			
Sports	Subvention annuelle aux associations sportives civiles du département	100.000 »	3
Equipement sportif			
Colonies de vacances	Subvention annuelle départementale aux colonies originaires du département ...	500.000 »	1
d°	Frais de fonctionnement du Comité Départemental	2.000 »	
d°	Subvention ou crédit pour l'acquisition d'un immeuble destiné à la colonie et école de plein air de l'enseignement public	encore indéterminé	
Culture populaire	Subvention annuelle aux associations culturelles. — Acquisition de matériel éducatif	30.000 »	2
	d° Foyers ruraux	20.000 »	

RECONSTRUCTION ET URBANISME

A la fin des hostilités en 1945, le bilan des dommages causés dans le département de la Nièvre par la guerre et l'occupation ennemie était le suivant :

Immeubles :

	Sinistrés totaux	Sinistrés partiels
D'habitation	770	4.698
Industriels et commerciaux	67	383
Agricoles	127	98
Services publics	30	189
	<hr/>	<hr/>
(De 75 à 100 %) ..	994	5.368

Matériel et éléments :

Industriels et commerciaux		3.630	dossiers
Agricoles		3.260	—
Services publics		50	—
Mobilier d'usage courant et familial	8.130		
Armes de chasse	29.000		
	<hr/>	37.130	—
		<hr/>	
		44.070	—

Ces destructions sont d'origines multiples : opérations de guerre, détériorations de l'armée occupante, bombardements aériens, sabotages et actes volontaires de l'ennemi au moment de son repli.

Ces chiffres permettent de mesurer dans quel état de délabrement le département de la Nièvre est sorti de ces mauvaises années de guerre.

BILAN D'ACTIVITÉ DE LA DÉLÉGATION INTERDÉPARTEMENTALE
DU MINISTÈRE DE LA RECONSTRUCTION ET DE L'URBANISME

Travaux préliminaires

Il a fallu en premier lieu parer aux besoins les plus urgents de la population sinistrée, procéder au déblaiement, commencer les opérations de remembrement, dresser les plans d'urbanisme, exécuter les travaux de voirie et d'assainissement.

Les efforts de la délégation ont ensuite surtout porté sur la remise en état des immeubles réparables.

Globalement les sommes versées aux sinistrés, pour les années antérieures à 1948, ont été de 291.672.000 francs.

En 1948 la dotation de crédits a été de 309.200.000 francs. Les versements effectués ont été répartis comme suit :

Paiement 1948

Immeubles :

D'habitation	138.000.000	»	
Industriels et commerciaux ..	30.700.000	»	
Agricoles	43.500.000	»	
Services publics	6.500.000	»	
	<hr/>		
	218.700.000	»	218.700.000 »

Eléments :

Industriels et commerciaux ..	45.300.000	»	
Agricoles	15.700.000	»	
Services publics	2.000.000	»	
	<hr/>		
	63.000.000	»	63.000.000 »
<i>Mobilier familial</i>	27.500.000	»	27.500.000 »

Total 309.200.000 »

Ce n'est guère qu'au début de l'année 1949 que la reconstruction proprement dite a pu être effectivement entreprise. Un programme important a été réalisé au cours de ladite année, bien que la délégation n'ait reçu que fin avril les crédits nécessaires; circonstance due au vote tardif de la loi de Finances.

Les crédits de 1949 qui s'élevaient à 602.800.000 francs sont à l'heure actuelle totalement absorbés; en voici la répartition :

Paiement 1949

Immeubles :

D'habitation	327.500.000	»	
Industriels et commerciaux ..	59.000.000	»	
Agricoles	96.700.000	»	
Services publics	19.000.000	»	
			<hr/>
	502.200.000	»	502.200.000 »

Eléments :

Industriels et commerciaux ..	79.400.000	»	
Agricoles	3.000.000	»	
Services publics	5.000.000	»	
			<hr/>
	87.400.000	»	87.400.000 »

Mobilier familial 13.200.000 » 13.200.000 »

Total 602.800.000 »

Il y a lieu de remarquer la faible attribution au titre mobilier d'usage courant ou familial. Après avoir versé, comme le prévoyait l'ordre de priorité, un acompte aux sinistrés à plus de 50 % dans leur résidence principale, et qui n'avaient rien perçu jusqu'ici, il a été impossible d'entreprendre la revision des dossiers, faute de fonds.

Il serait souhaitable que la délégation reçoive en 1950 des crédits plus importants pour mener à bien l'indemnisation des pertes mobilières (70 millions au moins).

Destruction immobilière (réalisation) 1949

Les travaux de réparations des immeubles partiellement sinistrés sont terminés.

Reconstruction proprement dite

Situation actuelle (1949)

- 20 % le nombre d'immeubles reconstruits,
- 50 % le nombre d'immeubles en cours de reconstruction,
- 30 % le nombre d'immeubles restant à reconstruire.

En ce qui est des immeubles des Services publics, il convient de souligner qu'ils relèvent, certains de la priorité départementale, d'autres de la priorité nationale.

Sur le plan départemental, les réalisations obtenues sont comprises dans le pourcentage de 20 % ci-dessus.

En priorité nationale, il faut noter les dossiers suivants :

- Lycée de Nevers,
- Ecole normale de Nevers,
- Maison maternelle de Nevers,
- Maison du peuple, Bourse du Travail, à Nevers,
- Hospice de Decize.

Sont déjà retenus en priorité nationale :

- a) Le Lycée et l'Ecole Normale à Nevers dont la reconstruction est liée au projet de Cité scolaire.
- b) La Maison maternelle.

Remembrement

Nevers. — Le plan de remembrement de Nevers est actuellement au Ministère pour arrêté de clôture.

Neuvy. — La Commission spéciale s'est réunie le 19 décembre 1949 pour examiner diverses réclamations de la part des sinistrés. Par suite de la forclusion des délais d'appel, ces réclamations n'ont pu être prises en considération.

Le plan de remembrement sera transmis prochainement au Ministère pour arrêté de clôture.

Montsauche, Planchez, La Charité-sur-Loire. — Les arrêtés de clôture ont été prononcés. Le piquetage définitif et les formalités de transfert de propriété sont en cours.

Urbanisme

Nevers. — Le projet partiel de reconstruction et d'aménagement a été soumis au Comité national pour approbation.

Montsauche, Planchez, Dun-les-Places, Saint-Franchy, Neuvy-sur-Loire. — Les plans et programme ont été approuvés et sont en cours de réalisation.

Cosne. — L'étude préliminaire sera présentée prochainement à l'examen de la Section permanente d'Urbanisme.

Clamecy, Château-Chinon. — Les plans d'aménagement ont été inscrits en priorité pour 1950, mais non encore autorisés.

Voirie et réseaux divers

Nevers (quartier de compensation des Montots). — Les travaux sont en cours de réalisation.

Au programme 1950 : Terminaison de la voirie, adduction d'eau, de gaz et d'électricité.

(*Quartier de la Gare et d'Alsace-Lorraine*) — Les travaux suivants sont inscrits au programme 1950 :

- a) Percement du Mail dégageant la « Porte du Croux » ;
- b) Elargissement des rues : Chemin-de-fer, Claude-Tillier, la Passière ;
- c) Aménagement du carrefour du pont de Fourchambault et percement de la nouvelle rue d'Alsace-Lorraine.

Au rythme actuel des travaux, on peut envisager, si toutefois les crédits ne font pas défaut, que la reconstruction des biens totalement détruits ou endommagés dans le département de la Nièvre, sera virtuellement achevée fin 1952.

HABITATIONS A BON MARCHÉ

OFFICE PUBLIC DEPARTEMENTAL D'HABITATIONS A BON MARCHE

Situation en 1944

L'activité de l'Office public départemental d'habitations à bon marché se limitait, à cette époque, à la gestion de ses cités de Nevers (60 logements) et de Fourchambault 40 logements).

Démarrage en 1949

Le Conseil d'administration est fermement résolu à mener à bien divers projets, si le Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme les prend en considération et si les concours financiers nécessaires sont acquis.

Le Conseil général a accepté, en principe, d'accorder sa garantie à l'Office pour les emprunts à contracter, conjointement avec les communes intéressées par un programme d'habitations à bon marché.

PROGRAMME D'HABITATIONS A BON MARCHE

Nevers

Une première tranche de 120 logements doit s'édifier dans la propriété Prat, sise impasse des Montapins, rue de Gonzague et quai Amiral-Jacquinot. Etudes en cours. Garantie de la ville, du département. Subvention de 9 millions de la Caisse d'allocations familiales.

L'acquisition de cette propriété et les travaux à effectuer ont été déclarés d'utilité publique par arrêté préfectoral du 18 janvier 1950.

Un architecte en chef et 4 architectes d'opérations ont été désignés. Les études se poursuivent activement. Le programme, établi conformément aux dispositions de la circulaire ministé-

rielle du 17 décembre 1949, sera soumis prochainement aux services de la Reconstruction.

Cosne

La construction de 100 logements est projetée sur l'emplacement de la caserne Binot, dont l'acquisition par la ville est en bonne voie. La municipalité consent garantie d'emprunt et couverture du 1/10 non gagé par le prêt à taux réduit. Dès que l'achat de la caserne Binot sera autorisé, il sera procédé à la désignation d'architectes et l'établissement du programme poursuivi avec diligence.

Château-Chinon

Construction de 50 logements sur un terrain appartenant à la commune.

La garantie de l'emprunt et la participation financière de la commune sont acquises en principe.

Les études seront commencées dès obtenu l'accord de principe de l'Administration.

La Machine

Edification de 50 logements sur un terrain fourni par la Société des Houillères de Montceau-les-Mines-Blanzay.

La commune consent sa garantie quant à l'emprunt. La Société des Houillères a promis d'apporter, par contrat, le 1/10 de la dépense et la prise en charge du déficit d'exploitation afférent aux logements qui lui seraient réservés, pendant 65 ans.

L'agrément de principe de l'Administration reste à obtenir.

Clamecy

La municipalité désire voir construire 60 logements au minimum sur un terrain lui appartenant, dont elle est disposée à faire don à l'Office. Elle accorde sa garantie quant à l'emprunt et espère recueillir le concours financier d'entreprises industrielles pour assurer la couverture intégrale du 1/10 de la dépense non gagée par le prêt.

Le projet a été retenu par le Conseil d'administration de l'Office.

Cercy-la-Tour

Programme de 20 logements. Le Conseil municipal s'est engagé à garantir l'emprunt et à assurer le 1/10 de la dépense.

Le projet serait mis à l'étude dans un avenir prochain, si l'Administration le prend en considération et accepte d'en voir la réalisation liée à celle d'un programme plus important.

Prémery

Une première tranche de 20 logements seulement est envisagée. Le principe en a été admis par le Conseil municipal, mais la question est encore à l'étude. Une entreprise industrielle est disposée à couvrir 1/10 de la dépense.

Imphy

Le Conseil municipal, saisi de la question par l'Office du fait que cette commune figurait sur l'état établi par le service du M. R. U. à la suite de son enquête de mars 1949, a mis à l'étude la réalisation d'une première tranche de démarrage de 50 logements, sur un terrain acquis à cet effet par la ville, et a promis de garantir l'emprunt.

Une décision définitive n'est pas encore intervenue.

Varennés-les-Nevers

Le Conseil municipal se montre favorable à la construction de 100 logements et à l'octroi de sa garantie. La couverture du 1/10 n'est pas encore assurée.

Decize

Question à l'étude.

Fourchambault

Le Conseil municipal paraît en principe acquis à l'idée de voir construire 100 à 150 logements. Mais, en raison de la crise qui sévit dans cette cité industrielle, l'examen de la question a été ajourné jusqu'à nouvel ordre.

Aux termes de la circulaire ministérielle du 17 décembre 1949, « les programmes de construction d'H. B. M. doivent désormais porter sur un minimum de cent logements, réalisés au besoin par étapes successives ou répartis en plusieurs lieux », sauf dérogation dont l'Administration supérieure reste juge.

Les concours financiers sont réunis pour les projets intéressant Nevers (120 logements), Cosne (100 logements), Château-Chinon (50 logements) et La Machine (50 logements).

La mise en route immédiate des trois premiers programmes : Nevers, Cosne, Château-Chinon et La Machine jumelés, demande l'accord de l'Administration supérieure.

Clamecy, Cercy-la-Tour, voire Prémery, pourraient faire l'objet d'un quatrième programme.

CHAMBRE DE MÉTIERS

ACTIVITE

Rôle consultatif et représentatif :

La Chambre de Métiers est l'organe représentatif des « artisans-maîtres et compagnons ».

En dehors des tâches normales d'administration d'une Chambre de Métiers : inscriptions au Registre des métiers, manifestations artisanales, entretien des immeubles, propriétés de la Chambre, elle a un programme de plusieurs années portant sur la formation professionnelle des artisans.

Rôle pédagogique de la Chambre de Métiers :

Avant l'apprentissage, il y a la pré-orientation professionnelle, que la Chambre de Métiers voudrait voir apparaître dès l'école primaire. Elle voudrait que les instituteurs, professeurs et éducateurs fussent à même de renseigner et de guider les enfants vers les carrières artisanales dans lesquelles le manque de main-d'œuvre se fait le plus sentir. A cette première discrimination dans les aptitudes des enfants succéderait le pré-apprentissage. L'enfant acquerrait sur place, ou dans les environs proches, quelques rudiments élémentaires des diverses branches artisanales, c'est-à-dire : alimentation, travail des métaux, travail du bois, travail du textile, etc. Le jeune, ainsi renseigné, commencerait à manifester sa préférence et ses goûts ; il serait alors envoyé vers un centre d'orientation professionnelle, de façon à être dirigé vers un métier en rapport avec ses goûts, ses capacités intellectuelles et physiques et où le manque de recrutement se fait sentir. Toutes démarches seraient faites pour essayer de l'écartier des professions trop encombrées, telles que : couturière, coiffeur et coiffeuse, etc.

Toutes ces opérations constituent un premier stade, qui sera suivi de l'apprentissage proprement dit : formation technique assurée dans l'atelier par l'artisan-maître, sous contrôle de la Chambre de Métiers (Inspection d'apprentissage) ; la formation intellectuelle générale, bien que réduite, devra permettre à

l'apprenti de subir les épreuves du C.A.P., du certificat de fin d'apprentissage et devra le préparer à devenir un bon compagnon, puis, si possible, un excellent maître. Elle sera l'œuvre de professeurs qualifiés, choisis et rémunérés par la Chambre de Métiers dans les centres d'une certaine importance et, dans les petites bourgades, elle sera assurée par des cours par correspondance déjà créés à l'initiative de l'Association des présidents de Chambre de Métiers de France, diffusés et corrigés par la Chambre de Métiers de la Nièvre. Une surveillance continuelle, une correction appropriée des devoirs, des récompenses (livrets de Caisse d'épargne ou, de préférence, outillage) tiendront l'apprenti en haleine et créeront entre tous un climat d'émulation.

L'apprentissage sera sanctionné, non seulement par le C.A.P. (Certificat d'Aptitude Professionnelle), mais encore par le certificat de fin d'apprentissage. L'établissement de ce dernier, l'étude des programmes, le choix d'un jury compétent, c'est ce que la Chambre de Métiers compte faire dans un proche avenir avec beaucoup de soi; car elle désire que le certificat de fin d'apprentissage soit particulièrement adapté aux besoins de l'artisanat et réponde, sur le plan technique, à des considérations essentiellement délicates. Il faut que le Maître-Artisan qui embauche un ouvrier titulaire du certificat de fin d'apprentissage sache bien que ce diplôme délivré par des artisans est une preuve certaine que son titulaire est non seulement un bon professionnel, mais un bon ouvrier, c'est-à-dire, qu'en plus des qualités exigées dans l'accomplissement du travail, il doit s'y ajouter des qualités de rendement et de pratique qui constituent un des problèmes essentiels de l'embauchage dans le monde artisanal.

La Compagnie n'entend pas se désintéresser de ce jeune apprenti; elle veut, dans les années à venir, lui donner toute possibilité de se perfectionner, non seulement sur le plan professionnel, où son patron-artisan doit être à même de lui donner toute facilité, mais sur le plan intellectuel, par des cours oraux ou par correspondance de : français, mathématiques, dessin, comptabilité, fiscalité, etc. Ainsi, peu à peu, cet ouvrier sera mieux à même de devenir un Maître-Artisan; il sera en mesure de subir, avec chances de succès, les épreuves du brevet de maîtrise. Il assurera la relève des patrons actuels et devra maintenir, si possible perfectionner encore, le prestige et la réputation du travail artisanal qui doit, dans l'avenir, comme il a toujours été dans le passé, être un travail de qualité.

Activité sociale. Placement :

En dehors de son rôle pédagogique, la Chambre de Métiers entend servir de liaison entre les parents qui cherchent à placer leurs fils en apprentissage, les patrons qui désirent un

apprenti, les compagnons qui cherchent du travail, les maîtres qui cherchent du personnel et les artisans désirant s'installer.

Grâce à la « Mutuelle Artisanale », créée récemment, l'artisan sera couvert des risques de maladie, maternité, chirurgie et décès; par la Caisse Vieillesse Artisanale, il jouira de la sécurité pour ses vieux jours.

Sur le plan moral, il y aura lieu de faire naître, dans la mentalité artisanale, l'esprit mutualiste qui se heurte trop fréquemment à un esprit individualiste.

Pour que l'artisan puisse supporter financièrement ces nouvelles charges sociales : Caisse Vieillesse et Caisse Mutuelle, il faudrait l'aider sur le plan économique. La Chambre de Métiers souhaiterait obtenir une réglementation limitant, dans chaque commune, le nombre des artisans, afin qu'une concurrence acharnée ne vienne pas provoquer le chômage et la fermeture des ateliers artisanaux. Elle ne perd pas de vue, cependant, l'intérêt général, car elle admet toujours le nombre de professionnels reconnus nécessaires.

Grâce à la formation professionnelle de l'apprenti et du compagnon, s'accomplira la revalorisation des métiers artisanaux. Il serait souhaitable d'interdire toute installation à l'artisan non qualifié.

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

PERSONNEL

1 Archiviste, 1 Sous-Archiviste principale, 1 Commis d'Archives, 1 Auxiliaire de service, manutentionnaire.

ATTRIBUTIONS DU SERVICE

Elles consistent principalement, outre la réception et l'envoi du courrier, en tris et classements des archives (séries modernes, séries anciennes) et des journaux officiels, en inventaire des documents des communes, des bibliothèques, etc., dans le réceptionnement des versements administratifs, dans des communications historiques ou administratives, dans la délivrance d'expéditions d'actes ou de certificats.

PROGRAMME DES TRAVAUX POUR 1950

Une inspection détaillée du dépôt des archives a fait apparaître un retard de vingt années environ dans le classement des versements, la plupart des séries modernes sont mal groupées; c'est donc vers le classement des séries modernes que va porter l'effort principal en 1950 et dans les années qui suivront, car il s'agit là d'un travail de longue haleine, mais qui présente un très grand intérêt au point de vue administratif.

Si le Conseil général décide la création d'un Centre de documentation aux Archives, cette nouvelle branche d'activité nécessitera un surcroît de travail, mais rendra certainement les plus grands services.

ÉTAT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL A ENVISAGER

1° *Améliorations à apporter dans l'exécution du Service:*

Substitution de la traction électrique à la traction à bras dans le fonctionnement du monte-charge. — La traction à bras, telle qu'elle existe actuellement, est beaucoup trop pénible et dangereuse. Chaque année, des tonnes de dossiers doivent être soit montées, soit descendues; l'absence d'un monte-charge mécanique fait perdre un temps considérable. La dépense musculaire nécessitée pour le fonctionnement du monte-charge est assez élevée, de sorte qu'il n'est pas possible de l'utiliser trop longtemps de suite.

2° *Aménagement du bâtiment et des bureaux :*

a) *Bâtiment.* — La réfection totale en ardoises de la toiture, couverte actuellement en tuiles, s'avère de première nécessité.

La réfection des plafonds des bureaux serait, par suite, envisagée.

b) *Bureaux.* — Adjonction aux bureaux :

1° D'une salle de triage.

Les Archives, où l'une des charges essentielles incombant au personnel est le triage et le classement de milliers de dossiers administratifs versés annuellement, ont besoin d'une salle un peu vaste réservée au triage des papiers. Les Archives de la Nièvre ne possèdent rien de tel, de sorte que, durant toute la saison froide, il est impossible de travailler ailleurs que dans la salle qui est, en principe, réservée au public; il arrive que celui-ci ait de la peine à trouver une place au milieu des dossiers en cours de triage. En été, le triage peut se faire dans les salles mêmes du dépôt, mais dans des conditions tout à fait défavorables, car une salle de dépôt ne convient absolument pas à ce genre de travail.

2° D'un local pour la bibliothèque.

Les Archives possèdent une bibliothèque administrative et une bibliothèque historique, avec un fonds important concernant l'histoire locale. Il n'y a pas de local assez vaste pour ranger tous ces ouvrages et la plus grande partie de ceux-ci doit être placée dans le « dépôt », trop loin de la salle de travail où a lieu leur consultation.

Dans cet agrandissement des bureaux, il importerait de prévoir un atelier de microfilmage, dont l'utilité s'avère évidente.

INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL

Acquisition de matériel de microfilmage

Le microfilmage est, à l'heure actuelle, le procédé de photocopie le plus économique et le plus rationnel pour la protection, la diffusion, la conservation et la compression des archives. Des ateliers de microfilmage existent à Paris, aux Archives nationales, à la Bibliothèque nationale et dans un certain nombre de grandes administrations; les archives de plusieurs départements en sont déjà dotées et, dans beaucoup de pays étrangers, le microfilm devient d'un usage courant. Tôt ou tard, les Archives de tous les départements seront amenées à utiliser les procédés modernes de microfilmage. Il y a lieu de prévoir, dès maintenant, l'acquisition de deux appareils :

1° *Appareil de lecture* (coût : environ 15.000 francs). — L'acquisition devrait en être envisagée dès maintenant. Il y aurait un grand intérêt à ce que les Archives départementales pussent posséder les photocopies, sur microfilms, des nombreux documents intéressant le Département, tant anciens que modernes, qui se trouvent dispersés dans toute la France, en particulier à Paris, et même à l'étranger. Avant de se procurer, à bon compte, des photocopies, il faut être assuré de pouvoir lire celles-ci; l'existence d'un appareil de lecture aux Archives départementales présentera certainement un caractère de nécessité absolue dans un avenir assez proche.

2° *Appareil de prise de vues* (150.000 francs environ). — Le Ministère de la Justice étudie actuellement dans quelle mesure le caractère probatoire peut être reconnu au microfilm; il est probable que les Archives départementales auront, dans un avenir proche, à délivrer des copies de documents par ce procédé moderne. Dans certains départements, l'administration utilise déjà le microfilm d'une façon courante.

BATIMENTS

I. — ETAT DES BATIMENTS DÉPARTEMENTAUX AVANT 1944

De 1941 à 1944, les travaux d'entretien dans les différents bâtiments n'ont pu être réalisés que d'une façon sommaire en raison des difficultés résultant de l'occupation.

Deux chantiers importants ont été entrepris :

- la construction d'un 3^e étage en surélévation du bâtiment B des Ursulines;
- la réfection des planchers et du gros œuvre de l'aile droite de l'Hôtel de la Préfecture et l'aménagement d'un sous-sol avec reprise en sous-œuvre pour l'aménagement du bloc sanitaire des bureaux.

II. — ETAT DES RÉALISATIONS OBTENUES DE 1944 A 1949

Hôtel de la Préfecture

Ont été effectués, de 1944 à 1945, les travaux suivants :

- Terminaison du bloc sanitaire.
- Terminaison des bureaux du Cabinet et du cabinet de M. le Préfet.
- Remise en état de l'immeuble 8, square Jean-Desveaux, pour appartement provisoire de M. le Préfet.
- Démolition de l'escalier d'honneur et des planchers vétustes de l'aile gauche de l'Hôtel.
- Construction de sous-sol et reprise en sous-œuvre des murs.
- Construction des planchers en béton armé de l'aile gauche, des escaliers de service et des appartements particuliers.
- Gros œuvre de l'escalier des bureaux.

- Construction du bâtiment de service derrière les garages, et de la serre.
- Aménagement du logement du chauffeur, de la cour de service et des garages.
- Remise en état du potager.
- Commencement de l'aménagement du parc.

Arrêt des travaux novembre 1945 (décision du Conseil général).

A la session d'octobre 1945, un crédit de 5.200.000 francs fut voté pour règlement des travaux ci-dessus, et un crédit de 300.000 francs pour un drain à exécuter sur la façade postérieure de l'Hôtel.

En septembre 1946, un crédit de 3.000.000 de francs est accordé pour la clôture des appartements et la terminaison de l'escalier des bureaux.

En novembre 1946, un crédit complémentaire de 1.000.000 est accordé. Ces crédits seront d'abord employés à la construction d'une chaufferie, à la réfection du chauffage central des bureaux et à l'aménagement des cabinets et antichambres de MM. le Secrétaire général et le Chef de la 1^{re} Division.

En janvier 1948, un crédit de 20.000.000 est voté pour permettre la terminaison des aménagements de l'Hôtel et des bureaux.

Un emprunt de 10.000.000 est réalisé en novembre 1948. Un de 6.000.000 en janvier 1949 et le Ministère de l'Intérieur complète par une subvention de 4.000.000.

Des marchés sont passés pour l'aménagement du logement du Chef de Cabinet, des appartements d'honneur et particuliers, construction de l'escalier d'honneur, ravalement des façades, etc.

A la session de janvier 1949, une deuxième tranche de crédit de 30.000.000 est votée.

En janvier 1950, cet emprunt peut être réalisé.

Actuellement, le montant des marchés en cours s'élève à 30.000.000, sur lesquels il est exécuté 14.000.000 de travaux environ.

Le chantier de reconstruction du bâtiment C des bureaux a été retardé par suite d'un supplément dans les fondations, et par un changement dans la distribution intérieure des locaux du Service des Transmissions. Ce bâtiment devrait être terminé pour fin 1950.

Dans les appartements, un chaînage s'est avéré nécessaire dans les murs de la cage d'escalier et dans l'aile gauche, au droit de la grande salle à manger.

L'embranchement de l'escalier d'honneur est terminé ainsi que celui du porche.

Les claustra sur le parc sont presque terminés ainsi que le ravalement au-dessus du portique d'entrée.

Au 2^o étage, les plâtres sur murs et plafonds sont terminés. Les installations électriques et de chauffage sont en voie d'achèvement.

Les mêmes travaux se poursuivent au 1^{er} étage.

Dans l'appartement du Chef de Cabinet, il reste à effectuer les peintures.

Sous-Préfectures

Clamecy.

1947. — Réfection cage d'escalier	20.000	»
1949. — Aménagement de W.C., lavabos et vestiaires du personnel, installation de chauffe-eau avec branchement de gaz	410.000	»

Château-Chinon.

1949. — Réfection de couvertures et réparation des clôtures	120.000	»
---	---------	---

Cosne.

1949. — Réfection de locaux	86.000	»
-----------------------------------	--------	---

Casernes de gendarmerie

Gros entretien et améliorations diverses :

1946	500.000	»
1947	51.000	»
1948	1.500.000	»
1949	1.950.000	»

Tribunaux

Gros entretien et aménagement de locaux :

1947. — Nevers	300.000	»
1948. — Château-Chinon	530.000	»
1949. — —	500.000	»
1946. — Cosne	400.000	»
1949. — —	350.000	»

Immeuble des Ursulines

Gros entretien et aménagement les locaux :

1945	500.000 »
1947	80.000 »
1948	256.000 »

Anciennes Archives

Gros entretien et aménagement des locaux :

1947	100.000 »
1948	300.000 »
1949	370.000 »

Archives départementales

Gros entretien :

1948	15.000 »
1949	60.000 »

Maison maternelle de Garchizy

Améliorations et aménagements divers :

1946. — Divers	250.000 »
1947. — Construction d'une buanderie	500.000 »
1948. — Evacuation des eaux usées	365.000 »
1949. — Divers	440.000 »

Hôpital psychiatrique

1947. — Aménagement pavillon 6.
1948. — Aménagements divers au Centre médicopédagogique.
1949. — Remise en état du chauffage central des pavillons 10 et 11;
Aménagements divers au pavillon 11.
Réfection de l'étanchéité des terrasses du pavillon d'administration.
Aménagements divers à la ferme de la Grange-Joadà.

Sanatorium de Pignelin

1949. — Remplacement de la ligne électrique de la station de pompage.

Dans ces deux derniers Etablissements, nombre de travaux d'entretien et de grosses réparations sont assurés directement par leurs soins.

Nota. — L'énumération des travaux ci-dessus ne comprend pas les travaux normaux d'entretien.

III. — ETAT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS EN MATÉRIEL
OU MOBILIER A ENVISAGER SANS CONSIDÉRATION DE DATE LIMITE
DE RÉALISATION

Les sommes énoncées ci-dessous représentent des estimations très succinctes. Dans des bâtiments anciens, le montant des réparations ou des transformations ne peut être chiffré qu'après confection de devis estimatifs détaillés et ces devis ne peuvent être dressés qu'après une visite approfondie des lieux, sondages des murs, des charpentes, des planchers, etc. Des différences importantes en plus ou en moins pourront donc apparaître lors de l'établissement des devis estimatifs et descriptifs.

1. — *Hôtel de la Préfecture*

Terminaison de l'aménagement de l'Hôtel et des bureaux	40.000.000	»
Ravalement, aménagement des abords (clôtures parc, etc.)	10.000.000	»
Installations téléphoniques	6.000.000	»
Installation d'un transformateur électrique et renforcement du groupe électrogène	4.000.000	»
Aménagements mobiliers de l'Hôtel, des bureaux et du Conseil général	25.000.000	»

2. — *Sous-Préfecture de Clamecy*

Revision des couvertures, ravalements; revision des clôtures; remise en état de certains locaux; installation du chauffage central	4.700.000	»
--	-----------	---

3. — *Sous-Préfecture de Château-Chinon*

Revision des couvertures, ravalements; revision des clôtures; remise en état de certains locaux; installation du chauffage central 4.200.000 »

4. — *Casernes de gendarmerie*

Nevers.

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux, surélévation du bâtiment des garages pour aménagement de logements 10.000.000 »

Decize.

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux. 1.500.000 »

Dornes.

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux. 700.000 »

Fourchambault.

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux, aménagement de garages 1.800.000 »

Cosne.

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux. 2.500.000 »

Pouilly.

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux, aménagement d'un sixième logement dans la partie disponible du 1^{er} étage 2.500.000 »

Prémery.

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux. 1.500.000 »

Clamecy.

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux, raccordement à l'égout d'évacuation d'éviers et construction d'un garage à bicyclettes 2.500.000 »

Lormes.

Revision des couvertures, ravalements, revision
des clôtures, remise en état de certains locaux,
aménagement d'un garage 1.600.000 »

Tannay.

Revision des couvertures, ravalements, revision
des clôtures, remise en état de certains locaux,
construction de garage 1.000.000 »

Château-Chinon.

Revision des couvertures, ravalements, revision
des clôtures, remise en état de certains locaux,
aménagement de garage et construction d'égout 1.100.000 »

Fours.

Revision des couvertures, ravalements, revision
des clôtures, remise en état de certains locaux. 700.000 »

Luzy.

Revision des couvertures, ravalements, revision
des clôtures, remise en état de certains locaux. 900.000 »

Villapourçon.

Revision des couvertures, ravalements, revision
des clôtures, remise en état de certains locaux,
installation lumière électrique 800.000 »

Montsauche.

Revision des couvertures, ravalements, revision
des clôtures, remise en état de certains locaux,
installation lumière électrique, construction d'un
garage à bicyclette 900.000 »

Blismes.

Revision des couvertures, ravalements, revision
des clôtures, remise en état de certains locaux,
aménagement de la buanderie 800.000 »

Cercy-la-Tour.

Revision des couvertures, ravalements, revision
des clôtures, remise en état de certains locaux. 900.000 »

Neuvy-sur-Loire.

Reconstruction 18.000.000 »

5. — *Bâtiments occupés par les tribunaux civils*

Palais de justice de Nevers.

Installation chauffage central dans l'aile gauche, remise en état de certains locaux (salle d'audience, combles, bureaux, etc...) 3.500.000 »

Tribunal de Cosne.

Revision de couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux intérieurs, installation de chauffage (gaz ou électricité dans les locaux occupés). 2.500.00 »

Tribunal de Clamecy.

Revision de couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux intérieurs, installation de chauffage (gaz ou électricité) dans les locaux occupés 3.000.000 »

Tribunal de Château-Chinon.

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux intérieurs, installation de chauffage (gaz ou électricité) dans les locaux occupés, remise en état de la charpente et renforcement des planchers.. 4.000.000 »

6. — *Prison de Clamecy*

Pour mémoire (bâtiments inoccupés).

7. — *Immeuble des Ursulines et bâtiments annexes*

Revision des couvertures, ravalement, revision des clôtures et remise en état de certains locaux intérieurs, installation du chauffage central.... 11.500.000 »

8. — *Bâtiment des anciennes Archives*

Revision des couvertures, ravalements, revision des clôtures et remise en état de certains locaux intérieurs 2.500.000 »

9. — *Archives départementales*

Revision générale des couvertures, ravalements, revision des clôtures, remise en état de certains locaux intérieurs, installation d'un monte-charge électrique 4.000.000 »

10. — *Laboratoire départemental*

Pour mémoire; bâtiment loué à la Caisse Nivernaise d'Allocations familiales et entretenu par cette dernière.

11. — *Matériel d'illumination et de décoration*

des édifices départementaux les jours de fêtes
publiques 1.000.000 »

12. — *Acquisition d'extincteurs d'incendie*

et protection des locaux contre la foudre et l'in-
cendie 2.500.000 »

13. — *Maison maternelle départementale*

Reconstruction avec adjonction d'une pouponnière,
d'un foyer de pupilles et du Centre administratif 170.000.000 »

14. — *Hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire*

a) Réfection des routes dans l'enceinte de l'Hôpital 10.000.000 »
b) Réfection des toitures 50.000.000 »
c) Ravalements et revision des clôtures des quartiers hauts 8.000.000 »
d) Ravalements intérieurs de tous les bâtiments 30.000.000 »
e) Aménagement d'un parc à charbon 300.000 »
f) Aménagement de garages 800.000 »
g) Construction d'un hangar 300.000 »
h) Aggrandissement de la chapelle 1.800.000 »
i) Construction d'un service de cure libre 60.000.000 »
j) Construction d'une salle des fêtes 7.500.000 »
k) Construction d'un bâtiment à 6 logements pour les instituteurs 12.000.000 »
l) Construction d'un pavillon pour logement du pharmacien 4.000.000 »

15. — *Sanatorium de Pignelin*

a) Construction d'une nouvelle buanderie-lingerie; aménagement de la lingerie actuelle, peintures intérieures et remplacement de menuiseries, ravalement des façades et peintures extérieures, installation d'un monte-plats et d'un monte-malades	24.000.000	»
b) Construction de logements pour le personnel.	75.000.000	»
c) Aménagement de 10 chambres d'isolement et d'un Service de chirurgie thoracique à la place de l'ancienne chapelle	20.000.000	»
d) Agrandissement des dépendances de la cuisine	8.000.000	»
e) Construction d'une porcherie	2.000.000	»
f) Acquisition de la propriété du Paradis et aménagements	10.000.000	»
g) Revision générale des couvertures	2.000.000	»
h) Travaux d'aménagement de la classe nord ..	1.150.000	»
i) Cloisonnement des dortoirs de 28 lits, réfection de l'installation des bains, installation de l'eau chaude dans les Services, aménagement du garage de l'entrée et installation d'une soute à essence	4.000.000	»
j) Réfection et goudronnage des allées avec construction de caniveaux	1.000.000	»
k) Construction d'un Sanatorium et aménagement du Sanatorium actuel en Hospice de vieillards	250.000.000	»

16. — *Reconstruction Ecoles normales*

de garçons et filles et Centre administratif	180.000.000	»
--	-------------	---

IV. — ÉTAT DES TRAVAUX ET INVESTISSEMENTS DONT LA RÉALISATION EST PRÉVUE OU A PRÉVOIR DANS UN DÉLAI DE UN, DEUX, TROIS, QUATRE ET CINQ ANS

Cet état comporte l'ensemble des travaux à réaliser pour obtenir des bâtiments en très bon état, réparti sur 5 ans.

Après 1954, sont prévus les travaux de construction d'un nouveau Sanatorium et l'aménagement du Sanatorium de Pignelin actuel en Hospice de vieillards : cette solution a été envisagée précédemment par le Conseil général. Si cette réalisation devait prendre corps dans un avenir prochain, certains travaux projetés à Pignelin seraient sans objet.

La construction des Ecoles normales et du Centre administratif à la Cité universitaire prévue après 1954 paraît éloignée, aussi pourrait-on transférer l'indemnité du sinistre de l'Ecole normale de filles sur la Maison maternelle par exemple, ce qui soulagerait le budget départemental.

A) *Etat indiquant la nature et l'échelonnement des travaux*

1) *Hôtel de la Préfecture.*

Terminaison de l'aménagement de l'Hôtel et des bureaux : 1950 : 25 millions; 1951 : 15 millions.

Ravalements, aménagement des abords (clôture, parc, etc.) : 1950 : 5 millions; 1951 : 5 millions.

Installations téléphoniques : 1950 : 2 millions; 1951 : 4 millions.

Installation d'un transformateur électrique et renforcement du groupe électrogène : 1951 : 4 millions.

Aménagements mobiliers : 1950 : 5 millions; 1951 : 20 millions.

2) *Sous-Préfectures.*

Clamecy.

Revision des couvertures, ravalement, revision des clôtures et accès : 1950 : 200.000 francs; 1951 : 1.500.000 francs.

Installation du chauffage central : 1953 : 1.600.000 francs.

Remise en état des locaux : 1953 : 1.500.000 francs.

Château-Chinon.

Revision des couvertures, ravalement, revision des clôtures et accès : 1950 : 300.000 francs; 1952 : 1.400.000 francs.

Installation du chauffage central : 1953 : 1.600.000 francs.

Remise en état des locaux : 1953 : 900.000 francs.

3) *Gendarmeries.*

Nevers.

Aménagement de logements en surélevant le bâtiment du garage :
1953 : 5 millions.

Revision des couvertures, ravalements et revision des clôtures
et accès : 1954 : 3.600.000 francs.

Réfection des locaux et revision de portes : 1950 : 400.000 fr.

Remise en état et aménagement de locaux : 1954 : 1.000.000 de
francs.

Decize.

Revision de couvertures et remplacement d'éviers : 1950 :
100.000 francs.

Aménagement et construction de bûchers, installation de la lu-
mière électrique dans les chambres de sûreté : 1951 : 200.000 fr.

Remise en état des locaux : 1950 : 200.000 francs.

Revision de couvertures et ravalements : 1954 : 1.000.000 de
francs.

Dornes.

Remplacement de portes et peintures extérieures : 1950 : 100.000
francs.

Construction d'un local à essence : 1951 : 50.000 francs.

Revision de couvertures : 1953 : 200.000 francs.

Ravalements et revision de clôtures : 1954 : 250.000 francs.

Remise en état des locaux : 1954 : 100.000 francs.

Fourchambault.

Aménagement de garage et construction d'un local à essence :
1950 : 250.000 francs.

Aménagement de locaux : 1952 : 150.000 francs.

Revision de couvertures : 1953 : 400.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1954 : 700.000 francs.

Aménagement de locaux : 1954 : 300.000 francs.

Cosne.

Revision des couvertures : 1950 : 50.000 francs ; 1952 : 750.000
francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1950 : 100.000 francs ;
1954 : 1.100.000 francs.

Remise en état des locaux : 1953 : 200.000 francs ; 1954 :
300.000 francs.

Pouilly.

Aménagement de garage et agrandissement du bureau de la
brigade : 1950 : 150.000 francs.

Remise en état des locaux : 1952 : 150.000 francs.

Aménagement d'un logement supplémentaire : 1954 : 1.500.000
francs.

Revision de couvertures, ravalements et revision des clôtures :
1954 : 700.000 francs.

Prémery.

Soutènement du mur de clôture : 1950 : 150.000 francs.

Remise en état des locaux : 1952 : 300.000 francs.

Revision des couvertures : 1953 : 350.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1954 : 700.000 francs.

Clamecy.

Revision des couvertures : 1950 : 60.000 francs ; 1951 :
1.200.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1950 : 30.000 francs ;
1953 : 800.000 francs.

Remise en état des locaux : 1950 : 60.000 francs ; 1953 : 250.000
francs.

Raccordement à l'égout d'évacuation d'éviers : 1950 : 60.000 fr.

Construction d'un garage à bicyclettes : 1950 : 40.000 francs.

Lormes.

Aménagement de garage et remise en état des locaux : 1950 :
150.000 francs ; 1952 : 200.000 francs.

Revision des couvertures : 1953 : 350.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1954 : 900.000 francs.

Tannay.

Construction de garage : 1950 : 400.000 francs.

Revision des couvertures : 1954 : 200.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1954 : 200.000 francs.

Remise en état des locaux : 1954 : 200.000 francs.

Château-Chinon.

Revision de couvertures : 1950 : 25.000 francs; 1954 : 200.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1950 : 125.000 francs; 1954 : 400.000 francs.

Remise en état de locaux et aménagement de garage : 1950 : 100.000 francs; 1953 : 100.000 francs.

Construction d'égouts : 1951 : 150.000 francs.

Fours.

Remplacement de menuiseries et peintures extérieures : 1950 : 100.000 francs.

Revision des clôtures : 1950 : 50.000 francs.

Revision des couvertures : 1953 : 200.000 francs.

Remise en état de locaux : 1954 : 150.000 francs.

Ravalements : 1954 : 200.000 francs.

Luzy.

Revision de couvertures : 1950 : 200.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1951 : 500.000 francs

Remise en état de locaux : 1953 : 200.000 francs.

Villapourçon.

Remise en état de locaux, installation de la lumière électrique dans les W.C. et chambre de sûreté et remplacement de menuiseries extérieures : 1950 : 200.000 francs.

Revision de couvertures : 1954 : 200.000 francs.

Remplacement et revision des clôtures : 1954 : 400.000 francs.

Montsauche.

Réparation de bûchers et souches de cheminées, et revision de couvertures : 1950 : 300.000 francs.

Installation de lumière électrique : 1951 : 25.000 francs.

Construction de garage à bicyclette : 1953 : 50.000 francs.

Remise en état de locaux : 1954 : 175.000 francs.

Revision de couvertures, ravalements et revision des clôtures : 1954 : 350.000 francs.

Blismes.

Revision de couvertures : 1950 : 200.000 francs.

Aménagement de la buanderie : 1950 : 150.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1952 : 300.000 francs.

Remise en état de locaux : 1954 : 150.000 francs.

Cercy-la-Tour.

Revision des conduits de fumée, réfection de peintures extérieures : 1950 : 150.000 francs.

Revision de couvertures : 1954 : 250.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1954 : 400.000 francs.

Remise en état de locaux : 1954 : 100.000 francs.

Neuvy-sur-Loire.

Reconstruction, après 1954 : 18 millions.

4) *Bâtiments occupés par les tribunaux civils.*

Palais de justice de Nevers.

Installation d'eau et renforcement du chauffage central dans plusieurs locaux de l'aile droite : 1950 : 150.000 francs.

Remise en état de locaux (salle d'audience, combles, bureaux, etc.) : 1953 : 2.350.000 francs.

Installation du chauffage central dans l'aile gauche : 1953 : 1.000.000 de francs.

Tribunal de Cosne.

Remise en état de certains locaux : 1950 : 400.000 francs; 1953 : 800.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1952 : 250.000 francs; 1953 : 400.000 francs.

Revision des couvertures : 1953 : 150.000 francs.

Installation du chauffage (gaz ou électricité) dans les locaux occupés : 1953 : 500.000 francs.

Tribunal de Clamecy.

Revision de couvertures : 1950 : 500.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1952 : 150.000 francs; 1953 : 650.000 francs.

Installation de W.C. et lavabos : 1952 : 300.000 francs.

Remise en état de certains locaux : 1953 : 900.000 francs.

Installation du chauffage (gaz ou électricité) dans les locaux occupés : 1953 : 500.000 francs.

Tribunal de Château-Chinon.

Réparation de la charpente, renforcement des planchers et remise en état des locaux : 1950 : 500.000 francs; 1953 : 500.000 francs.

Installation chauffage (électrique) dans les locaux occupés : 1951 : 500.000 francs.

Ravalements extérieurs et revision des clôtures : 1952 : 2.500.000 francs.

5) *Immeuble des Ursulines.*

Revision générale des couvertures et des conduits de fumée : 1953 : 1.500.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1953 : 2.500.000 francs.

Installation du chauffage central : 1952 : 5.500.000 francs.

Remise en état des locaux : 1953 : 2.000.000 de francs.

6) *Bâtiment des anciennes Archives.*

Agrandissement et remise en état de la salle de radiographie, remplacement du lino actuel par un tapis caoutchouc : 1950 : 150.000 francs.

Revision des couvertures : 1952 : 300.000 francs.

Ravalements et revision des clôtures : 1953 : 700.000 francs.

Remise en état des locaux : 1953 : 1.350.000 francs.

7) *Archives départementales.*

Mise hors d'eau du bâtiment des bureaux et remise en état des locaux : 1950 : 500.000 francs.

Création de nouveaux locaux et électrification du monte-charge : 1951 : 2.000.000 de francs.

Revision de la couverture du bâtiment des Archives : 1953 : 500.000 francs.

Ravalements et revision générale des clôtures : 1953 : 1.000.000 de francs.

8) *Laboratoire départemental.*

Néant.

9) *Matériel d'illumination et de décoration.*

1953 : 1.000.000 de francs.

10) *Acquisition d'extincteurs d'incendie et protection des bâtiments contre la foudre et l'incendie par divers procédés.*

1951 : 500.000 francs; 1953 : 1.000.000 de francs; 1954 : 1.000.000 de francs.

11) *Maison maternelle départementale.*

Reconstruction : 1950 : 40 millions; 1951 : 60 millions; 1952 : 60 millions; 1953 : 10 millions.

12) *Hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire.*

Réfection des routes : 1950 : 2 millions; 1951 : 8 millions.

Réfection des toitures : 1950 : 20 millions; 1951 : 30 millions.

Construction d'un parc à charbon : 1950 : 300.000 francs.

Aménagement de garages : 1950 : 800.000 francs.

Construction d'un hangar : 1950 : 300.000 francs.

Construction d'un bâtiment de 6 logements : 1950 : 8 millions; 1951 : 4 millions.

Construction d'un pavillon pour logement du pharmacien : 1950 : 4 millions.

Ravalements intérieurs de tous les bâtiments : 1951 : 10 millions; 1952 : 10 millions; 1953 : 10 millions.

Ravalements extérieurs et revision des clôtures des quartiers hauts : 1952 : 8 millions.

Agrandissement de la chapelle : 1952 : 1.800.000 francs.

Construction d'un Service de cure libre : 1952 : 10 millions; 1953 : 30 millions; 1954 : 20 millions.

Construction d'une salle des fêtes : 1954 : 7.500.000 francs.

13) *Sanatorium de Pignelin.*

Construction d'une buanderie-lingerie, aménagement de la lingerie actuelle, peintures intérieures et remplacement de menuiseries, ravalement des façades et peintures extérieures, installation d'un monte-plats et d'un monte-malades : 1950 : 24 millions.

Acquisition de la propriété du « Paradis » et aménagement : 1950 : 5 millions; 1951 : 5 millions.

Construction de logements pour le personnel : 1951 : 15 millions; 1952 : 35 millions; 1953 : 25 millions.

Aménagement de 10 chambres d'isolement et d'un Service de chirurgie thoracique à la place de l'ancienne chapelle : 1953 : 10 millions; 1954 : 10 millions.

Agrandissement des dépendances de la cuisine : 1951 : 8 millions.

Construction d'une porcherie : 1953 : 2 millions.

Travaux d'aménagement de la classe nord : 1950 : 1.150.000 fr.

Cloisonnement des dortoirs de 28 lits, réfection de l'installation des bains, installation de l'eau chaude dans les services, aménagement du garage de l'entrée et installation d'une soute à essence : 1951 : 4.000.000 de francs.

Réfection et goudronnage des allées avec construction de caniveaux : 1951 : 1.000.000 de francs.

Revision générale des couvertures : 1953 : 1 million; 1954 : 1 million.

Construction d'un nouveau Sanatorium et aménagement du Sanatorium actuel en Hospice de vieillards : après 1954 : 250 millions.

14) *Ecoles normales.*

Reconstruction des Ecoles normales de garçons et filles et du Centre administratif : après 1954 : 180 millions.

B) *Récapitulation des crédits demandés par Etablissement et par année. — Indication du mode de financement des travaux*

Année 1950.

Hôtel de la Préfecture. — 37 millions, dont 21 millions d'emprunt réalisé, 4 millions du Ministère de l'Intérieur, 12 millions d'emprunt à voter au budget primitif.

Sous-Préfectures. — 500.000 francs, emprunt à voter au budget primitif (ou crédit à accorder au budget supplémentaire).

Casernes de gendarmerie. — 3.700.000 francs, emprunt à voter au budget primitif (ou crédit à accorder au budget supplémentaire).

Tribunaux. — 1.550.000 francs, emprunt à voter au budget primitif (ou crédit à accorder au budget supplémentaire).

Anciennes Archives. — 150.000 francs, emprunt à voter au budget primitif (ou crédit à accorder au budget supplémentaire).

Maison maternelle. — 40 millions, dont 25 millions, emprunt voté en 1948 à approuver et à réaliser, 15 millions indemnité (Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme).

Hôpital psychiatrique. — 35.400.000 francs, dont 28 millions emprunt approuvé à réaliser, 7.400.000 francs sur le budget de l'Hôpital psychiatrique.

Sanatorium de Pignelin. — 30.150.000 francs, dont 12 millions emprunt voté et approuvé à réaliser, 6 millions subvention du Ministère de la Santé, 6.575.000 francs subvention de la Sécurité sociale, 5 millions à voter et à réaliser, 575.000 francs sur le budget du Sanatorium.

Soit un emprunt total de 18.400.000 francs pour les bâtiments départementaux autres que l'Hôpital psychiatrique et le Sanatorium de Pignelin au budget primitif 1950, plus un emprunt de 5 millions pour le Sanatorium de Pignelin (acquisition de la propriété du « Paradis »).

Année 1951.

Hôtel de la Préfecture. — 48 millions, dont 15 millions emprunt réalisés, 4 millions subvention probable du Ministère de l'Intérieur, 29 millions emprunt à voter au budget primitif 1951.

Casernes de gendarmerie. — 1.625.000 francs, emprunt à voter au budget primitif 1951 (ou crédit à accorder sur le budget du Département).

Tribunaux. — 500.000 francs, emprunt à voter au budget primitif 1951 (ou crédit à accorder sur le budget du Département).

Archives départementales. — 2 millions, emprunt à voter au budget primitif 1951 (ou crédit à accorder sur le budget du Département).

Protection contre l'incendie. — 500.000 francs, emprunt à voter au budget primitif 1951 (ou crédit à accorder sur le budget du Département).

Maison maternelle. — 60 millions dont 5 millions indemnité M. R. U., 16 millions subvention possible du Ministère de la Santé, 16 millions subvention de la Sécurité sociale, 23 millions emprunt à voter au budget primitif de 1951.

Hôpital psychiatrique. — 52 millions, dont 32 millions emprunt à voter et à réaliser, 4 millions emprunt approuvé à réaliser, 8 millions subvention possible du Ministère de la Santé et Sécurité sociale, 8 millions sur le budget de l'Hôpital psychiatrique.

Sanatorium de Pignelin. — 33 millions, dont 20 millions à voter et à réaliser, 10 millions de subvention possible de la Sécurité sociale et du Ministère de la Santé, 3 millions sur le budget du Sanatorium.

Soit un emprunt total de 56.625.000 francs pour les bâtiments départementaux autres que l'Hôpital psychiatrique et le Sanatorium de Pignelin, plus un emprunt de 32 millions pour l'Hôpital psychiatrique et un de 20 millions pour le Sanatorium de Pignelin.

Année 1952.

Sous-Préfectures. — 2.700.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1952 et à réaliser.

Casernes de gendarmerie. — 2.400.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1952 et à réaliser.

Tribunaux. — 2.900.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1952 et à réaliser.

Immeuble des Ursulines. — 5.500.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1952 et à réaliser.

Anciennes Archives. — 300.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1952 et à réaliser.

Maison maternelle. — 60 millions, dont 36 millions d'emprunt à voter au budget primitif de 1952 et à réaliser, 24 millions subvention possible du Ministère de la Santé, de la Sécurité sociale et de la Caisse d'Allocations familiales.

Hôpital psychiatrique. — 29.800.000 francs, dont 16 millions emprunt à voter et à réaliser, 4 millions subvention possible du Ministère de la Santé, de la Sécurité sociale, des Allocations familiales, 9.800.000 francs sur le budget de l'Hôpital psychiatrique.

Sanatorium de Pignelin. — 35 millions dont 28 millions emprunt à voter et à réaliser, 7 millions subventions possibles du Ministère de la Santé, de la Sécurité sociale et de la Caisse d'Allocations familiales.

Soit un emprunt total de 49.800.000 francs pour les bâtiments départementaux autres que l'Hôpital psychiatrique et le Sanatorium de Pignelin, et un emprunt de 16 millions pour l'Hôpital psychiatrique et un de 28 millions pour le Sanatorium de Pignelin.

Année 1953.

Sous-Préfectures. — 5.500.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1953 et à réaliser.

Casernes de gendarmerie. — 7.800.000 francs, emprunt à voter au budget de 1953 et à réaliser.

Tribunaux. — 8.550.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1953 et à réaliser.

Immeuble des Ursulines. — 6 millions, emprunt à voter au budget primitif de 1953 et à réaliser.

Anciennes Archives. — 1.735.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1953 et à réaliser.

Archives départementales. — 1.500.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1953 et à réaliser.

Illumination et décoration. — 1 million, emprunt à voter au budget primitif de 1953 et à réaliser.

Protection incendie. — 1 million, emprunt à voter au budget primitif de 1953 et à réaliser.

Gendarmerie de Neuvy. — 18 millions, dont 9 millions emprunt à voter au budget primitif de 1953 et à réaliser, 9 millions indemnité M.R.U.

Maison maternelle. — 10 millions, emprunt à voter au budget primitif de 1953 et à réaliser.

Hôpital psychiatrique. — 40 millions, dont 24 millions emprunt à voter et à réaliser, 10 millions subvention possible du Ministère de la Santé, de la Sécurité sociale et de la Caisse d'Allocations familiales, 6 millions sur le budget de l'Hôpital psychiatrique.

Sanatorium de Pignelin. — 38 millions dont 30 millions emprunt à voter et à réaliser, 7 millions subventions possibles du Ministère de la Santé, de la Sécurité sociale et de la Caisse d'Allocations familiales, 1 million sur le budget du Sanatorium.

Soit un emprunt total de 52.085.000 francs pour les bâtiments départementaux autres que l'Hôpital psychiatrique et le Sanatorium de Pignelin, plus un emprunt de 24 millions pour l'hôpital psychiatrique et un de 30 millions pour le Sanatorium de Pignelin.

Année 1954.

Casernes de gendarmerie. — 15.925.000 francs, emprunt à voter au budget primitif de 1954 et à réaliser.

Protection incendie. — 1 million, emprunt à voter au budget primitif de 1954 et à réaliser.

Hôpital psychiatrique. — 27.500.000 francs, dont 16 millions emprunt à voter et à réaliser, 7 millions subventions possibles du Ministère de la Santé, de la Sécurité sociale et de la Caisse d'Allocations familiales, 4 millions sur le budget de l'Hôpital psychiatrique.

Sanatorium de Pignelin. — 11 millions, dont 8 millions à voter et à réaliser, 2 millions subventions possibles du Ministère de la Santé, de la Sécurité sociale et de la Caisse d'Allocations familiales, 1 million sur le budget du Sanatorium.

Soit un emprunt total de 16.925.000 francs pour les bâtiments départementaux autres que l'Hôpital psychiatrique et le Sanatorium de Pignelin, plus un emprunt de 16 millions pour l'Hôpital psychiatrique et un de 8 millions pour le Sanatorium de Pignelin.

Années 1955 et suivantes.

Construction d'un nouveau Sanatorium et transformation du Sanatorium de Pignelin en Hospice de vieillards : 250 millions, financement par emprunt et subventions.

Reconstruction des Ecoles normales de garçons et de filles et du Centre administratif : 180 millions, financement par emprunt, subventions et indemnité du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme.

TABLE DES MATIÈRES



	PAGES
Rapport de M. le Préfet	3-4
Circulaire à MM. les Chefs de Service	5 à 7
Plan de l'ouvrage	9

VICINALITÉ

Chemins départementaux	11 à 17
Ouvrages d'art	18 à 23
Gare routière de Nevers	26

(D'après la documentation fournie par M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de la Nièvre).

Canal du Nivernais et Haute-Yonne	23 à 25
---	---------

(D'après le rapport de M. l'Ingénieur en chef des Ponts et Chaussées de l'Yonne).

TÉLÉ-COMMUNICATIONS — P. T. T.

Service départemental des P.T.T.	27 à 29
---------------------------------------	---------

(D'après le rapport de M. le Directeur départemental des P.T.T.).

AGRICULTURE

Services agricoles de la Nièvre :

Direction départementale des Services agricoles	30 à 32
Propagande et vulgarisation	32 à 36
Production agricole (végétale, animale)	36 à 50
Enseignement agricole	50 à 55

(D'après la documentation fournie par M. l'Ingénieur en chef, Directeur, des Services agricoles).

Équipement rural :

Abattoirs	56 à 66
Équipement frigorifique	67 à 70
Stockage des céréales	70 à 74
Voirie rurale	75 à 78
Électrification rurale	79 à 83
Alimentation en eau potable	83 à 86
Hydraulique agricole	87 à 88
Remembrement	89 à 91

(D'après la documentation fournie par M, l'Ingénieur en chef du Génie rural).

Services vétérinaires :

Activité du Service départemental	92 à 99
---	---------

(D'après le rapport de M. le Directeur départemental des Services vétérinaires).

SANTÉ PUBLIQUE

Activité de la Direction départementale de la Santé. —	
Hygiène publique	100 à 104
Hygiène sociale	105 à 113

(D'après le rapport de M^{me} le Médecin-Directeur départemental de la Santé).

Assistance :

Attributions de la Direction départementale de la Population. — Œuvres d'assistance	114 à 120
---	-----------

(D'après le rapport de M. le Directeur départemental de la Population).

Hôpital psychiatrique de La Charité-sur-Loire.	121 à 131
---	-----------

(D'après le rapport de M^{me} le Médecin-Directeur de l'Hôpital psychiatrique de La Charité).

Sanatorium de Pignelin	131 à 135
------------------------------	-----------

(D'après le rapport de M. le Médecin-Directeur du Sanatorium de Pignelin).

ÉDUCATION

Enseignement :

Enseignement secondaire et Enseignement technique ...	136 à 142
Enseignement primaire	143 à 152
Annexe. — Constructions scolaires	152 à 155
Service d'Hygiène scolaire et universitaire	156
Inspection académique	157

(D'après la documentation fournie par M. l'Inspecteur d'Académie, Directeur départemental de l'Éducation nationale).

Enseignement technique	158 à 167
------------------------------	-----------

(D'après le rapport de M. l'Inspecteur principal de l'Enseignement technique de Dijon).

Éducation physique et sportive :

Sports. — Équipement sportif. — Colonies de vacances. — Culture populaire	168 à 177
--	-----------

(D'après le rapport de M. le Chef du Service départemental de la Jeunesse et des Sports).

RECONSTRUCTION ET URBANISME

Activité de la Délégation interdépartementale du M. R. U. (Nièvre)	178 à 182
---	-----------

(D'après le rapport de M. l'Architecte du Gouvernement, délégué interdépartemental du Ministère de la Reconstruction et de l'Urbanisme).

HABITATIONS A BON MARCHÉ

Programme de l'Office public départemental, d'H. B. M. .	183 à 185
--	-----------

(D'après le rapport de M. le Président de l'Office public départemental d'habitations à bon marché de la Nièvre).

CHAMBRE DE MÉTIERS

Activité de la Chambre de Métiers de la Nièvre	186 à 188
--	-----------

(D'après le rapport de M. le Président de la Chambre de Métiers).

ARCHIVES DÉPARTEMENTALES

Activité du Service	189 à 191
<i>(D'après le rapport de M. l'Archiviste départemental).</i>	

BÂTIMENTS

Bâtiments départementaux	192 à 213
<i>(D'après le rapport de M. l'Architecte départemental).</i>	